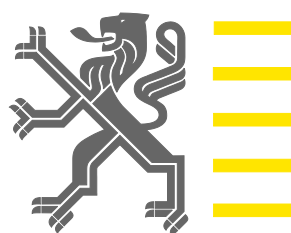


PERSPECTIVES

Perspectives économiques régionales 2014-2019

Juillet 2014



Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Francis Bossier, Ingrid Bracke, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy.

IBSA : Benoît Laine, Pierre-François Michiels.

SVR : Dirk Hoorelbeke.

IWEPS : Frédéric Caruso, Olivier Meunier.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@sprb.irisnet.be

dirk.hoorelbeke@dar.vlaanderen.be

O.Meunier@iweps.be

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

<http://www.plan.be>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Service public régional de Bruxelles

Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles

<http://www.ibsa.irisnet.be>

Studiedienst van de Vlaamse Regering

Boudewijnlaan 30 bus 23, 1000 Brussel

<http://www.vlaanderen.be/dar/svr/>

Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<http://www.iweps.be>

Éditeur responsable BFP : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2014/7433/18

Table des matières

1. Introduction	1
2. Environnement international et contexte national	3
2.1. Environnement international	3
2.2. Contexte économique national	5
2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB	5
2.2.2. Évolutions par branche d'activité	8
2.2.3. Productivité	9
2.2.4. Coût salarial	10
2.2.5. Inflation	10
2.2.6. Emploi et chômage	11
2.2.7. Finances publiques	12
3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales	14
3.1. Résultats macroéconomiques	14
3.2. Marché du travail	19
3.2.1. Démographie et offre de travail	19
3.2.2. Emploi intérieur régional	27
3.2.3. Solde frontalier et solde des navettes	28
3.2.4. Population active occupée régionale	29
3.2.5. Taux d'emploi	30
3.2.6. Chômage	32
4. Résultats détaillés par région	37
4.1. Région de Bruxelles-Capitale	37
4.1.1. Évolutions macroéconomiques	37
4.1.2. Évolutions par branche d'activité	40
4.2. Région flamande	46
4.2.1. Évolutions macroéconomiques	46
4.2.2. Évolutions par branche d'activité	48
4.3. Région wallonne	54
4.3.1. Évolutions macroéconomiques	54
4.3.2. Évolutions par branche d'activité	56
5. Comptes de revenus des ménages	62
5.1. Introduction	62
5.2. Contexte national	62

5.3. Structure et évolution par région	65
5.3.1. Considérations générales	65
5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale	66
5.3.3. Région flamande	68
5.3.4. Région wallonne	71
5.4. Revenus par tête	74
6. Finances publiques	76
6.1. Introduction	76
6.2. Communautés et régions	77
6.2.1. La réforme de l'État	77
6.2.2. Évolution des recettes et dépenses	79
6.2.3. Évolutions des soldes de financement des différentes entités	84
6.3. Résultats par entité	85
6.3.1. La Région de Bruxelles-Capitale	85
6.3.2. La Région flamande	87
6.3.3. La Région wallonne	90
6.3.4. La Communauté française	92
6.3.5. La Communauté germanophone et les Commissions communautaires	94
7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	95
7.1. Méthodologie	95
7.2. Contexte	95
7.3. Évolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre	96
7.3.1. Royaume	96
7.3.2. Région de Bruxelles Capitale	98
7.3.3. Région flamande	99
7.3.4. Région wallonne	100
8. Conclusions	103
9. Bibliographie	106
10. Annexes	107
10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	107
10.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés	110
10.3. Glossaire	112

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Principales hypothèses internationales	5
Tableau 2 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale.....	7
Tableau 3 :	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale	8
Tableau 4 :	Solde de financement	13
Tableau 5 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale.....	18
Tableau 6 :	Scénario pour la démographie et l'offre de travail	20
Tableau 7 :	Résultats de la projection régionale du marché du travail.....	35
Tableau 8 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale.....	37
Tableau 9 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale	40
Tableau 10 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale.....	44
Tableau 11 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande	46
Tableau 12 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande.....	48
Tableau 13 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région flamande	52
Tableau 14 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne	54
Tableau 15 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne.....	57
Tableau 16 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région wallonne.....	60
Tableau 17 :	Comptes de revenus des ménages : Royaume.....	64
Tableau 18 :	Évolution régionale des salaires par tête.....	65
Tableau 19 :	Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale.....	68
Tableau 20 :	Comptes de revenus des ménages : Région flamande	70
Tableau 21 :	Comptes de revenus des ménages : Région wallonne.....	73
Tableau 22 :	Évolutions des revenus primaire et disponible par tête	74
Tableau 23 :	Hypothèses en matière d'impacts de la réforme de l'État sur le compte des communautés et régions	78
Tableau 24 :	Compte des communautés et régions.....	82
Tableau 25 :	Solde de financement des communautés et régions	84
Tableau 26 :	Compte de la Région de Bruxelles-Capitale.....	86
Tableau 27 :	Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande).....	89
Tableau 28 :	Compte de la Région wallonne.....	91
Tableau 29 :	Compte de la Communauté française.....	93
Tableau 30 :	Compte de la Communauté germanophone	94
Tableau 31 :	Compte des Commissions communautaires.....	94
Tableau 32 :	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur	101
Tableau 33 :	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale.....	107

Tableau 34 :	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande	108
Tableau 35 :	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne.....	109
Tableau 36 :	Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale.....	110
Tableau 37 :	Comptes de revenus des ménages : Région flamande	110
Tableau 38 :	Comptes de revenus des ménages : Région wallonne.....	111

Liste des graphiques

Graphique 1	PIB zone euro et États-Unis.....	4
Graphique 2	Balance extérieure courante.....	6
Graphique 3	Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif) -	11
Graphique 4	PIB régionaux.....	14
Graphique 5	Différentiel de croissance économique par rapport à la Flandre, moyenne mobile sur 4 ans -	15
Graphique 6	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Royaume.....	22
Graphique 7	Contribution du comportement d'offre (en point de pourcent) par âge - Royaume	22
Graphique 8	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale.....	24
Graphique 9	Contribution du comportement d'offre (en point de pourcent) par âge - Région de Bruxelles-Capitale.....	24
Graphique 10	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande	25
Graphique 11	Contribution du comportement d'offre (en point de pourcent) par âge - Région flamande ...	25
Graphique 12	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne.....	26
Graphique 13	Contribution du comportement d'offre (en point de pourcent) par âge - Région wallonne... ..	26
Graphique 14	Taux d'emploi régionaux.....	31
Graphique 15	Taux de chômage régionaux.....	34
Graphique 16	Solde des revenus primaires par tête, indice Royaume = 100	75
Graphique 17	Revenu disponible par tête, indice Royaume = 100.....	75

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan¹ pour la période 2014-2019. Tout comme pour les études précédentes², le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR³). Rappelons que cette collaboration, entamée fin 2005, a permis de développer le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG, modèle qui peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG⁴ s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont réparties au niveau des entités considérées sur base de clés régionales endogènes.

La présente projection régionale coïncide parfaitement avec la projection nationale de juin 2014 qui est elle-même basée sur l'information économique disponible début juin 2014. Celle-ci tient notamment compte d'un contexte international marqué par une reprise progressive de l'activité économique dans la zone euro.

Dans cet environnement de plus en plus favorable, la croissance de l'économie belge qui n'avait pas dépassé 0,2 %, en 2013, devrait s'accélérer pour atteindre 1,4 % en 2014, puis 1,8 % en 2015. Par la suite, le PIB belge croîtrait à un rythme moyen de l'ordre de 1,6 % par an.

Cette projection tient d'autre part compte de l'ensemble des informations budgétaires disponibles au début de juin 2014. Les perspectives budgétaires pour 2014 retiennent un déficit se creusant légèrement par rapport à 2013 et atteignant l'équivalent de 2,7 % du PIB. On peut s'attendre à ce que, en l'absence de mesures supplémentaires, le déficit ne se tasse que lentement à moyen terme, passant à 2,2 % du PIB en 2019.

Dans la mesure où des observations régionales ne sont disponibles dans les comptes régionaux⁵ que jusqu'en 2011 pour les salaires et les investissements et jusqu'en 2012 pour la valeur ajoutée et l'emploi, le modèle HERMREG a été simulé dès 2012 pour les salaires et les investissements et à partir de 2013 pour la valeur ajoutée et l'emploi en s'appuyant sur le scénario national et international élaboré début juin 2014. Le modèle HERMREG fournit des projections régionales et sectorielles de ces différents agrégats (ainsi que de la productivité par tête) jusqu'à l'horizon 2019. Ces agrégats sont modélisés au niveau des 13 branches d'activité du modèle national de moyen terme HERMES. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux et des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes sont également disponibles. Ces projections permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage. Le modèle produit aussi des projections régionales de PIB, de taux de chômage et de taux d'emploi. De plus, le modèle comprend un module de calcul des con-

¹ Bureau fédéral du Plan (2014).

² Voir Bassilière et al. (2013) pour l'étude publiée en juillet 2013.

³ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering.

⁴ Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

⁵ Comptes Régionaux 2003-2012, ICN (2014).

sommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES), un bloc finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages et au calcul de leur revenu disponible pour chaque région.

Rappelons enfin que tant HERMES que HERMREG sont des modèles de moyen terme. Ceci signifie que leur finalité première n'est pas, à l'instar des modèles conjoncturels de court terme, de fournir des prévisions fines pour chaque agrégat pour chaque année, mais bien de brosser le tableau du paysage économique futur, sous l'hypothèse de politique inchangée, à un horizon de six à sept ans et d'identifier les éventuels déséquilibres qui pourraient surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit le scénario à la base des résultats régionaux. Ce scénario englobe l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 aborde plus en détail les résultats obtenus pour les trois régions. Le chapitre 5 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 6 est consacré aux résultats du bloc finances publiques. Le chapitre 7 présente les résultats obtenus avec le module de régionalisation des émissions de GES. Enfin, le chapitre 8 tire les conclusions.

2. Environnement international et contexte national

Ce chapitre présente le contexte qui encadre la projection régionale HERMREG. Dans la première section sont reprises les principales hypothèses qui sous-tendent la projection nationale HERMES. Elles concernent l'environnement international⁶. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats des « Perspectives économiques 2014-2019 » pour la Belgique publiées en juin 2014. Ces résultats constituent la référence sur laquelle s'aligne entièrement la projection régionale.

2.1. Environnement international

Le ralentissement de l'économie mondiale, débuté en 2011, a pris fin au cours de l'année dernière. La croissance de l'économie mondiale a été stimulée par une nouvelle phase d'assouplissement monétaire exceptionnel aux États-Unis et par la politique budgétaire et monétaire expansive menée au Japon. La Banque centrale européenne a abaissé en 2013 à deux reprises son taux de refinancement et maintenu le dispositif qui autorise un octroi illimité de crédit au secteur bancaire européen. Ces différentes politiques ont permis un retour au calme sur les marchés financiers et contribué à restaurer la confiance des consommateurs et des producteurs. Ces évolutions laissent supposer que la croissance de l'économie mondiale continuera à se renforcer dans le courant de 2014 et en 2015, passant de 3 % en 2013 à 3,6 % cette année, pour monter à 3,9 % en 2015.

Le scénario retenu suppose, pour la période 2016-2019, qu'un tel rythme de croissance soit maintenu, impliquant, dans la plupart des économies avancées, une fermeture des *output gaps* à l'horizon 2019 au plus tôt.

Après avoir été en récession durant un an et demi, l'économie de la zone euro a renoué avec une croissance trimestrielle positive au cours de l'année 2013. Toutefois, sur l'ensemble de l'année, le PIB serait encore en recul de 0,4 %. L'amélioration sensible de la confiance liée à la dissipation des craintes de l'éclatement de la zone euro, des politiques budgétaires moins restrictives et les exportations européennes plus dynamiques permettraient au PIB de la zone euro de progresser de 1,1 % en 2014. L'Union européenne dans son ensemble devrait réaliser une performance supérieure avec un PIB gagnant 1,5 %. Le redressement de la croissance européenne devrait se confirmer en 2015 et la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,5 %, alors que celle de l'UE dans son ensemble serait égale à 1,8 %. Sur la période 2016-2019, la croissance s'établirait respectivement à 1,5 % et 1,9 %.

L'inflation dans la zone euro, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation, s'est nettement ralentie en 2013 (1,3 % contre encore 2,5 % en 2012). Ce recul est bien entendu en grande partie imputable à la chute des cours des matières premières mais il s'explique également par la faible croissance économique. La persistance du recul des prix des matières premières et une inflation sous-jacente toujours contenue devraient entraîner une nouvelle baisse de l'inflation en 2014, laquelle ne devrait plus s'élever qu'à 0,8 %, soit largement en dessous de l'objectif de moyen terme de la Banque centrale

⁶ Bureau Fédéral du Plan (2014), chapitre 2.

européenne. Ce n'est qu'à partir de 2015 que le rythme d'inflation augmenterait à nouveau graduellement pour atteindre 1,6 % en fin de période.

Le scénario international décrit ci-avant est entouré de plusieurs incertitudes. Premièrement, la normalisation attendue de la politique monétaire aux États-Unis (limitation ou abandon de l'assouplissement quantitatif, hausse des taux directeurs) pourrait constituer un risque important à la baisse. En effet, une telle réorientation de la politique monétaire pourrait avoir pour conséquence une forte augmentation, à l'échelle mondiale, des taux d'intérêt pour les pouvoirs publics et les entreprises, une correction sur les marchés obligataires et des actions et une nouvelle fuite de capitaux des économies émergentes. Deuxièmement, en Europe, aussi longtemps que le secteur bancaire sera sous-capitalisé et ne s'appuiera pas sur une union bancaire totalement aboutie, le risque d'un redémarrage de la crise de la dette ne pourra pas être écarté. Enfin, un net ralentissement de la croissance en Chine n'est pas exclu compte tenu des efforts déployés pour éviter l'éclatement de la bulle du crédit.

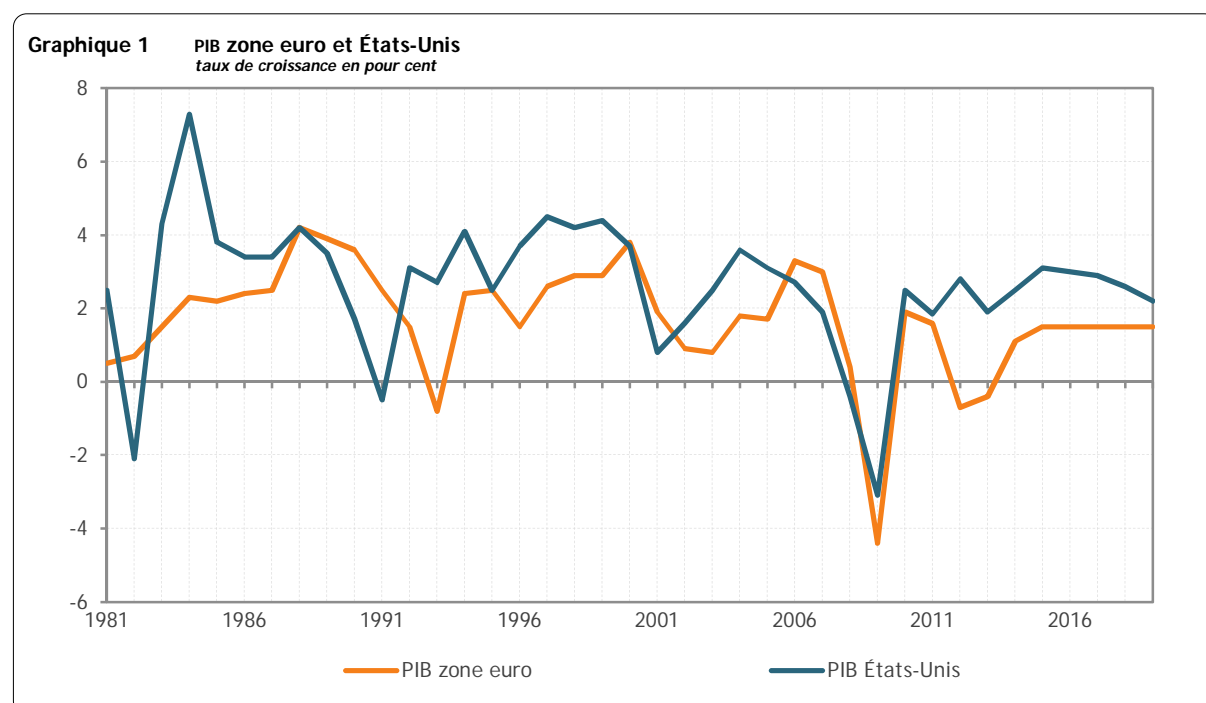


Tableau 1 : Principales hypothèses internationales

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		2013- 2019
						1999- 2005	2006- 2012	
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (1)	1,1	1,2	3,9	5,4	4,9	6,3	3,6	4,3
PIB zone euro (1)	-0,7	-0,4	1,1	1,5	1,5	2,0	0,7	1,2
PIB États-Unis (1)	2,8	1,9	2,5	3,1	2,7	2,8	1,2	2,6
Prix mondiaux en EUR (1)								
- Exportations de biens et services hors énergie	3,1	-1,3	-0,3	1,2	2,0	-0,5	1,1	1,1
- Importations de biens et services hors énergie	3,0	-1,1	-0,2	1,7	2,0	-1,7	0,3	1,2
- Importations d'énergie	9,1	-4,0	-3,9	-4,6	2,6	23,5	12,0	-0,3
Prix du baril (Brent, USD) (niveau) (2)	111,7	108,7	108,0	103,1	114,3	31,0	85,5	108,6
Taux de change (niveau) (2)								
- EUR en USD (*100)	128,6	132,8	137,3	137,4	137,4	106,5	135,6	136,7
Taux d'intérêt (niveau) (2)								
- Court terme (3 mois)								
Zone euro	0,6	0,2	0,3	0,2	1,6	3,1	2,3	0,7
États-Unis	0,3	0,3	0,2	0,5	3,5	3,3	2,1	1,6
- Long terme (10 ans)								
Zone euro	3,2	2,7	2,3	2,4	3,3	4,5	3,8	2,8
États-Unis	1,8	2,3	2,7	3,0	3,9	4,8	3,4	3,2
Inflation(1)								
- Zone euro	2,5	1,3	0,8	1,3	1,5	2,0	2,1	1,3
- États-Unis	2,1	1,5	1,8	1,9	2,0	2,6	2,2	1,9

(1) Taux de croissance.

(2) La valeur en fin de période, soit 2019, est présentée dans la colonne 2016-2019.

2.2. Contexte économique national

2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB

Après plusieurs trimestres de croissance négative, l'économie belge a amorcé un redressement au cours du deuxième trimestre 2013 (+0,2 % par rapport au premier trimestre), grâce au rebond des exportations. La croissance du PIB des deux derniers trimestres a atteint à chaque fois 0,3 %, stimulée par la reprise de la conjoncture internationale. Toutefois, en raison d'une situation de départ défavorable, sa croissance annuelle n'a pas dépassé 0,2 %. En 2014, la croissance des exportations s'intensifierait (+2,3 %) et la demande intérieure repartirait à la hausse (+1,2 %), si bien que la croissance du PIB s'élèverait à 1,4 % sur l'ensemble de l'année. Cette reprise se renforcerait en 2015 (1,8 %). Par la suite, le PIB belge croîtrait à un rythme moyen de l'ordre de 1,6 % par an.

Après une hausse de respectivement 1,3 % et 1,7 % en 2014 et 2015, la consommation privée afficherait un taux de croissance annuel moyen de 1,5 % sur le reste de la période. La consommation publique connaîtrait, en l'absence de mesures nouvelles, une progression de l'ordre de 1 % par an. Cette croissance (en volume) résulterait d'évolutions contrastées, avec notamment une consommation de soins de santé qui resterait soutenue (2,3 % par an en moyenne) et une masse salariale du pouvoir fédéral qui, même sans tenir compte du transfert de personnel vers les entités fédérées, se réduirait. Le total des investissements renouerait avec la croissance en 2014 (1,6 %) pour s'accélérer sensiblement en 2015 (3,2 %), avant de retrouver un rythme plus modeste (2,5 % en moyenne par an sur 2016-2019). Ce profil

est déterminé, en grande partie, par le dynamisme des investissements émanant des entreprises (2,6 % cette année, 3,4 % en 2015 et 2,8 % en moyenne par la suite), mais les investissements en logements devraient également rebondir, d'abord modestement (1,4 % en 2014), puis de façon plus significative en 2015 et 2016 (respectivement 2,4 % et 2,6 %) avant de voir leur croissance ralentir. La dynamique des investissements des administrations publiques serait pour sa part largement déterminée par le cycle électoral des pouvoirs locaux: reflux en 2014 (-5,9 %) puis remontée pour atteindre 5,7 % en moyenne sur 2017-2018 avant de plonger à nouveau en 2019 (-8,2 %). Enfin, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB atteindrait respectivement 0,2 et 0,1 point de pourcentage en 2014 et 2015. Cette contribution resterait très légèrement positive (0,1 point) au cours de la période 2016-2019.

Depuis 2008, le solde extérieur courant de la Belgique (définition comptes nationaux) n'a cessé – exception faite de 2010 – de se dégrader, passant même en territoire négatif en 2012 et 2013. La détérioration de nos comptes extérieurs ces deux dernières années est liée essentiellement à la forte réduction du solde des revenus de facteurs, mais aussi à une hausse sensible des transferts courants vers le reste du monde. En 2014, le solde des opérations courantes redeviendrait légèrement positif. Cette amélioration devrait se confirmer en 2015 sous l'impulsion à la fois de gains sur les termes de l'échange et d'une contribution positive des exportations nettes en volume. Les années suivantes, le surplus extérieur courant devrait se maintenir aux alentours de 0,5 % du PIB.

Graphique 2 Balance extérieure courante
en pour cent du PIB

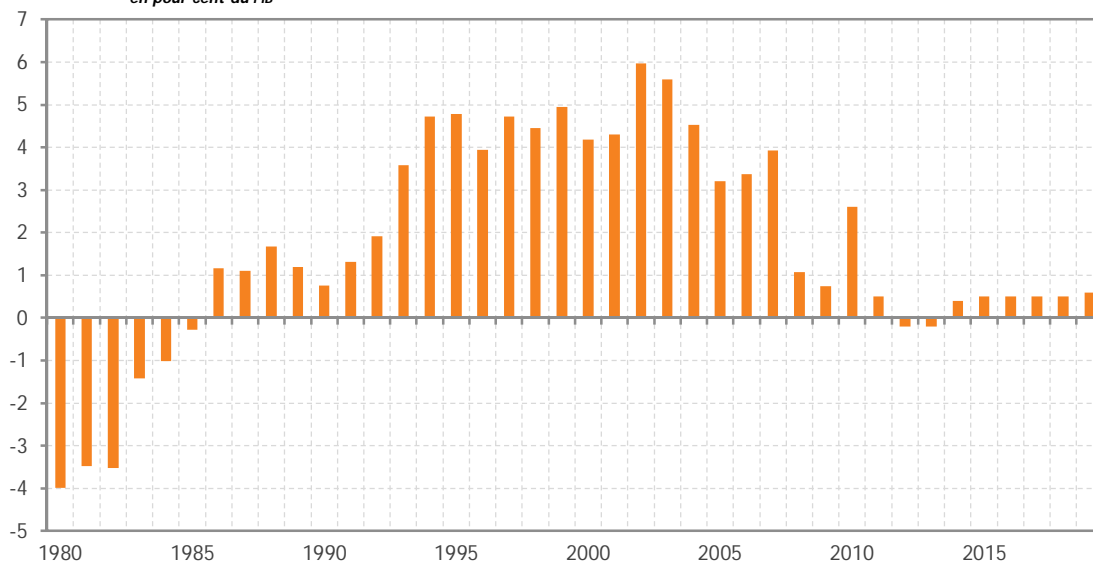


Tableau 2 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		
						1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
1. Demande et production								
(Euros chaînés, année de référence 2005, taux de croissance)								
Dépenses de consommation finale privée (1)	-0,3	0,8	1,3	1,7	1,5	1,5	1,2	1,4
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,4	0,6	1,1	0,8	1,0	2,0	1,4	0,9
Formation brute de capital fixe	-2,0	-1,5	1,6	3,2	2,5	2,7	0,5	1,9
- Entreprises (2)	-2,1	-0,4	2,6	3,4	2,8	2,8	0,9	2,4
- Administrations publiques	2,4	-6,1	-5,9	3,9	1,6	2,9	1,9	-0,3
- Logements	-3,2	-2,6	1,4	2,4	2,0	2,3	-0,6	1,3
Variations de stocks (contribution à la variation du PIB)	-0,8	-0,6	-0,1	0,0	-0,0	-0,1	0,2	-0,1
Dépenses intérieures totales	-0,6	-0,3	1,2	1,7	1,5	1,8	1,2	1,2
Exportations de biens et services	1,8	1,9	2,3	3,6	3,7	4,3	2,7	3,2
Total des utilisations finales	0,5	0,7	1,7	2,6	2,6	2,9	1,8	2,2
Importations de biens et services	1,3	1,3	2,1	3,6	3,7	3,9	2,9	3,1
PIB	-0,1	0,2	1,4	1,8	1,6	2,2	1,1	1,4
PIB (prix courants)	1,8	1,8	2,6	3,4	3,2	4,0	3,1	3,0
PIB par tête (réel)	-0,8	-0,4	0,8	1,3	1,1	1,8	0,3	0,9
Revenu national brut réel	-1,0	-0,1	1,7	1,9	1,5	1,6	0,7	1,4
2. Prix								
Indice national des prix à la consommation	2,4	1,2	0,8	1,2	1,5	1,9	2,3	1,3
Indice santé	2,6	1,2	0,7	1,2	1,5	1,8	2,2	1,3
Déflateur du PIB	1,9	1,6	1,2	1,5	1,6	1,8	2,0	1,6
3. Marché du travail								
Emploi total, en milliers (3)	4555,4	4545,8	4559,4	4593,6	4721,7	4158,5	4456,0	4628,1
- Différence en milliers	9,4	-9,7	13,6	34,2	32,0	40,8	41,6	23,7
- Variation en pour cent	0,2	-0,2	0,3	0,8	0,7	1,0	1,0	0,5
Chômage, définition BFP, milliers (3)	636,3	654,5	663,4	648,3	582,4	653,9	641,8	632,7
- Différence, en milliers	8,5	18,2	8,9	-15,1	-16,5	8,8	-10,5	-7,7
Taux de chômage, définition BFP (3)	12,1	12,4	12,5	12,2	10,8	13,4	12,4	11,8
Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	559,2	583,7	603,4	593,3	530,1	513,5	546,3	575,4
- Différence en milliers	14,6	24,5	19,8	-10,2	-15,8	8,6	-3,6	-4,2
Productivité horaire (branches d'activité marchande, taux de croissance)	-0,6	0,4	0,7	1,0	1,0	1,5	0,0	0,9
Coût salarial nominal horaire (4)	3,7	2,0	0,8	1,6	2,4	2,6	2,7	2,0
Coût salarial nominal par tête (4)	3,6	1,8	1,1	1,7	2,4	2,5	2,6	2,0
Coût salarial réel par tête (4)	1,1	0,7	0,3	0,6	0,8	0,6	0,3	0,7
Coût salarial nominal par unité produite (4)	4,4	1,4	0,2	0,7	1,5	1,2	2,5	1,2
4. Finances publiques								
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) de l'ensemble des administrations publiques								
en milliards d'euros (3)	-15,0	-10,0	-10,7	-11,2	-10,1	-1,3	-9,1	-10,5
en % du PIB-définition EDP (3)	-4,0	-2,6	-2,7	-2,8	-2,2	-0,4	-2,5	-2,5
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) des Communautés et Régions								
en milliards d'euros (3)	-0,2	-0,0	-0,2	-1,0	-0,6	0,5	-0,6	-0,8
en % du PIB (3)	-0,0	-0,0	-0,0	-0,3	-0,1	0,2	-0,2	-0,2
- Dette publique de l'ensemble des administrations publiques								
en % du PIB (3)	101,1	101,1	101,6	101,1	98,0	102,2	93,5	100,1

(1) Ménages + ISBL au service des ménages.

(2) À l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

(3) La valeur en fin de période, soit 2019, est présentée dans la colonne 2016-2019.

(4) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales (taux de croissance).

2.2.2. Évolutions par branche d'activité

La faible conjoncture enregistrée en 2012-2013 a affecté de manière inégale l'activité des branches, les plus sévèrement touchées étant l'industrie manufacturière et la construction avec un recul de leur valeur ajoutée en volume respectivement de 3,0 % et 0,7 % au total sur ces deux années. À l'inverse, les branches dont l'activité est peu liée à la conjoncture, à savoir les titres-services, la santé et action sociale et les services non-marchands, ont mieux résisté.

Au cours de la période 2014-2019, l'industrie manufacturière devrait connaître une croissance proche de celle du PIB, soit 1,6 % en moyenne par an. La valeur ajoutée dans la construction (progression de 1,8 % par an) tirerait profit d'une croissance nettement plus dynamique des investissements en logements. Les services marchands connaîtraient une croissance comparable (1,8 % par an) tandis que l'agriculture (1,1 %), l'énergie (0,8 %) et les services non-marchands (0,8 %) seraient à la traîne. La part de l'industrie manufacturière dans le total de la valeur ajoutée belge serait ainsi quasiment stabilisée (12,4 % en 2013 à 12,3 % en 2019 en termes nominaux), ce qui constituerait une rupture par rapport à la tendance baissière des quarante dernières années ; celle des services marchands serait en hausse mais de façon nettement ralentie par rapport à la décennie passée (57,9 % en 2000, 62,5 % en 2013 et 63,6 % en 2019 en termes nominaux).

Les évolutions sectorielles seraient plus marquées en termes d'emploi : la part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total belge serait en nette diminution entre 2013 et 2019, en perte de plus de 1,0 point sur cette période (passant de 11,4 % en 2013 à 10,2 % en 2019). Par contre, l'emploi des services marchands verrait sa part augmenter de 2,4 points (passant de 61,5 % en 2013 à 63,9 % en 2019).

Notons enfin qu'au sein des services marchands, le nombre de personnes travaillant dans la branche " santé et action sociale " a dépassé celui occupé par l'industrie manufacturière dès 2012 ; l'emploi de l'industrie manufacturière valait encore le double de celui de la " santé et action sociale " en 1995.

Tableau 3 : Principaux résultats sectoriels de la projection nationale

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)								
- Agriculture	2,3	1,5	1,0	1,3	1,1	-1,4	2,5	1,2
- Énergie	-3,0	-2,1	-0,1	1,2	0,9	1,9	2,6	0,4
- Industries manufacturières	-2,2	-0,7	0,9	2,2	1,6	1,0	-1,2	1,3
. Biens intermédiaires	-3,1	-0,1	1,6	2,5	2,3	1,3	-1,4	1,9
. Biens d'équipement	-5,1	-1,5	0,9	2,8	1,6	2,0	-4,5	1,3
. Biens de consommation	1,2	-1,1	0,0	1,5	0,6	0,0	1,6	0,4
- Construction	1,0	-1,7	1,5	2,1	1,8	3,1	2,8	1,3
- Services marchands	-0,1	0,7	1,5	2,0	1,8	2,6	1,6	1,6
. Transports et communication	-0,8	-0,6	0,9	2,1	2,1	2,5	0,8	1,6
. Commerce et horeca	-1,1	1,3	1,5	1,6	1,1	1,8	0,7	1,2
. Crédit et assurances	-0,4	2,0	2,6	2,3	1,9	3,5	1,9	2,1
. Santé et action sociale	2,6	0,8	2,9	2,1	1,8	2,5	2,0	1,9
. Autres services marchands	-0,0	0,5	1,0	2,0	2,1	3,0	2,1	1,7
Total branches d'activité marchande	-0,4	0,3	1,4	2,0	1,7	2,2	1,2	1,5

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
2. Emploi (taux de croissance)								
- Agriculture	-2,8	-2,0	-1,8	-2,5	-2,9	-1,6	-3,2	-2,6
- Énergie	0,7	0,8	-0,4	-0,5	-0,8	0,1	1,9	-0,5
- Industries manufacturières	-1,2	-2,3	-1,9	-1,5	-1,2	-1,3	-1,7	-1,5
. Biens intermédiaires	-0,9	-2,7	-1,6	-1,3	-1,1	-0,4	-1,3	-1,5
. Biens d'équipement	-0,7	-1,9	-3,0	-1,5	-1,0	-2,0	-2,5	-1,5
. Biens de consommation	-1,7	-1,9	-1,6	-1,6	-1,3	-1,7	-1,6	-1,5
- Construction	0,5	-1,8	-0,4	0,9	0,6	0,2	2,2	0,2
- Services marchands	0,7	0,4	1,0	1,5	1,3	1,7	1,7	1,1
. Transports et communication	-1,5	-1,6	-0,1	1,1	0,7	0,3	-0,3	0,3
. Commerce et horeca	-0,3	-0,9	-0,2	0,1	0,3	0,5	0,2	0,0
. Crédit et assurances	-0,5	-1,3	-0,6	-0,4	-0,0	-0,5	-0,6	-0,3
. Santé et action sociale	2,1	1,7	2,4	2,4	1,9	3,1	2,8	2,0
. Autres services marchands	1,5	1,4	1,6	2,2	1,9	2,8	3,2	1,8
Total branches d'activité marchande	0,3	-0,2	0,4	0,9	0,8	0,9	1,0	0,6

2.2.3. Productivité

Après deux années de recul (-0,2 % en 2011 et -0,6 % en 2012), la productivité horaire aurait recouvré une croissance positive en 2013 (0,4 %). Ce rebond devrait se renforcer en 2014 (0,7 %) et les années suivantes (1 % en moyenne au cours de la période 2015-2019). La tendance longue est cependant au recul des gains de productivité des branches d'activité marchande: alors qu'ils s'élevaient encore à 2,9 %, en moyenne, au cours des années quatre-vingt, ils sont passés à 1,9 % au cours des années nonante et, ensuite, à seulement 0,7 % au cours de la période 2000-2013.

Ce déclin s'explique, pour partie, par un ralentissement des gains de productivité à l'intérieur des branches et, pour partie, par un effet de composition : le poids des services, caractérisés par des niveaux de productivité plus bas que ceux de l'industrie, a constamment augmenté dans l'économie belge (et devrait continuer de le faire à moyen terme), ce qui a tendance à freiner la progression de la productivité totale.

Le ralentissement des gains de productivité observé depuis les années quatre-vingt s'est manifesté tant dans l'industrie que dans les services marchands. Le différentiel de croissance de la productivité horaire entre ces deux groupes de branches d'activité valait 2,8 points dans les années quatre-vingt, 1,7 point dans les années nonante et 1,1 point au cours de la période 2000-2013 ; il se recreuserait quelque peu à moyen terme pour atteindre 1,4 point. Traditionnellement, ce différentiel est encore plus marqué si l'on considère les gains de productivité des seules branches de l'industrie manufacturière, lesquelles sont les plus sensibles à la concurrence internationale: 4,2 points dans les années quatre-vingt et 2,4 points dans les années nonante. Cela n'a, par contre, pas été le cas au cours des années deux mille (2000-2013) : 1,0 point. À moyen terme, le différentiel en faveur de l'industrie manufacturière serait à nouveau plus prononcé (2,2 points).

2.2.4. Coût salarial

Afin de renforcer la compétitivité de l'économie belge, le gouvernement a imposé, par arrêté royal, le gel des salaires bruts avant indexation et après application des hausses barémiques. En 2013, les salaires horaires bruts nominaux dans les entreprises ont augmenté de 2,0 %. En 2014, ils progresseraient de 0,9 % sous l'effet de l'indexation et de la suppression du jour de carence pour les ouvriers. Le coût horaire nominal du facteur travail augmenterait légèrement moins vite (0,8 %), compte tenu de nouvelles réductions de cotisations patronales et d'un renforcement des subventions salariales. Étant donné que la croissance de la productivité serait encore inférieure à la croissance du coût nominal du travail, le coût nominal unitaire du travail augmenterait de 0,1 % en 2014.

Au-delà de 2014, le scénario salarial ne tient pas compte de nouveaux blocages de salaires bruts avant indexation. Dès lors, en concordance avec l'évolution du chômage, de la productivité et du coin salarial, la croissance du coût horaire nominal du travail s'élèverait à 2,2 % par an en moyenne sur 2015-2019. Les nouvelles réductions de cotisations patronales et les subventions salariales octroyées en trois phases (2015, 2017, 2019) dans le cadre du Pacte pour la compétitivité et l'emploi freineraient certes la croissance du coût du travail mais profiteraient également aux travailleurs sous la forme d'une progression des salaires bruts. En conséquence, les salaires horaires bruts nominaux progresseraient de 2,3 % par an en moyenne, ce qui, compte tenu d'une indexation d'environ 1,4 % par an, conduit à une augmentation du salaire horaire brut hors indexation de 0,9 % par an. Étant donné des gains de productivité du secteur marchand évalués à 1 % par an, le coût du travail unitaire nominal augmenterait de 1,3 % en moyenne annuelle sur 2015-2019, soit à un rythme légèrement plus lent que l'évolution du prix de la valeur ajoutée. La part du coût du facteur travail dans la valeur ajoutée des entreprises passerait ainsi de 63,2 % en 2013 à 62,2 % en 2019.

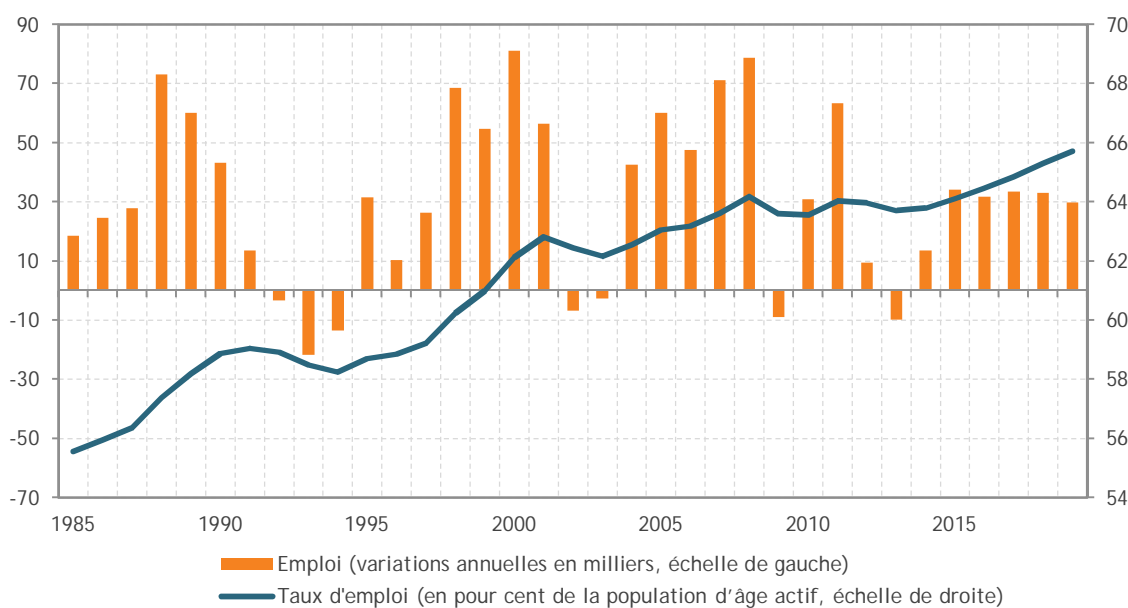
2.2.5. Inflation

L'inflation belge mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation (INPC) a atteint 1,1 % en 2013 (contre 2,8 % en 2012). Ce ralentissement s'explique principalement par le tassement des prix de l'énergie, mais également par l'abaissement de la croissance des coûts salariaux unitaires ainsi que par la prise en compte dans le calcul de l'INPC des ristournes octroyées lors des périodes de soldes. En outre, l'effet ponctuel à la hausse de l'assujettissement des honoraires des notaires à la TVA à partir de janvier 2012 a disparu de l'inflation l'an dernier. L'indice santé (qui ne tient pas compte de l'évolution du prix des carburants, des boissons alcoolisées et du tabac) a, pour sa part, progressé de 1,2 %. Le nouveau ralentissement de l'inflation attendu pour 2014 (0,7 % pour l'INPC et pour l'indice santé) serait une nouvelle fois la conséquence de l'évolution des prix énergétiques mais également de ceux des produits alimentaires non transformés. Le taux d'inflation resterait relativement bas en 2015 (1,1 %), les prix de l'énergie continuant à baisser. À moyen terme, la croissance de l'INPC (tout comme celle du déflateur de la consommation privée) s'afficherait en hausse tout en ne dépassant pas, en moyenne, 1,5 % par an. Ce rythme resterait nettement inférieur à l'inflation observée sur la période 2008-2013 (1,9 % en moyenne selon le déflateur de la consommation privée, 2,3 % selon l'INPC).

2.2.6. Emploi et chômage

L'emploi intérieur a légèrement reculé en 2013 (-0,2 %), même si au niveau des indépendants il a nettement mieux résisté (+0,9 %) qu'au niveau des salariés (-0,4 %). En 2014, les créations d'emploi devraient repartir très modestement à la hausse, réparties cette fois aussi bien sur l'emploi indépendant que salarié (augmentation de 0,3 %). Les services marchands profiteraient de cette reprise avec une augmentation de 28 000 emplois, tandis que les effectifs continueraient à se contracter dans les autres branches d'activité et en particulier dans l'industrie manufacturière (-10 000 personnes). Ce n'est qu'à partir de l'année prochaine que les créations nettes d'emploi redeviendraient importantes pour atteindre 32 000 en moyenne par an sur la période 2015-2019. Les effectifs dans les services marchands progresseraient de 192 000 unités sur cette période alors que le recul dans l'industrie manufacturière serait limité à 30 000. Au total, le taux d'emploi⁷ passerait ainsi de 63,7 % en 2013 à 65,7 % à l'horizon 2019. Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie EU2020 (enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), le taux d'emploi s'élèverait à 69,2 % en 2019, ce qui représente un écart important par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé à l'horizon 2020.

Graphique 3 Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif)



Les faibles créations d'emploi en 2014 ne permettraient pas d'absorber l'augmentation de la population active, de sorte que le nombre de chômeurs devrait continuer à progresser (+9 000 personnes contre +18 000 en 2013). Dès l'année prochaine toutefois, le nombre de chômeurs devrait commencer à refluer. Au total sur la période 2015-2019, le nombre de chômeurs se réduirait de 81 000 personnes, faisant passer le taux de chômage de 12,5 % en 2014 à 10,8 % en 2019. On retrouverait ainsi les niveaux du début des années nonante. Défini sur base du concept Eurostat harmonisé (fondé sur l'enquête sur les forces de travail), le taux de chômage s'élèverait à 7,3 % en 2019 contre 8,5 % en 2014.

⁷ Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

2.2.7. Finances publiques

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques s'est considérablement réduit en 2013, revenant à 2,6 % du PIB⁸, donc sous la barre des 3 % du PIB pour la première fois depuis 2009. Le Conseil des ministres de l'Union européenne a par ailleurs mis un terme, le 20 juin dernier, à la procédure de déficit excessif qui avait été lancée en 2009 à l'encontre de la Belgique. Ce résultat, obtenu dans un contexte conjoncturel défavorable, est attribuable à des mesures budgétaires tant structurelles que ponctuelles. Le contrecoup des mesures ponctuelles pèserait toutefois sur l'évolution du déficit public en 2014 et 2015. Il s'ensuit que, en l'absence de nouvelles mesures et malgré la reprise de la croissance économique et le tassement attendu des charges d'intérêt, le déficit augmenterait légèrement (2,7 % en 2014 et 2,8 % en 2015). Par la suite, le déficit se réduirait lentement, passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 2,2 % en 2019.

Les dépenses primaires seraient stables à partir de 2016 (autour de 48,1 à 48,2 % du PIB), la forte progression des dépenses sociales étant compensée par une évolution très modérée des autres dépenses publiques. Le vieillissement démographique contribuerait à la hausse des dépenses sociales, en particulier de pension, notamment du fait de l'accroissement rapide du nombre de pensionnés (1,6 % par an en moyenne sur l'ensemble de la période de projection). Les prélèvements obligatoires seraient en légère hausse (de 45,4 % du PIB en 2014 à 45,7 % en 2019) en raison de l'évolution de l'impôt sur le revenu des ménages et malgré les réductions supplémentaires de cotisations sociales déjà décidées. Par contre, exprimé en termes structurels, le solde de financement ne s'améliorerait pas à moyen terme.

Le programme de stabilité de la Belgique vise un surplus budgétaire structurel de 0,75 % du PIB à l'horizon 2017 et traduit cet objectif en une trajectoire de soldes effectifs de -2,1 % du PIB en 2014, -1,4 % en 2015, -0,4 % en 2016 et 0,6 % du PIB en 2017. Une telle trajectoire répondrait aux recommandations des autorités européennes en vue d'assurer la soutenabilité budgétaire à long terme des finances publiques. L'écart entre l'objectif du programme de stabilité pour 2017 et le déficit projeté dans ces Perspectives (2,4 % du PIB) se monte à 3 % du PIB. Comblé un tel écart par des mesures budgétaires représenterait un défi d'une ampleur considérable.

En l'absence d'information quant aux politiques que les entités fédérées mettront en place dans le cadre de leurs nouvelles compétences acquises suite à la 6^e réforme de l'État, il est supposé dans ces Perspectives qu'elles exerceront celles-ci en maintenant (provisoirement) les politiques et dispositions en place actuellement. La réforme est donc, sous ces hypothèses, sans effet sur le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques. Par contre, la réforme organise un transfert de charges vers les entités fédérées de 0,3 % du PIB en 2015 et de 0,6 % du PIB à partir de 2016. Dans les présentes Perspectives, il est fait l'hypothèse que ce transfert n'est pas compensé, et entraîne par conséquent une redistribution des déficits entre niveaux de pouvoir. En 2015, l'entité II (entités fédérées et pouvoirs locaux) enregistrerait un déficit de 0,3 % du PIB et l'entité I (le niveau fédéral, y inclus la sécurité sociale) un déficit de 2,5 % du PIB. La réduction du déficit à moyen terme serait logée dans l'entité I, dont le déficit tomberait à 1,9 % du PIB en fin de période. Celui de l'entité II persisterait (0,3 % du PIB en 2019), culminant même à 0,6 % du PIB en 2016, en phase de reprise du cycle des investissements des pouvoirs locaux en vue des élections communales de 2018.

⁸ Selon la définition conforme à la procédure sur les déficits excessifs.

Quant à la dette publique, celle-ci a atteint 101 % du PIB en 2013. Elle augmenterait encore légèrement en 2014 avant de se contracter très lentement pour repasser sous la barre des 100 % à l'horizon 2017. La législation européenne impose toutefois à la Belgique, après une période transitoire de trois ans suivant la sortie de procédure de déficit excessif, une réduction de la dette publique de quelque 2 % du PIB par an. Cette exigence ne serait pas rencontrée dans ces Perspectives à politique constante.

Tableau 4 : Solde de financement
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble des administrations publiques	-4,0	-2,6	-2,7	-2,8	-2,5	-2,4	-2,3	-2,2
Entité I	-3,5	-2,4	-2,7	-2,4	-1,9	-1,9	-1,8	-1,9
Pouvoir fédéral	-3,4	-2,5	-2,7	-2,4	-1,9	-1,9	-1,8	-1,9
Sécurité sociale	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entité II	-0,5	-0,2	-0,1	-0,3	-0,6	-0,5	-0,5	-0,3
Communautés et régions	-0,0	-0,0	-0,0	-0,3	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1
Pouvoirs locaux	-0,4	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1

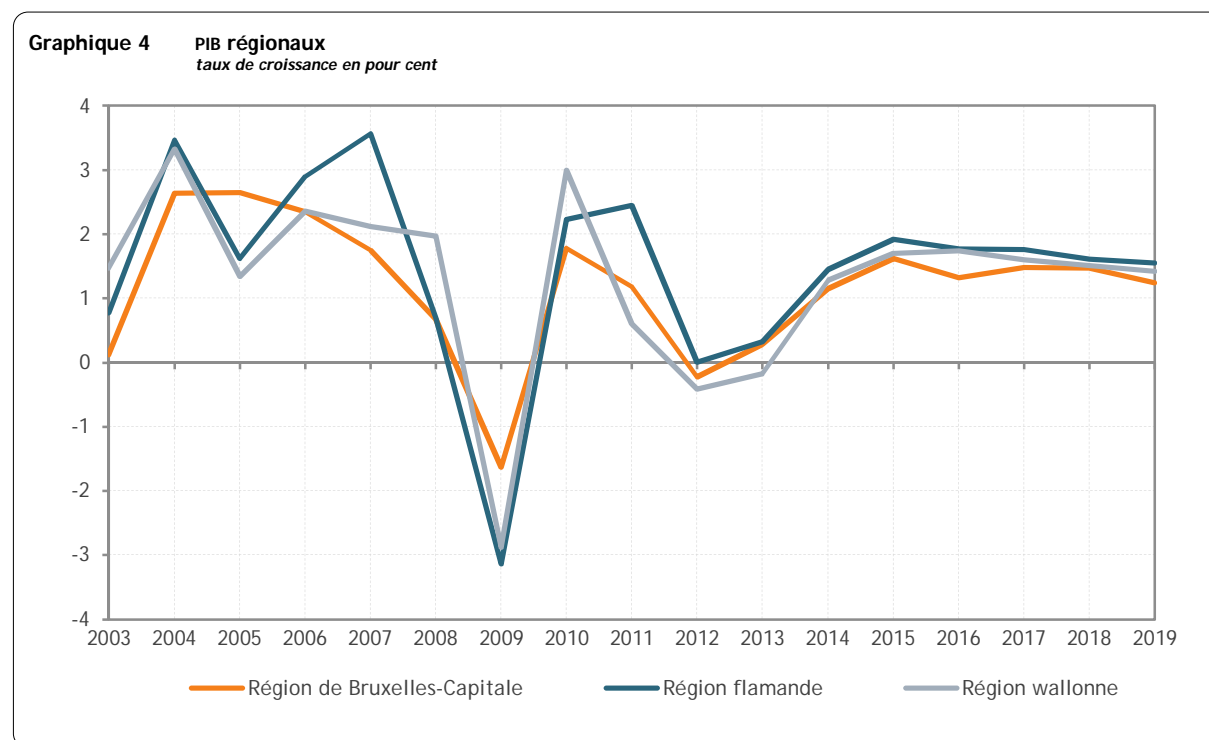
3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales

Ce chapitre synthétise les principaux résultats macroéconomiques des projections régionales. La section 3.1 présente les évolutions des principaux agrégats macroéconomiques régionalisés : valeur ajoutée (et produit intérieur brut), investissements, emploi total, productivité, coût salarial. Les résultats concernant le marché du travail font l'objet de la section 3.2.

3.1. Résultats macroéconomiques

Croissance économique

En 2013, la croissance économique en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale (+0,3 %) n'aurait pas été significativement plus forte que la moyenne nationale (0,2 %), selon nos estimations, tandis qu'elle aurait été très légèrement négative en Wallonie (-0,2 %) (voir graphique 4 et tableau 5 ci-dessous)⁹.



Le redressement de la demande intérieure belge prévu pour cette année (voir chapitre 2) devrait logiquement, vu les fortes interdépendances économiques entre les régions belges, stimuler l'activité de chacune d'entre elles. Le PIB en volume devrait ainsi croître, en 2014, de 1,1 % en Région bruxelloise,

⁹ La croissance du PIB en volume en 2013 est une estimation HERMREG. Rappelons que les chiffres de valeur ajoutée régionale relatifs à la dernière année des comptes régionaux (soit 2012, dans cette édition des perspectives régionales) sont établis par l'ICN selon une méthode provisoire et sont susceptibles d'être révisés dans le futur. Incidemment, toute révision, d'une ampleur non anticipée, de la valeur ajoutée sur le passé récent peut avoir des effets non négligeables sur les projections de PIB régionaux à court-moyen terme, compte tenu de la modélisation économétrique dynamique adoptée ; ainsi, la croissance de la valeur ajoutée brute totale wallonne en 2011 a été révisée significativement à la baisse (voir note technique de l'ICN, p.5 du communiqué de presse 2014-01-31) par rapport à l'édition 2013 des comptes régionaux.

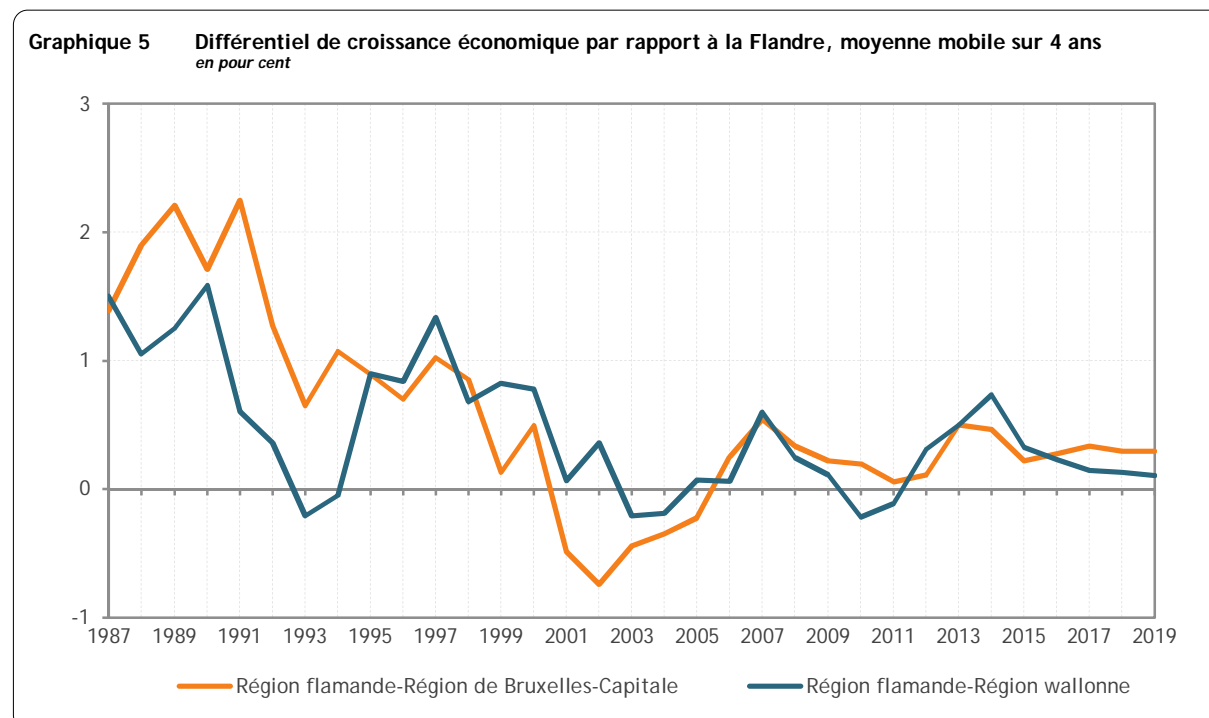
1,3 % en Wallonie et de 1,5 % en Flandre. En 2015, la croissance économique s'intensifierait dans les trois régions et le plus fortement en Flandre (voir tableau 5).

A moyen terme (2016-2019), la Flandre conserverait un léger surplus de croissance économique de 0,1 point de pourcentage par rapport à la moyenne belge (+1,6 %) ; la croissance wallonne égalerait celle-ci tandis qu'un différentiel défavorable de 0,2 pp perdurerait en Région bruxelloise (1,4 % de croissance projetée).

Dans cette dernière région, les branches « crédit et assurances », « autres services marchands » et « transports et communication » soutiendraient la reprise de la croissance économique sur la période 2016-2019. Toutefois, la contribution, à la croissance, des branches « énergie », « administration publique et éducation » et « crédit et assurances » – bien qu'en redressement dans cette dernière – y serait sensiblement inférieure à ce qu'elle était avant crise.

En Flandre et en Wallonie, la croissance économique à moyen terme serait soutenue par les branches « biens intermédiaires », « santé et action sociale », « commerce et horeca » et surtout, vu son poids dans le PIB, « autres services marchands » (voir le chapitre 4 plus loin pour plus de résultats par branche d'activité et par région).

Le surplus de croissance flamand (PIB) par rapport aux deux autres régions avait eu tendance à se réduire jusque 2010. En revanche, compte tenu de l'évolution relativement terne de l'activité économique à Bruxelles et en Wallonie¹⁰ dans le passé récent – évolution observée (2011) ou estimée (2012, 2013)¹¹ –, un écart favorable à la Flandre se serait creusé vis-à-vis des deux autres régions (graphique 5).



¹⁰ Ainsi, la croissance annuelle du PIB wallon, en moyenne sur la période 2011-2013, aurait été nulle, soit 0,9 pp de moins que la Flandre selon nos estimations. Pour Bruxelles, le différentiel par rapport à la Flandre est de -0,5 pp sur la même période.

¹¹ Voir note de bas de page n° 9.

Bien que diminuant en Wallonie ou se stabilisant en Région bruxelloise à partir de 2014, un léger différentiel positif flamand est projeté à l'horizon 2019 (de l'ordre de 0,1 pp par rapport à la Wallonie, de 0,3 pp vis-à-vis de la Région bruxelloise).

Investissements

Étant donné la forte variabilité du total des investissements en volume (hors investissement résidentiel), il convient d'analyser cet agrégat macroéconomique en moyenne de période – et non pas année par année.

Sur l'ensemble de la période de projection 2013-2019, le total des investissements croîtrait au même rythme en Flandre et en Région bruxelloise (de 2,2 % à 2,3 % par an). En Wallonie, la formation brute de capital fixe croîtrait moins vite sur la même période, comme cela a déjà été observé par périodes dans le passé (voir ainsi la période 1999-2005 au tableau 5). Selon nos estimations, un certain rattrapage y serait cependant à l'œuvre à partir de l'année prochaine (voir tableau 5) et ce jusqu'en fin de période de projection, si bien que la croissance moyenne de l'investissement total wallon sur la période 2016-2019 dépasserait la moyenne belge de quelque 0,3 point (à 2,9 %).

Emploi total

En 2014, l'emploi intérieur repartirait à la hausse dans les trois régions. La Flandre enregistrerait, dès 2014, un niveau d'emploi intérieur supérieur à ce qu'il était en 2012. En Wallonie et en Région bruxelloise, ce ne serait qu'en 2015 que les pertes d'emploi enregistrées en 2013 seraient entièrement effacées.

À moyen terme, en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, le rythme de création nette d'emplois en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale serait identique à la moyenne nationale (0,7 % par an) tandis qu'en Wallonie, il ne lui serait que très légèrement inférieur (0,6 % par an). Ainsi, sur la période 2015-2019, les créations nettes d'emploi atteindraient 20 000 personnes par an en Flandre (soit 100 000 cumulées sur la période), 8 000 en Wallonie (40 000 emplois cumulés) et 5 000 en Région bruxelloise (25 000 emplois cumulés). Dans chacune de ces régions, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » (y compris les emplois titres-services) conserveraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé récent.

Productivité et salaires régionaux

En Région bruxelloise, les gains de productivité réelle projetés dans les branches d'activité marchande seraient les moins élevés des trois régions, soit 0,6 % par an, tant sur l'ensemble de la période de projection que sur 2016-2019 (tableau 5). Ceci contrasterait avec les taux observés avant la crise. En particulier, la productivité dans les branches « crédit et assurances » et « transports et communication » (deux branches représentant 28 % de valeur ajoutée totale locale) y croîtrait encore nettement plus faiblement qu'avant crise. La croissance de la productivité dans les « transports et communication » bruxellois se redresserait toutefois en fin de période de projection pour atteindre 1,8 % par an sur 2017-2019, malgré tout en deçà du rythme moyen observé avant crise (par exemple, +3,1 % par an entre 2002 et 2008).

À moyen terme, la Flandre et la Wallonie enregistreraient des gains de productivité réelle de 0,9 % à 1 % par an (voir tableau 5) ; dans le cas wallon, ceci constituerait, en quelque sorte, un rattrapage d'une évolution nettement moins favorable observée avant 2012 pour cette région (voir, par exemple, au tableau 5, les moyennes de périodes 1999-2005 et 2006-2012).

Par ailleurs, étant donné le système relativement centralisé de négociation des salaires en Belgique, il n'est guère étonnant d'observer au tableau 5 une évolution salariale projetée quasiment homogène parmi les trois régions : +0,6 % à +0,7 % par an, en termes réels, sur l'ensemble de la période 2013-2019. Les gains de productivité réelle projetés dans les trois régions devraient donc être supérieurs aux hausses de coûts salariaux réels. Partant, le coût salarial réel par unité produite dans les branches d'activité marchande serait en baisse de 0,1 % dans les trois régions sur l'ensemble de la période 2013-2019.

Revenus des ménages

Sur la période 2013-2019, la progression du revenu disponible des ménages devrait être légèrement plus rapide à Bruxelles (2,8 % par an en moyenne, en termes nominaux), qu'en Flandre et en Wallonie (respectivement 2,7 % et 2,5 %). Malgré une progression du total des prestations sociales relativement plus lente en Région de Bruxelles-Capitale, le revenu disponible bruxellois augmenterait, en moyenne, plus vite que son homologue flamand ou wallon en raison d'une croissance plus soutenue de la principale composante (rémunérations des salariés) de son revenu primaire¹². La croissance des revenus primaires flamand et wallon serait quasiment identique ; le revenu des indépendants progresserait un peu plus rapidement en Flandre qu'en Wallonie, l'inverse étant de mise pour les rémunérations des salariés. Le rythme d'augmentation du total des prestations sociales serait légèrement plus soutenu en Flandre qu'en Wallonie au cours de la période 2013-2019.

Ces évolutions attendues de revenus sur la période de projection font toutefois apparaître une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant en Flandre (2,2 %) et en Wallonie (2,0 %) qu'à Bruxelles (1,8 %), étant donné la progression relativement plus forte de la population bruxelloise sur l'ensemble de la période de projection (2013-2019).

¹² La séquence des comptes des ménages régionaux fera l'objet d'une analyse détaillée dans le chapitre 5. Cette séquence consiste, dans le SEC 95, en l'enregistrement des revenus issus de l'activité économique et le traitement des transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (« compte de distribution secondaire du revenu »).

Tableau 5 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale

	2012	2013	2014	2015	Moyennes			
					2016-2019	1999-2005	2006-2012	2013-2019
1. Produit intérieur brut en volume (1)								
Royaume	-0,1	0,2	1,4	1,8	1,6	2,2	1,1	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	-0,2	0,3	1,1	1,6	1,4	2,5	0,8	1,2
Région flamande	0,0	0,3	1,5	1,9	1,7	2,1	1,2	1,5
Région wallonne	-0,4	-0,2	1,3	1,7	1,6	2,0	1,0	1,3
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)								
Royaume	-0,2	0,3	1,3	1,8	1,6	2,1	1,2	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	0,4	1,1	1,6	1,4	2,5	0,9	1,2
Région flamande	-0,1	0,5	1,4	1,9	1,7	2,1	1,3	1,5
Région wallonne	-0,5	-0,0	1,2	1,6	1,6	1,9	1,0	1,3
3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)								
Royaume	-1,6	-1,1	1,6	3,5	2,6	2,8	1,0	2,1
Région de Bruxelles-Capitale	-1,1	0,8	1,5	1,9	3,0	3,7	-0,8	2,3
Région flamande	-2,4	-0,2	1,8	3,8	2,5	2,8	1,1	2,2
Région wallonne	0,4	-5,1	1,1	3,9	2,9	2,1	2,1	1,6
4. Emploi intérieur total (1)								
Royaume	0,2	-0,2	0,3	0,8	0,7	1,0	1,0	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	-0,2	0,1	0,9	0,7	0,9	0,7	0,5
Région flamande	0,3	-0,1	0,3	0,8	0,7	1,0	1,0	0,6
Région wallonne	0,1	-0,5	0,4	0,7	0,6	1,0	1,0	0,4
5. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)								
Royaume	-0,8	0,4	0,9	1,0	0,9	1,3	0,1	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	-0,8	0,5	1,0	0,6	0,6	1,9	0,1	0,6
Région flamande	-0,7	0,4	1,0	1,1	0,9	1,3	0,3	0,9
Région wallonne	-0,9	0,3	0,7	1,0	1,0	1,1	-0,2	0,9
6. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)								
Royaume	1,1	0,7	0,3	0,5	0,8	0,5	-0,1	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	0,4	0,2	0,3	0,7	0,6	-0,1	0,6
Région flamande	1,1	0,9	0,4	0,4	0,8	0,6	-0,0	0,7
Région wallonne	1,2	0,6	-0,1	0,7	0,7	0,2	-0,1	0,6
6. Revenu disponible des ménages (à prix courants) (1)								
Royaume	3,7	1,6	2,0	2,7	3,1	2,9	3,4	2,6
Région de Bruxelles-Capitale	4,5	1,5	2,2	2,9	3,2	2,7	3,8	2,8
Région flamande	3,6	1,7	2,0	2,7	3,1	3,0	3,3	2,7
Région wallonne	3,8	1,3	1,9	2,6	2,9	2,7	3,3	2,5

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Le coût salarial dans le modèle HERMREG, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

3.2. Marché du travail

L'emploi des unités de production installées sur le territoire d'une région, quelle que soit la région d'origine des travailleurs, s'appelle « emploi intérieur régional ». Les travailleurs qui ne résident pas dans la région dans laquelle ils travaillent sont appelés les « navetteurs » ; ceux qui ne résident pas dans le pays où ils travaillent sont appelés les « frontaliers ». En ajoutant à l'emploi intérieur total d'une région, le solde des navetteurs et le solde des frontaliers de cette région, on obtient la « population active occupée régionale » ou encore l'« emploi selon la région du lieu de domicile » qui correspond donc à l'emploi des résidents d'une région.

Par ailleurs, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage résultent de la confrontation de l'offre de travail à la demande de travail. Les perspectives d'offre de travail, nationales et régionales, sont obtenues de façon *bottom-up*, à l'aide d'un module socio-démographique séparé, le résultat au niveau national étant déterminé par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection régionale économique proprement dite.

Tous ces éléments sont successivement abordés dans les paragraphes ci-dessous, dans l'ordre suivant : démographie et offre de travail, emploi intérieur régional total¹³, navettes, solde frontalier, population active occupée régionale. Enfin, les évolutions régionales du taux d'emploi, du taux de chômage et du nombre de chômeurs à moyen terme sont présentées.

3.2.1. Démographie et offre de travail

Il ressort de l'observation officielle la plus récente de la population (soit au 1er janvier 2013) que l'augmentation (de janvier à janvier) de la population belge (+63 600 personnes) continue de ralentir, par rapport à 2010 (+111 400 personnes) et à 2011 (+84 700 personnes). Ce ralentissement résulte en grande partie de la baisse du solde migratoire externe qui, en 2010 – notamment en raison d'un nombre important de régularisations de personnes sans-papiers – avait atteint un niveau record (79 500 personnes) mais qui, dans le courant de 2011 et 2012, était retombé à, respectivement, 62 200 et 44 400 personnes. Le recul du solde migratoire s'explique en partie par une plus forte émigration vers l'étranger mais davantage encore par une immigration externe beaucoup moins nombreuse et ce, alors que l'immigration en provenance des États membres européens sévèrement touchés par la crise financière (Grèce, Irlande, Italie, Espagne et Portugal) a augmenté. Cette hausse a toutefois été largement neutralisée par une immigration beaucoup moins nombreuse au départ des pays hors UE suite à la réduction du nombre d'octrois de titres de séjour pour des motifs humanitaires ou médicaux et au durcissement des règles pour la délivrance des premiers titres de séjour dans le cadre du regroupement familial.

¹³ Une analyse plus approfondie des résultats en termes d'emploi par branche d'activité est réalisée dans le chapitre 4.

Tableau 6 : Scénario pour la démographie et l'offre de travail
moyennes annuelles

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		2013- 2019
						1999- 2005	2006- 2012	
1. Population totale								
<i>1a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	74,1	61,8	60,6	60,8	53,5	39,4	84,2	56,7
Région de Bruxelles-Capitale	17,8	14,4	12,9	12,5	9,6	8,4	19,1	11,2
Région flamande	37,6	31,1	31,2	31,1	27,4	20,2	43,6	29,0
Région wallonne	18,8	16,4	16,5	17,2	16,5	10,8	21,4	16,6
<i>1b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,8	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	1,3	1,1	1,1	0,8	0,9	1,8	0,9
Région flamande	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,7	0,4
Région wallonne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3	0,6	0,5
2. Population d'âge actif (15-64 ans)								
<i>2a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	21,9	14,8	13,2	14,6	4,5	24,3	52,6	8,6
Région de Bruxelles-Capitale	11,6	9,1	8,0	8,0	5,3	7,0	14,2	6,6
Région flamande	7,3	4,3	3,5	3,4	-2,8	7,7	22,8	0,0
Région wallonne	2,9	1,4	1,7	3,2	1,9	9,6	15,6	2,0
<i>2b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,4	0,7	0,1
Région de Bruxelles-Capitale	1,5	1,2	1,0	1,0	0,7	1,1	2,0	0,8
Région flamande	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1	0,2	0,6	0,0
Région wallonne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,7	0,1
3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)								
Royaume	72,8	72,7	72,9	73,0	73,7	71,9	72,8	73,2
Région de Bruxelles-Capitale	72,9	72,3	72,1	71,8	71,6	73,6	73,7	71,9
Région flamande	74,0	74,1	74,4	74,7	75,6	72,7	73,7	74,9
Région wallonne	70,5	70,3	70,5	70,5	71,1	70,1	70,7	70,7
4. Population active (15 ans et plus), définition BFP								
<i>4a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	19,1	8,8	22,5	19,1	15,5	51,1	32,2	16,1
Région de Bruxelles-Capitale	6,9	2,7	4,2	3,4	3,4	10,2	7,4	3,4
Région flamande	8,2	8,7	12,6	14,4	7,4	23,7	17,2	9,3
Région wallonne	4,0	-2,5	5,7	1,3	4,8	17,2	7,5	3,3
<i>4b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,4	0,2	0,4	0,4	0,3	1,1	0,6	0,3
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	0,5	0,7	0,6	0,6	2,2	1,4	0,6
Région flamande	0,3	0,3	0,4	0,5	0,2	0,8	0,6	0,3
Région wallonne	0,2	-0,2	0,3	0,1	0,3	1,1	0,5	0,2

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2016-2019 donne la valeur en fin de période (2019).

En moyenne annuelle, la croissance de la population belge est passée de 0,9 % en 2011 à 0,67 % en 2012 (cf. tableau 6). Le recul de la croissance de la population d'âge actif a encore été plus marqué (de 0,63 % à 0,3 %) parce que, outre la baisse du solde migratoire externe, les cohortes qui atteignent l'âge de 65

ans comportent davantage d'effectifs, ce qui rend l'« évolution naturelle » de la population d'âge actif¹⁴ plus fortement négative. Le vieillissement de la population joue davantage en Flandre (où la croissance de la population d'âge actif a diminué de 0,42 % à 0,18 %) et en Wallonie (recul de 0,47 % à 0,13 %) ; la baisse du solde migratoire, elle, porte surtout à conséquence pour Bruxelles (où la croissance de la population d'âge actif est passée de 2,3 % à 1,53 %).

L'évolution naturelle de la population d'âge actif à moyen terme n'est pratiquement pas influencée par les hypothèses retenues dans les dernières perspectives démographiques¹⁵. Elle est en effet déjà presque complètement déterminée par la pyramide des âges actuelle de la population. À moyen terme, l'évolution naturelle de la population d'âge actif serait encore un peu plus dynamique à Bruxelles. Elle resterait largement négative en Wallonie, mais se maintiendrait plus ou moins au niveau de 2012. En Flandre, l'évolution naturelle de la population se maintiendrait également jusque 2016 au niveau de 2012, avant de devenir encore beaucoup plus négative au fur et à mesure que les cohortes issues du baby-boom atteignent l'âge de 65 ans.

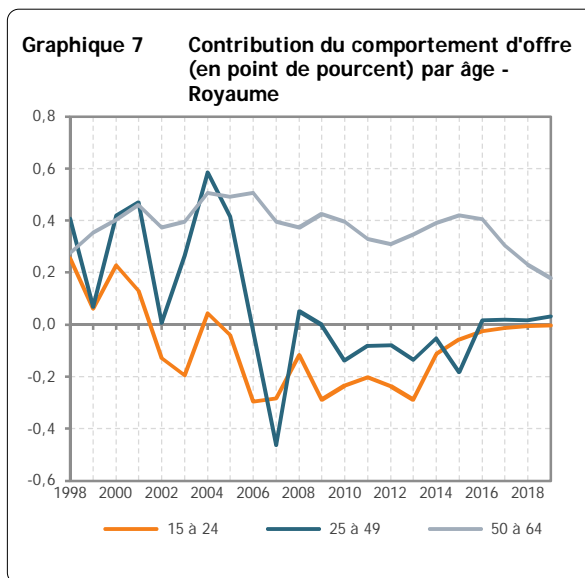
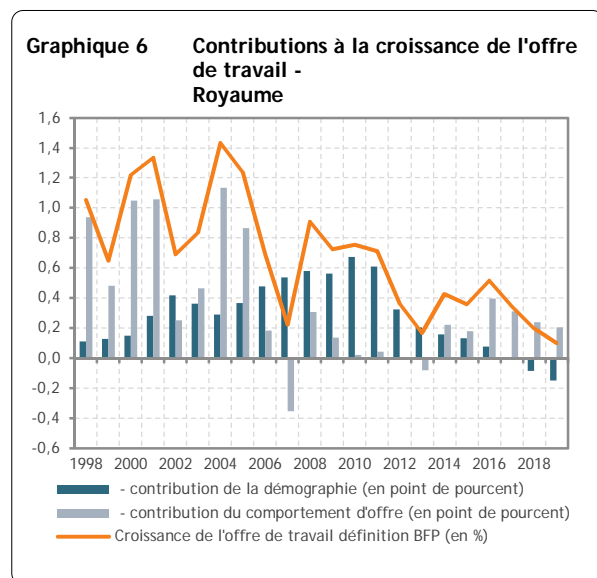
Les incertitudes dans le cadre de la projection de la population d'âge actif se situent par contre au niveau des flux migratoires, principalement de l'immigration externe. Les hypothèses formulées dans la dernière édition des perspectives démographiques impliquent que le solde migratoire externe dans les classes d'âge actif se serait encore détérioré en 2013, resterait pratiquement constant jusque et y compris 2015 et se réduirait ensuite progressivement. En comparaison avec les perspectives démographiques précédentes, le solde migratoire externe dans les classes d'âge actif a (de nouveau) été sensiblement revu à la baisse. Si l'on tient également compte de l'évolution attendue des flux migratoires interrégionaux, le solde migratoire global dans les classes d'âge actif ne baisserait que légèrement à moyen terme en Wallonie, serait pratiquement réduit de moitié en Flandre et diminuerait le plus fortement à Bruxelles.

La croissance de la population d'âge actif se serait déjà affaiblie dans les trois régions l'année dernière, pour atteindre 1,18 % à Bruxelles, 0,1 % en Flandre et 0,06 % en Wallonie ; selon les perspectives démographiques, elle se réduirait davantage encore à moyen terme. En Flandre, la croissance deviendrait même négative à partir de 2017 (-0,05 %) et tomberait à -0,14 % en 2019. En Wallonie, le ralentissement serait moins prononcé et la croissance resterait très légèrement positive en fin de période (0,02 %). À Bruxelles, la croissance de la population d'âge actif resterait plus élevée (0,49 % en 2019), mais, exprimée en termes relatifs, c'est dans cette région que le ralentissement serait le plus important. La différence de croissance avec les deux autres régions – et surtout avec la Wallonie – diminuerait donc considérablement. La croissance de la population d'âge actif belge serait légèrement négative en 2019 (-0,02 %), sous la double influence d'un solde migratoire externe moins positif et d'une évolution naturelle de plus en plus négative.

¹⁴ Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète l'« évolution naturelle » de la population, soit sa croissance en l'absence de flux migratoires. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès parmi cette classe d'âge.

¹⁵ Perspectives démographiques 2013-2060. Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs. BFP-DGSIE, avril 2014.

Non seulement la croissance de la population d'âge actif faiblit, mais de plus le poids des groupes de population présentant des taux d'activité relativement plus faibles augmente. Cette évolution freine la croissance du taux d'activité macroéconomique, et ce de plus en plus fortement. La contribution démographique globale à la croissance de l'offre de travail a reculé de 0,33 point en 2012 à 0,20 point en 2013, deviendrait négative à partir de 2017 pour finalement tomber à -0,15 point en fin de période (graphique 6).



Le graphique 6 montre que depuis 2006, les changements dans le comportement d'offre¹⁶ n'ont soutenu que faiblement la croissance de la population active. Toutefois, la participation croissante des générations successives de femmes au marché du travail ainsi que la politique d'encouragement au maintien dans la population active des travailleurs âgés (relèvement de l'âge légal de pension des femmes ; mesures en matière de prépensions du Pacte des générations) ont contribué durant toute cette période à stimuler la croissance de l'offre de travail parmi la population de plus de 50 ans (graphique 7). Cette évolution a toutefois été compensée par des évolutions négatives des taux d'activité dans les autres classes d'âge. Dans les classes d'âge les plus jeunes, cette évolution négative peut être liée à une nouvelle progression de la participation à l'enseignement supérieur et à l'allongement de la durée des études suite à la réforme de Bologne, éventuellement renforcé par un impact négatif de la crise économique persistante sur le comportement d'offre. À cela s'ajoute le fait que les contrôles plus stricts concernant la recherche active d'un emploi ont abouti à une hausse des suspensions de chômeurs indemnisés et ont de ce fait poussé à la baisse les estimations administratives du chômage et de la population active. Le taux d'activité macroéconomique belge¹⁷ est resté quasiment inchangé (à 72,7 %) depuis 2007.

L'année passée, la contribution des changements de taux d'activité à la croissance de la population active, tous âges confondus, a été légèrement négative. Ceci est à nouveau attribuable à des contributions fortement négatives des classes d'âge inférieures à 50 ans alors que dans les classes d'âge supé-

¹⁶ Défini comme l'ensemble des changements des taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

¹⁷ Définition administrative. Défini comme le rapport entre la population active totale de 15 ans et plus (sur base de chiffres d'emploi et de chômage des institutions de sécurité sociale, y compris les « chômeurs âgés ») et la population d'âge actif (15-64 ans).

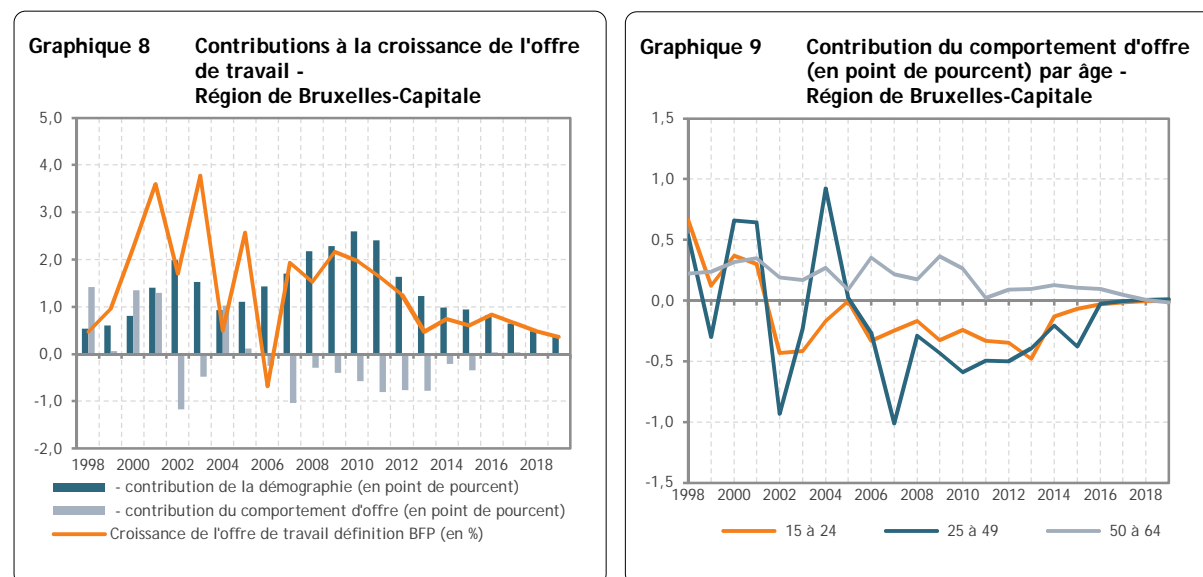
rieures, les premiers effets positifs de la réforme du système de mise en disponibilité dans l'enseignement (qui concerne la classe d'âge 55-59 ans) et du renforcement des conditions de départ anticipé à la retraite (classe 60-64 ans) se sont faits sentir sur les taux d'activité. Le ralentissement de la croissance de la population active de 0,36 % en 2012 à 0,17 % en 2013 est principalement attribuable au tassement de la contribution de la démographie¹⁸.

En 2014, les évolutions négatives des taux d'activité dans les classes d'âge inférieures et moyennes commenceraient à peser moins fortement et les taux d'activité des classes d'âge supérieures augmentent plus fortement, sous l'influence des mesures susmentionnées relatives à la fin de carrière. Ces évolutions, combinées à une impulsion démographique très légèrement en baisse, se soldent par une accélération de la croissance de la population active, laquelle atteindrait 0,43 %. Au cours de la période 2015-2016, la contribution démographique s'affaiblit encore, mais l'augmentation de l'âge d'entrée dans le système du chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépensions) soutient la hausse des taux d'activité des classes d'âge supérieures. En 2015 joue aussi la limitation dans le temps des allocations d'insertion (anciennement allocations d'attente) des jeunes diplômés sans emploi. Cette mesure devrait avoir un effet négatif sur les taux d'activité des classes d'âge concernées : une partie des personnes concernées devrait se retirer, au moins temporairement, du marché du travail (ou du moins ne plus être enregistrée comme demandeur d'emploi). Par conséquent, la population active progresserait plus vite en 2016 (0,52 %) qu'en 2015 (0,36 %).

Après 2016, la contribution démographique continue de fléchir et, dans le même temps, l'effet positif des mesures de fin de carrière (la réforme des mises en disponibilité serait pratiquement en régime de croisière en 2017, la réforme des prépensions en 2018) se dissipe, de sorte que la croissance de la population active recule nettement, n'atteignant plus qu'à peine 0,1 % en 2019. Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance de la population active s'élèverait, en moyenne, à 0,3 % par an (hausse cumulée de 112 500 personnes), soit sensiblement moins que la progression enregistrée au cours des sept dernières années, à savoir une croissance annuelle moyenne de 0,63 % par an (hausse cumulée de 225 100 personnes). Le recul important de la contribution démographique n'est en effet que partiellement compensé par une évolution globale (tous âges confondus) plus dynamique des taux d'activité. Cette dernière se traduit par une hausse du taux d'activité macroéconomique belge à moyen terme, lequel passerait de 72,7 % en 2013 à 73,7 % en 2019.

Les évolutions décrites ci-dessus de l'offre de travail belge sont le résultat d'une projection qui est établie de manière bottom-up, au départ des régions. À Bruxelles (graphique 8), la forte impulsion démographique, qui a soutenu la croissance de l'offre de travail au cours de la dernière décennie, s'étirole en projection. Cette impulsion s'est déjà nettement affaiblie entre 2010 (contribution de 2,60 points) et 2012 (contribution de 1,64 point) ; elle ralentirait plus fortement à Bruxelles que dans les deux autres régions durant la période de projection (pour atteindre 0,37 point en 2019), ceci étant principalement le résultat des hypothèses en matière de migration externe. Néanmoins, en projection, les évolutions démographiques continuent de soutenir l'offre de travail de manière plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions (contribution de 0,78 point, en moyenne, par an).

¹⁸ La décomposition entre contribution de la démographie et des comportements d'offre dans les graphiques a trait à la classe 15-64 ans, ce qui explique que la somme des deux contributions n'est pas exactement égale à la croissance de la population active (qui comprend les plus de 64 ans).



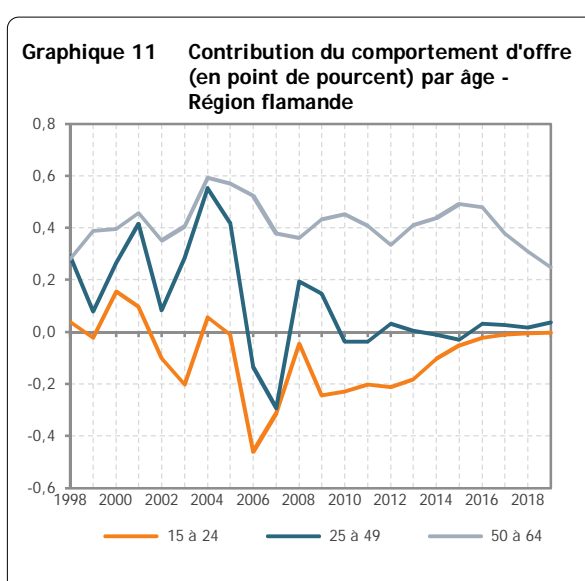
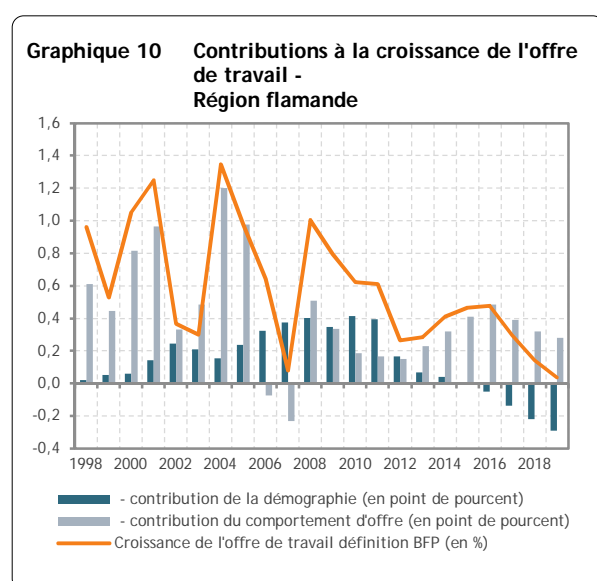
La contribution substantielle de la démographie à la croissance de l'offre de travail bruxelloise s'affiche en sévère contraste depuis le milieu des années 2000 avec la faible contribution des changements des taux d'activité (graphique 8¹⁹ et graphique 9 pour la décomposition de la contribution du comportement d'offre par classe d'âge), qui, au cours des huit dernières années, a toujours été significativement négative. La différence de dynamique avec les autres régions a été la plus marquée pour les femmes dans les classes d'âge moyennes et supérieures parce que les effets de cohorte (plus grande participation au marché du travail des générations successives de femmes) ont joué un rôle moins important à Bruxelles. Le taux d'activité macroéconomique bruxellois s'est contracté, passant de 75,9 % en 2005 à 72,9 % en 2012. C'est toutefois à Bruxelles que la population active a connu la croissance la plus dynamique durant cette période (1,4 % par an), soutenue donc uniquement par les fortes impulsions démographiques.

Sur base de données encore provisoires, il apparaît que la contribution des changements de taux d'activité serait restée très négative à Bruxelles l'année dernière. Ainsi, la nouvelle baisse du taux d'activité global (jusqu'à 72,3 %) combinée au net recul de la contribution démographique se serait soldée par un important ralentissement de la croissance de la population active ; cette dernière n'aurait atteint que 0,47 % en 2013 alors qu'elle s'élevait encore à 1,97 % en 2010. Au cours de la période de projection, les contributions dans les classes d'âge inférieures à 50 ans deviendraient progressivement moins négatives et les politiques relatives à la fin de carrière apporteraient une légère impulsion aux taux d'activité dans la classe 50-64 ans ; cette dernière se dissipe cependant après 2016 et, en outre, les taux d'activité de cette classe resteraient très peu soutenus par des effets de cohorte. Dans ces circons-

¹⁹ Pour les régions, la somme des deux contributions peut fortement différer de la croissance de la population active durant la période d'observation. Il y a en effet une différence entre la population active régionale selon la définition HERMREG et la population active régionale telle qu'estimée dans la banque de données socio-démographique qui est utilisée pour établir la projection de l'offre de travail (et la décomposition entre contribution de la démographie et contribution des changements de comportement). Dans la banque de données HERMREG, la population active occupée régionale est calculée par l'identité suivante: l'emploi intérieur selon la région du lieu de travail des comptes régionaux (ICN) plus les estimations du solde régional du travail frontalier plus celles du solde régional des navettes. Dans la banque de données socio-démographique, la population active occupée régionale est estimée immédiatement selon le lieu de domicile, et ce sur base des données des institutions de sécurité sociale. Cette divergence statistique peut surtout prendre des valeurs importantes à Bruxelles.

tances, le taux d'activité macroéconomique poursuit sa baisse (jusqu'à 71,6 % en 2019), et ce alors que la croissance de la population active bruxelloise s'accélère durant la période 2014-2016 (croissance annuelle moyenne de 0,73 %) mais ralentit durant la deuxième moitié de la période de projection (jusqu'à 0,36 % en 2019).

En Flandre, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail s'est élevée à un peu moins de 0,40 point par an depuis 2006 (cf. graphique 10), avant de soudainement retomber à 0,17 point en 2012. Cette diminution se poursuivrait durant l'ensemble de la période de projection, tant parce que la croissance de la population d'âge actif ralentit que parce que la structure d'âge (relativement plus vieille) de la population flamande d'âge actif entraîne un glissement des cohortes plus densément peuplées vers les classes d'âges supérieures, lesquelles ont des taux d'activité plus bas. La contribution de la démographie deviendrait négative à partir de 2016 et tomberait même à -0,29 point en 2019.



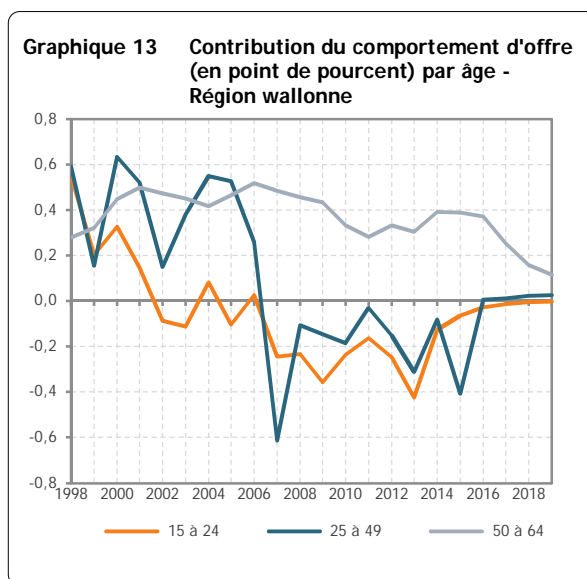
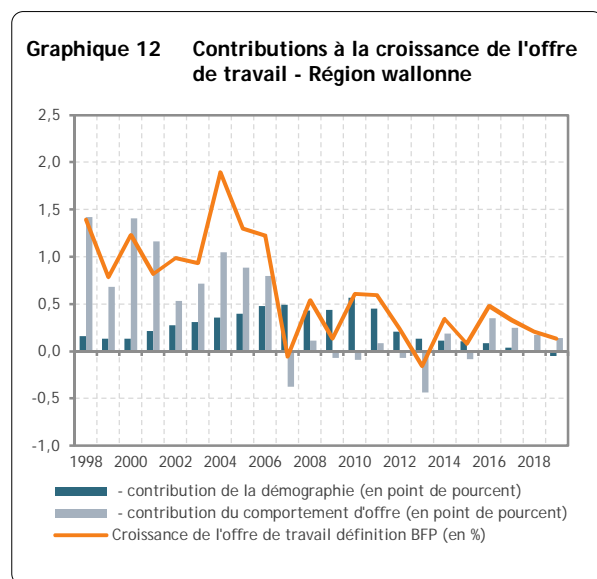
En Flandre aussi, la dynamique des taux d'activité des classes d'âge inférieures à 50 ans s'est également essoufflée dans la seconde moitié des années 2000, mais dans une mesure moindre que dans les deux autres régions ; cet essoufflement a en outre été compensé par une forte augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures (graphique 11). Ainsi, hormis durant la période 2006-2007, la contribution totale des changements de comportement est-elle restée positive. Le taux d'activité macroéconomique flamand a chuté de 73,9 % en 2005 à 73,3 % en 2007 mais a ensuite augmenté sur l'ensemble de la période 2008-2012 pour atteindre 74 % en 2012.

La population active flamande a augmenté, en moyenne, de 0,57 % par an sur la période 2006-2012, une croissance qui depuis 2008 a été soutenue dans des proportions quasiment égales par les changements démographiques et comportementaux.

Au cours de la période 2013-2016, la diminution de l'apport démographique en Flandre devrait être plus que compensée par une progression plus dynamique des taux d'activité. D'une part, la contribution des classes d'âge les plus jeunes deviendrait moins négative et, d'autre part, les mesures relatives à la fin de carrière joueront a priori un rôle relativement plus important en Flandre, si bien que la contribution des classes plus âgées devrait augmenter de façon significative. Le taux d'activité global au-

rait ainsi grimpé à 74,1 % l'année passée et continuerait d'augmenter dans les deux prochaines années pour atteindre 75 % en 2016 ; la croissance de la population active se serait ainsi stabilisée (0,28 %) l'année dernière tandis qu'elle devrait s'accroître sur la période 2014-2016, à une moyenne de 0,45 % par an. Après 2016, l'effet positif des réformes des fins de carrière devrait s'atténuer de sorte que la contribution des classes d'âge supérieures serait diminuée de moitié en trois ans ; le taux d'activité macroéconomique continuerait d'augmenter (jusqu'à 75,6 % en 2019) mais à un rythme plus lent. Les modifications des taux d'activité sont de moins en moins à même de compenser la baisse de la contribution démographique, de sorte que la croissance de la population active chuterait et ne serait plus qu'à peine positive en 2019 (0,03 %).

En Wallonie, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail a toujours été légèrement plus élevée qu'en Flandre depuis 2006 (graphique 12 : un peu moins de 0,5 pp par an) avant de baisser fortement (0,21 pp) en 2012. Au cours de la période de projection, la contribution démographique continuera de fléchir mais la perte devrait être moins prononcée qu'en Flandre ou – davantage encore – en Région bruxelloise. La contribution démographique à la croissance de l'offre de travail deviendrait légèrement négative en Wallonie à partir de 2018 pour atteindre -0,05 point de pourcentage en 2019.



Le brusque renversement de tendance dans l'évolution des taux d'activité des classes d'âge de 25 à 49 ans depuis le milieu des années 2000 a été, en Wallonie, encore plus frappant qu'en Flandre (graphique 13). En outre, comme dans les deux autres régions, les taux d'activité des classes d'âge les plus jeunes (15-24 ans) ont baissé au cours de cette période. L'augmentation des taux d'activité des groupes plus âgés a été à peine suffisante pour stabiliser la contribution globale des changements de comportements d'offre durant cette période. Le taux d'activité macroéconomique wallon a chuté pendant cette période, passant de 71,6 % en 2005 à 70,5 % en 2012. La population active wallonne a augmenté en moyenne de 0,47 % par an sur la période 2006-2012, une croissance presque exclusivement soutenue par les impulsions démographiques.

L'année dernière, la contribution des modifications de comportement aurait été fortement négative, si bien que le taux d'activité macroéconomique se serait encore affaibli (70,3 %) ; compte tenu de la

poursuite de la baisse de la contribution démographique, la croissance de la population active wallonne aurait été légèrement négative (-0,17 %). Tout comme en Flandre, les effets des réformes en matière de fin de carrière devraient jouer à plein au cours de la période 2014-2016 et viendront s'ajouter aux effets de cohortes chez les femmes, de sorte que les taux d'activité dans les classes d'âge supérieures devraient s'accroître sensiblement. Cependant, en 2015, tout comme à Bruxelles, la limitation des allocations d'insertion dans le temps devrait produire un « choc » à la baisse des taux d'activité dans les classes d'âge moyennes. Le taux d'activité macroéconomique augmenterait entre 2013 (70,3 %) et 2016 (70,7 %), en dépit d'un léger repli en 2015. La population active wallonne devrait dès lors croître nettement plus fortement en 2014 (0,35 %) et en 2016 (0,48 %) qu'en 2015 (0,08 %).

Après 2016, les taux d'activité des classes d'âge inférieures à 50 ans devraient se stabiliser tandis que l'augmentation des taux d'activité des classes d'âge supérieures ralentirait. Le taux d'activité macroéconomique progresserait moins rapidement pour atteindre 71,1 % en 2019. La contribution démographique devrait encore légèrement diminuer de sorte que la croissance de la population active wallonne ralentirait progressivement pour ne plus atteindre que 0,35 % en 2019.

En moyenne, la population active wallonne progresserait de 0,2 % par an au cours de la période de projection. Ce serait moins qu'en Flandre (0,3 % par an) mais le différentiel se serait creusé uniquement lors de la première moitié de la période de projection. Ce serait largement inférieur à la croissance de la population active en Région bruxelloise (0,59 % par an), bien que l'écart de croissance se serait fortement réduit en comparaison du passé récent.

3.2.2. Emploi intérieur régional

La section 3.1 a déjà abordé la projection de l'emploi intérieur total par région. Dans le chapitre 4, les résultats par branche d'activité – qui en sont à la base – seront discutés de manière détaillée. Dans ce qui suit, nous nous limitons à la distinction entre emploi indépendant et emploi salarié.

Tout d'abord, les salariés représentent environ 82,5 % de l'emploi total tant en Flandre qu'en Wallonie et 89,4 % à Bruxelles (2012). Dès lors, le profil d'évolution projeté de l'emploi salarié dans chacune des régions ressemble, grosso modo, à celui de l'emploi total (déjà décrit précédemment). Ainsi, sur l'ensemble de la période 2013-2019, tant en Flandre qu'à Bruxelles, la croissance de l'emploi salarié (respectivement +0,6 % et +0,4 % par an) serait quasiment identique à celle de l'emploi total respectif. En Wallonie, le nombre de salariés progresserait à un rythme de 0,6 % par an, soit un peu plus vite que le total de l'emploi dans cette région (0,4 % par an, pour rappel).

En ce qui concerne l'emploi indépendant belge en 2012, 61 % était situé en territoire flamand, 29 % en Wallonie et près de 10 % en Région bruxelloise. Sur la période d'observations 1999-2012, l'emploi indépendant a surtout crû, en moyenne, en Région de Bruxelles-Capitale (1,6 % par an) et, dans une moindre mesure, aussi en Flandre (0,5 % par an). En Wallonie, malgré un redressement sur la période 2006-2012, le nombre d'indépendants en 2012 (217 000) est finalement presque identique à ce qu'il était en 1999, soit un rythme moyen de croissance de -0,1 % par an.

Dans la plupart des branches d'activité dans lesquelles l'emploi indépendant a un poids relativement important, l'évolution de celui-ci, par région, suit une tendance lourde et apparaît finalement peu sen-

sible à la conjoncture. Par exemple, dans les trois régions, la tendance est fortement à la baisse dans l'« agriculture » et le « commerce et horeca » et nettement à la hausse dans les « autres services marchands »²⁰.

Selon nos estimations, sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi indépendant croîtrait, dans chaque région, à un rythme nettement inférieur à celui observé, en moyenne, au cours du passé récent : +1,0 % par an à Bruxelles, +0,3 % en Flandre et -0,2 % en Wallonie au cours de la période 2013-2019 contre, respectivement, +3,0 %, +0,9 % et +0,6 % au cours de la période 2006-2012.

3.2.3. Solde frontalier et solde des navettes

Afin d'obtenir la population active occupée par région, il faut ajouter à l'emploi intérieur régional présenté ci-dessus le solde frontalier et le solde des navettes de chacune des régions, ce dernier solde étant, par région, nettement plus important que le premier.

Solde frontalier

Le solde frontalier pour l'ensemble du pays est positif, ce qui signifie que le nombre de résidents belges qui travaillent à l'étranger est supérieur au nombre de non-résidents belges qui travaillent en Belgique. En 2012, le solde frontalier belge s'est élevé à environ 80 500 personnes ; 35 % de ce solde frontalier était flamand, 34 % bruxellois (essentiellement le personnel des ambassades et des institutions internationales résidant à Bruxelles), 31 % wallon. L'hypothèse retenue en projection est le maintien du solde frontalier national à son dernier niveau observé, à savoir 2013. La ventilation régionale de ce solde serait, tout au long de la période de projection, semblable à celle de la dernière année observée. En 2019, le solde frontalier positif alimenterait ainsi la population active occupée wallonne d'un peu plus de 25 000 personnes, celle de Flandre de près de 27 000 personnes et de Bruxelles de 28 000 personnes.

Solde des navetteurs

Les deux principaux flux de navetteurs interrégionaux sont ceux entrant à Bruxelles en provenance de Flandre (environ 215 000 personnes en 2012) et de Wallonie (près de 116 000 personnes en 2012). Les quatre autres flux ont enregistré une hausse tendancielle depuis 1986 mais restent malgré tout, en termes relatifs, faibles par rapport à l'emploi intérieur de la région qui reçoit ces flux²¹.

Au total, la Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par un solde de navettes négatif, soit environ -275 700 en 2012 (cf. tableau 7), une bonne partie de l'emploi intérieur bruxellois étant occupé par des travailleurs résidant en Wallonie ou en Flandre (voir ci-dessous). Le solde positif des navetteurs wal-

²⁰ L'évolution récente du travail indépendant a été influencée par une rupture de tendance dans certaines branches, notamment la construction à Bruxelles, sous l'effet du nombre croissant de ressortissants des nouveaux Etats membres européens qui ont choisi de s'établir en Belgique sous ce statut en raison des restrictions limitant la circulation des travailleurs salariés. Dans les présentes perspectives, cet effet de substitution ne jouerait plus que très peu puisque ces barrières ont été levées pour la plupart de ces Etats, y compris pour la Bulgarie et la Roumanie. Les salariés ressortissants de ces deux derniers Etats ne devraient plus être soumis à l'obligation du permis de travail depuis le 1^{er} janvier 2014 (source : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, <http://www.emploi.belgique.be>).

²¹ En 2012, tant en Flandre qu'en Wallonie, la part de l'emploi intérieur occupé par des résidents de la région était d'environ 97 %.

lons s'élevait à environ 114 300 personnes en 2012, tandis que le solde positif des navetteurs flamands atteignait 161 400 personnes.

Selon nos projections, la part de l'emploi intérieur bruxellois occupé par des résidents flamands continuerait de baisser à moyen terme, prolongeant le mouvement entamé dès 1999. Cette part s'élevait en effet encore à 35,1 % en 1998, pour atteindre environ 31 % en 2012; elle pourrait s'élever à 30,1 % en 2019. La baisse de cette part à moyen terme correspondrait à une quasi-stabilisation du nombre de résidents flamands allant travailler à Bruxelles (216 200 en 2019 contre 215 500 en 2012). Le nombre de navetteurs wallons allant travailler en Région de Bruxelles-Capitale progresserait par contre de manière assez importante (121 600 en 2019 contre 115 500 en 2012) permettant à sa part dans l'emploi intérieur d'augmenter légèrement (de 16,6 % en 2012 à 16,9 % en 2019). Les quatre autres flux de navetteurs interrégionaux repartiraient à la hausse à moyen terme, grosso modo en phase avec le redressement progressif de la croissance économique. Cela refléterait la mobilité croissante des travailleurs entre régions.

Au total, le solde positif de navetteurs wallons, largement influencé par le flux de Wallonie vers Bruxelles (et aussi, dans une moindre mesure, par celui des navetteurs wallons vers la Flandre), serait en hausse à moyen terme (croissance annuelle moyenne de 0,8 % au cours de la période 2013-2019) pour atteindre 120 700 personnes en 2019 (cf. tableau 7) contre 114 300 personnes en 2012, et cela malgré une progression des flux entrant en Wallonie en provenance de Bruxelles et de Flandre.

Le solde positif de navetteurs flamands, largement influencé par le flux de Flandre vers Bruxelles, baisserait cependant à moyen terme (décroissance moyenne de 1,2 % par an au cours de la période 2013-2019) ; il n'atteindrait plus que 148 600 personnes en 2019, alors qu'il concernait encore 161 400 personnes en 2012.

En conséquence, le solde des navetteurs bruxellois devrait donc être moins négatif à moyen terme : il s'élèverait à -269 300 personnes en 2019, soit une différence de 6 400 personnes par rapport à 2012. Cette différence résulterait d'un peu plus de 13 000 navettes supplémentaires de Bruxellois vers les deux autres régions belges, ce qui est largement suffisant pour compenser la hausse du total des flux entrants en provenance de Flandre et de Wallonie (près de 7 000 navetteurs).

3.2.4. Population active occupée régionale

Tant en Flandre qu'en Wallonie, le poids du solde des navettes interrégionales dans la population active occupée est relativement faible (respectivement 6 % et 8 % en 2012). En conséquence, dans chacune de ces régions, celle-ci évolue quasiment exactement comme l'emploi intérieur. À Bruxelles, par contre, l'évolution de la population active occupée peut différer sensiblement de celle de l'emploi intérieur puisqu'une partie substantielle des postes de travail dans cette région y est occupée par des résidents wallons ou flamands.

Ainsi, au cours de la période de projection et compte tenu de l'évolution du solde des navettes interrégionales décrite ci-dessus, la population active occupée devrait croître, en moyenne, plus rapidement à Bruxelles (1,0 %) qu'en Flandre (0,5 %) et en Wallonie (0,4 %), et ce alors que l'emploi intérieur serait, lui, en progression comparable dans les trois Régions (0,5 % par an en moyenne à Bruxelles, 0,6 % en Flandre et 0,4 % en Wallonie).

La progression attendue en projection est semblable à celle observée au cours du passé récent. Au cours de la période 1999-2012 (voir tableau 7), la population active occupée bruxelloise a ainsi crû un peu plus de deux fois plus rapidement que l'emploi intérieur bruxellois (croissance annuelle moyenne de, respectivement, 1,8 % et 0,8 %) tandis qu'en Flandre et en Wallonie, la croissance des populations actives ayant un emploi (0,9 % pour chacune de ces régions) avoisinait celle de l'emploi intérieur (1,0 % pour chacune de ces régions).

3.2.5. Taux d'emploi

Le taux d'emploi est obtenu en rapportant la population active occupée à celle d'âge actif (15-64 ans). Compte tenu notamment des évolutions démographiques régionales différentes, il y a lieu de séparer la Région de Bruxelles-Capitale des deux autres régions dans l'analyse de cet indicateur.

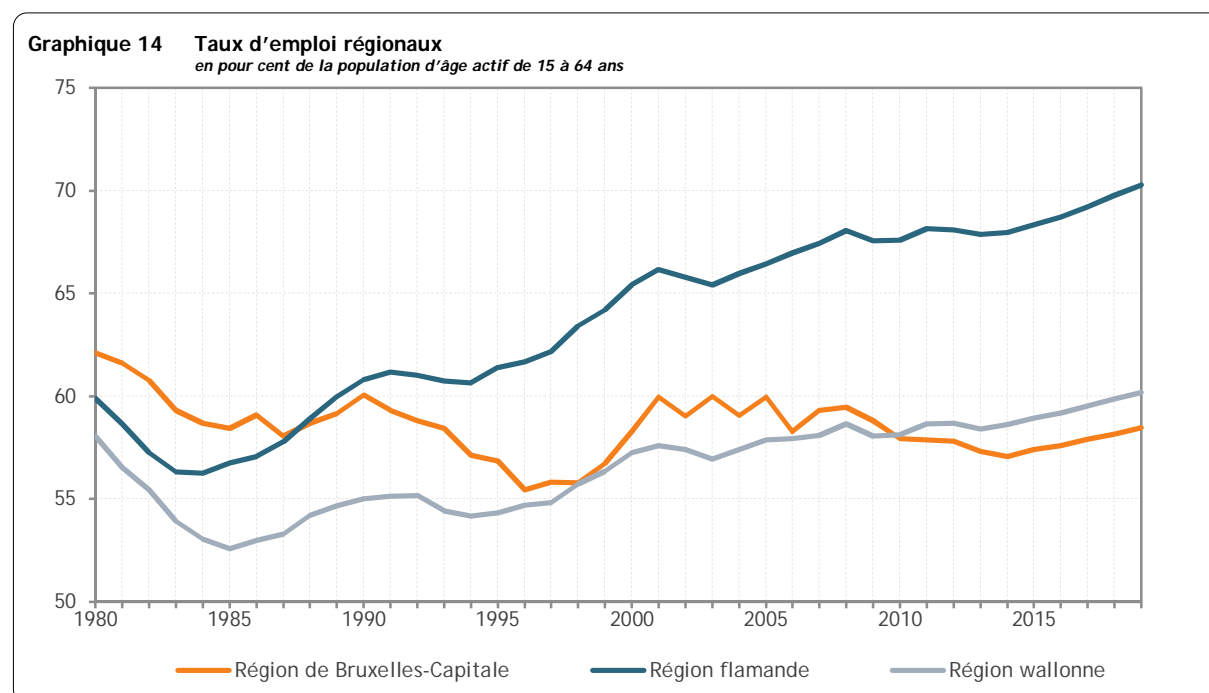
En Flandre et en Wallonie, tout d'abord, la très faible progression ou quasi-stagnation de la population d'âge actif (+0,2 % et +0,1 % respectivement, voir tableau 6) s'est accompagnée d'une quasi-stagnation de la population active occupée en 2012 (voir tableau 7), de sorte que le taux d'emploi se serait stabilisé dans chacune de ces deux régions à, respectivement, 68,1 % et 58,7 %. En 2013, la faible croissance économique se serait traduite par un recul de la population active occupée flamande (-0,2 %) et, plus encore, wallonne (-0,4 %). À rythme d'évolution de la population d'âge actif comparable à celui de 2012 (+0,1 % dans les deux régions en 2013), le taux d'emploi aurait diminué tant en Flandre (-0,2 point) qu'en Wallonie (-0,3 point). Au cours de la période de projection, en moyenne, la population d'âge actif ne progresserait plus en Flandre (0,0 % de croissance annuelle moyenne) et n'augmenterait que très légèrement en Wallonie (+0,1 % par an). Étant donné la progression soutenue de la population active occupée dans les deux régions (+0,6 % par an en moyenne) sur la même période, le taux d'emploi augmenterait de façon continue, de +0,4 point par an en Flandre et de 0,3 point par an en Wallonie, pour finalement atteindre, respectivement, 70,3 % et 60,2 % à l'horizon 2019.

Par ailleurs, en Région bruxelloise, la population active occupée et celle d'âge actif ont progressé, en 2012, grosso modo aussi rapidement l'une que l'autre (+1,4 % et +1,5 % respectivement), tout comme en 2011 : le taux d'emploi bruxellois se serait ainsi établi à 57,8 % en 2012, soit à peine 0,1 point de moins qu'en 2010.

En 2013, la population active occupée bruxelloise n'aurait augmenté que de 0,3 % tandis que la population d'âge actif de la Région, elle, se serait encore accrue de 1,2 % (voir section 3.2.1), de sorte que le taux d'emploi aurait perdu 0,5 point, pour atteindre 57,3 %. Ce taux serait également en baisse en 2014 (-0,2 point) : bien que plus dynamique que dans les deux autres régions, la croissance de la population active occupée bruxelloise (+0,6 %) resterait en deçà de celle de la population d'âge actif (+1,0 %).

Entre 2015 et 2019, la croissance de la population active occupée bruxelloise (1,2 % par an) repasserait au-dessus de la croissance – qui ralentit progressivement – de la population d'âge actif (0,7 % par an), de sorte que – tout comme dans les deux autres régions – le taux d'emploi bruxellois augmenterait de manière régulière (d'environ 0,3 pp par an).

Pour la Flandre et la Wallonie, le taux d'emploi en 2019 représenterait un progrès incontestable par rapport au passé (période 1980-2010) (voir graphique 14). À Bruxelles, par contre, le taux d'emploi de 2019 serait inférieur à celui prévalant au début des années deux mille.



On notera que les évolutions observées sur une période de plusieurs années du taux d'emploi défini selon le concept administratif correspondent en général assez bien à celles du taux d'emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (calculé à partir de l'enquête sur les forces de travail pour la classe d'âge de 20 à 64 ans). Néanmoins, les variations année par année de ces deux concepts de taux d'emploi peuvent être fort différentes. Ainsi, par exemple, alors qu'en 2012, le taux d'emploi bruxellois selon les deux concepts est resté quasiment stable, en 2013, le taux d'emploi mesuré dans le cadre de la stratégie EU2020 présente une baisse beaucoup plus prononcée (-1,4 point) que le taux administratif (-0,5 point, voir tableau 7). À l'inverse, l'évolution du taux d'emploi en 2013 tant en Flandre qu'en Wallonie aurait été plus favorable selon le concept enquête : légère hausse pour la Flandre, de 0,4 point, au lieu d'une légère baisse (-0,2 point) en concept administratif ; moindre baisse pour la Wallonie (-0,2 point au lieu de -0,3 point, voir tableau 7). En projection, à partir de 2014, le taux EU2020 suit le taux administratif. En 2019, il atteindrait 58,1 % à Bruxelles (+1,3 point par rapport à 2013), 74,1 % en Flandre (+2,2 points) et 64,2 % en Wallonie (+1,8 point).

3.2.6. Chômage²²

Au niveau national, le chômage a augmenté de 53 100 unités au cours des deux années qui ont suivi la crise financière (période 2009-2010), a nettement baissé (de 26 000 unités) en 2011, puis a de nouveau progressé au cours des deux dernières années (de respectivement 8 500 et 18 200 unités) sous l'effet d'un nouveau repli conjoncturel. En 2013, le nombre de chômeurs dépassait donc de 53 800 unités son niveau de 2008. Le taux de chômage s'est établi à 11,8 % en 2008, à 12,5 % en 2010 suite au premier recul conjoncturel et à 12,4 % en 2013 après le ralentissement plus récent.

En matière de chômage, les trois régions n'ont pas traversé la période 2009-2013 de la même manière : d'une part, sur l'ensemble de cette période, la Région wallonne a été moins affectée que ses deux voisines ; d'autre part, à l'intérieur de cette période, la dynamique d'évolution du chômage n'a pas été la même dans les trois régions.

Ainsi, la Région bruxelloise et la Région flamande ont enregistré une poussée nettement plus marquée de leur chômage au cours de la période 2009-2010 (respectivement, +13 200 et +33 700 unités ou, en termes relatifs, +12,8 % et +15,2 %) que la Région wallonne (+ 6 200 unités ou +2,3 %). En 2011, le chômage a nettement chuté en Flandre (-16 200 unités, -6,4 %) et en Wallonie (-9 300 unités, -3,3 %) alors qu'il ne reculait que légèrement à Bruxelles (-600 unités, -0,5 %). Enfin, la période de stagnation de l'activité économique (2012-2013) s'est soldée par une hausse à nouveau plus forte du chômage en Région flamande (+20 300 unités, +8,5 %), la Région bruxelloise (+1 900 unités, +1,7 %) et la Région wallonne (+4 600 unités, +1,7 %) étant moins affectées. Au final, le nombre de chômeurs recensés en 2013 dans chacune des trois régions belges était supérieur à celui enregistré en 2008, mais de manière bien plus importante à Bruxelles (+14 500 unités, +14,1 %) et en Flandre (+37 700 unités, +17,0 %) qu'en Wallonie (+1 600 unités, +0,6 %). De même, alors qu'en 2013, le taux de chômage enregistré tant en Région bruxelloise qu'en Flandre (respectivement 20,8 % et 8,4 %) dépassait son niveau de 2008 de, respectivement, 1,2 point et 1,0 point, celui observé en Wallonie était identique à celui de 2008 (17,1 %).

Malgré les différences identifiées ci-dessus, on peut poser un constat commun aux trois régions : en dépit d'une progression très faible de l'activité au cours des cinq dernières années, le (taux de) chômage n'a finalement augmenté que modérément dans chacune de celles-ci au cours de la période 2009-2013. De manière générale, les éléments qui expliquent ce phénomène sont présents dans les trois cas.

En premier lieu, la faiblesse (ou absence) des gains de productivité dans les trois régions au cours de la période 2009-2013²³ a permis à l'emploi intérieur de continuer à progresser sensiblement (+17 800 unités ou +2,6 % pour Bruxelles, +41 900 unités ou +1,6 % pour la Flandre et +24 900 unités ou +2,1 % pour la Wallonie).

En second lieu, les taux d'activité dans les classes d'âge inférieures et moyennes principalement des Régions bruxelloise et wallonne (voir section 3.2.1) ont subi de véritables « chocs » à la baisse. Par conséquent, la population active a progressé moins rapidement que ce que l'on pouvait prévoir compte

²² Selon la définition BFP : demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus chômeurs âgés.

²³ Ainsi sur la période 2009-2013, la productivité dans les branches d'activité marchande a chuté, en moyenne, de 0,5 % par an tant à Bruxelles qu'en Wallonie tandis qu'elle stagnait en Flandre (0,0 %).

tenu, à la fois, des impulsions démographiques et de la nette progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures.

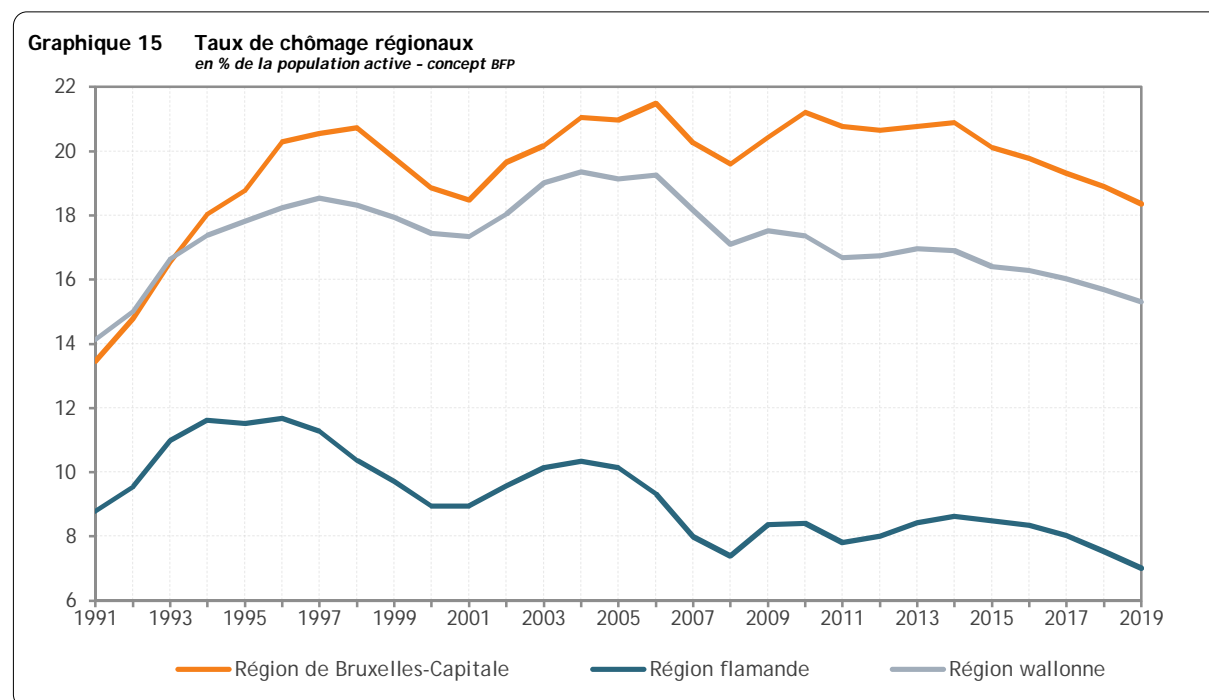
Cette année, la population active occupée des trois régions du pays devrait recouvrer une croissance positive (+2 600 unités à Bruxelles, +5 300 en Flandre et +5 700 en Wallonie) grâce à l'embellie conjoncturelle. Cette hausse serait toutefois à peine suffisante (Wallonie) voire insuffisante (Bruxelles et Flandre) pour compenser la croissance de la population active (respectivement, +5 700, +4 200 et +12 600 unités), laquelle s'accélère surtout en Flandre et en Wallonie, notamment sous l'impulsion d'une évolution plus dynamique des taux d'activité (voir section 3.2.1). Le nombre de chômeurs progresserait dès lors en moyenne annuelle de 1 600 unités à Bruxelles, 7 300 unités en Flandre et serait stabilisé en Wallonie. Il s'ensuit qu'en 2014, les taux de chômage bruxellois et flamands devraient être en très légère hausse et le taux wallon en très légère baisse ; ils atteindraient respectivement 20,9, 8,6 et 16,9 %.

En 2015, l'évolution de la population active de chacune des régions est influencée par la mesure de limitation dans le temps des allocations d'insertion, laquelle devrait entraîner une baisse, au niveau national, d'environ 27 000 unités du nombre de personnes pouvant bénéficier d'allocations de chômage. Cette mesure concerne beaucoup plus Bruxelles et la Wallonie que la Flandre. Par hypothèse, une partie de ce groupe quittera le marché du travail, ce qui, cette année-là, neutralisera partiellement l'effet positif, sur l'offre de travail, des mesures limitant les départs anticipés en retraite. Au final, la population active devrait progresser moins vite en 2015 qu'en 2014 en Régions bruxelloise (+3 400 unités) et, surtout, wallonne (+1 300 unités), tandis que l'inverse se produirait en Flandre (+14 400 unités). Dans le même temps, la population active occupée devrait croître nettement plus rapidement (qu'en 2014) dans les trois régions. Elle progresserait de 7 100 unités à Bruxelles, 18 000 unités en Flandre et 9 200 unités en Wallonie.

La diminution du nombre de chômeurs en 2015 serait donc, en termes relatifs, plus importante en Régions bruxelloise et wallonne (respectivement -3,1 % et -2,8 %). Le recul du taux de chômage dans ces deux régions atteindrait respectivement 0,8 pp (à 20,1 %) et 0,5 pp (à 16,4 %). En Flandre, le recul du nombre de chômeurs se limiterait à 1,3 % l'an prochain. Le taux de chômage y reculerait donc à peine (de 0,1 pp) mais à un taux, il est vrai, nettement plus faible de 8,5 % de la population active.

En 2016, l'effet positif des réformes des fins de carrière sur l'offre de travail jouerait à plein alors que la réforme des allocations d'insertion aurait déjà atteint sa vitesse de croisière. Au niveau national, la population active augmenterait ainsi de 27 500 unités. La progression de la population active occupée devrait, pour sa part, se maintenir (+31 700 unités pour la Belgique dans son ensemble). Le chômage national devrait dès lors diminuer, mais moins rapidement qu'en 2015.

En termes relatifs, la hausse de l'offre de travail serait comparable en Flandre et en Wallonie (+0,5 %, voir tableau 6 et section 3.2.1). Sachant que la population active ayant un emploi augmenterait à peine plus rapidement dans ces deux régions (+0,6 % respectivement), le taux de chômage n'y reculerait que de 0,1 pp respectivement. En Région de Bruxelles-Capitale, sous l'effet notamment des impulsions démographiques (voir section 3.2.1), la population active totale augmenterait plus vite (0,8 %) que dans les deux autres régions. Il en irait de même pour la population active occupée (1,3 %), ce qui se traduirait par une baisse du taux de chômage relativement mitigée de 0,3 pp (à 19,8 %).



À partir de 2017, la croissance de l'offre de travail fléchirait au fur et à mesure que les réformes des régimes de prépension et de mise en disponibilité atteignent leur vitesse de croisière et que les impulsions démographiques disparaissent totalement. Le chômage devrait alors diminuer plus rapidement. En trois ans (2017-2019), il baisserait ainsi de 61 800 unités en Belgique.

Géographiquement, cette diminution du chômage belge se ventilerait comme suit : -40 600 unités en Flandre, -14 600 unités en Wallonie et -6 600 unités en Région bruxelloise, soit des baisses du nombre de chômeurs de chacune des régions de, respectivement, 5,5 %, 1,8 % et 2,0 % par an. Cette évolution serait rendue possible, d'une part, par une croissance moyenne de la population active occupée qui se maintiendrait à 0,6 % par an en Flandre et Wallonie (c'est-à-dire comme en 2015-2016) et qui serait encore relativement soutenue à Bruxelles (1,1 % par an), et, d'autre part, par un fléchissement de la progression de l'offre de travail (pour les raisons déjà mentionnées), à 0,2 % par an en Flandre et en Wallonie et à 0,5 % par an à Bruxelles.

Le taux de chômage diminuerait donc graduellement dans chaque région si bien que pour la Belgique toute entière, il tomberait à 10,8 % en fin de période de projection. Ce taux projeté serait le plus bas depuis le début des années nonante et serait sensiblement inférieur aux valeurs atteintes à la fin des deux dernières périodes de haute conjoncture (2001 : 12,5 % ; 2008 : 11,7 %). À l'horizon 2019, le taux de chômage atteindrait ainsi 7,0 % en Flandre, 15,3 % en Wallonie et 18,4 % en Région bruxelloise. Dans les trois régions, le taux de chômage en fin de période de projection serait plus bas qu'avant l'éclatement de la crise financière en 2008.

Tableau 7 : Résultats de la projection régionale du marché du travail

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		2013- 2019
						1999- 2005	2006- 2012	
1. Emploi intérieur								
1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)								
Royaume	4555,4	4545,8	4559,4	4593,6	4721,7	4158,5	4456,0	4628,1
Région de Bruxelles-Capitale	693,9	692,2	692,7	698,6	718,6	649,8	677,1	704,2
Région flamande	2633,4	2631,4	2639,7	2660,0	2738,4	2398,4	2581,1	2681,0
Région wallonne	1228,1	1222,2	1227,0	1235,0	1264,6	1110,4	1197,9	1242,8
1.2. Différence en milliers								
Royaume	9,4	-9,7	13,6	34,2	32,0	40,8	41,6	23,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	-1,7	0,5	5,9	5,0	5,9	4,6	3,5
Région flamande	7,1	-2,0	8,4	20,3	19,6	23,9	25,0	15,0
Région wallonne	1,5	-5,9	4,8	8,1	7,4	11,0	12,1	5,2
1.3. Variation en pour cent								
Royaume	0,2	-0,2	0,3	0,8	0,7	1,0	1,0	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	-0,2	0,1	0,9	0,7	0,9	0,7	0,5
Région flamande	0,3	-0,1	0,3	0,8	0,7	1,0	1,0	0,6
Région wallonne	0,1	-0,5	0,4	0,7	0,6	1,0	1,0	0,4
2. Solde des travailleurs frontaliers (1)								
Royaume	80,5	80,7	80,7	80,7	80,7	67,6	78,3	80,7
Région de Bruxelles-Capitale	27,3	28,1	28,2	28,3	28,4	23,2	27,3	28,3
Région flamande	28,1	26,8	26,8	26,8	26,8	23,5	28,0	26,8
Région wallonne	25,1	25,8	25,7	25,6	25,5	20,9	23,0	25,6
3. Solde des navettes interrégionales (1)								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-275,7	-273,3	-271,3	-270,2	-269,3	-290,7	-280,1	-270,5
Région flamande	161,4	159,5	156,4	154,2	148,6	172,0	162,4	153,3
Région wallonne	114,3	113,8	114,9	116,0	120,7	118,8	117,7	117,2
4. Population active occupée (de 15 ans et plus)								
4.1. Population active occupée, en milliers (1)								
Royaume	4635,9	4626,5	4640,1	4674,3	4802,4	4226,1	4534,3	4708,8
Région de Bruxelles-Capitale	445,5	447,0	449,6	456,7	477,7	382,2	424,3	462,1
Région flamande	2822,9	2817,7	2823,0	2841,0	2913,9	2593,8	2771,4	2861,1
Région wallonne	1367,5	1361,8	1367,5	1376,7	1410,8	1250,0	1338,6	1385,6
4.2. Différence en milliers								
Royaume	10,5	-9,4	13,6	34,2	32,0	42,3	42,7	23,8
Région de Bruxelles-Capitale	6,2	1,5	2,6	7,1	5,3	7,9	6,1	4,6
Région flamande	1,8	-5,3	5,3	18,0	18,2	22,1	24,9	13,0
Région wallonne	2,6	-5,7	5,7	9,2	8,5	12,3	11,7	6,2
4.3. Variation en pour cent								
Royaume	0,2	-0,2	0,3	0,7	0,7	1,0	1,0	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,4	0,3	0,6	1,6	1,1	2,2	1,5	1,0
Région flamande	0,1	-0,2	0,2	0,6	0,6	0,9	0,9	0,5
Région wallonne	0,2	-0,4	0,4	0,7	0,6	1,0	0,9	0,4

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		2013- 2019
						1999- 2005	2006- 2012	
5. Taux d'emploi (1)								
5.1. Taux d'emploi, définition BFP (2)								
Royaume	64,0	63,7	63,8	64,1	65,7	62,3	63,7	64,6
Région de Bruxelles-Capitale	57,8	57,3	57,1	57,4	58,5	59,0	58,5	57,7
Région flamande	68,1	67,9	68,0	68,3	70,3	65,6	67,7	68,9
Région wallonne	58,7	58,4	58,6	58,9	60,2	57,3	58,3	59,2
5.2. Taux d'emploi eu2020 (1) (3)								
Royaume	67,2	67,2	67,3	67,6	69,2	65,3	67,3	68,0
Région de Bruxelles-Capitale	58,2	56,8	56,6	57,0	58,1	58,7	59,0	57,3
Région flamande	71,5	71,9	71,9	72,3	74,1	69,0	71,7	72,8
Région wallonne	62,5	62,3	62,5	62,9	64,2	60,6	62,2	63,2
6. Chômage								
6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)								
Royaume	636,3	654,5	663,4	648,3	582,4	653,9	641,8	632,7
Région de Bruxelles-Capitale	116,0	117,1	118,7	115,0	107,5	94,9	110,3	113,5
Région flamande	245,5	259,4	266,7	263,2	219,9	278,3	246,9	251,0
Région wallonne	274,8	278,0	278,0	270,1	255,0	280,7	284,7	268,2
6.2. Différence en milliers								
Royaume	8,5	18,2	8,9	-15,1	-16,5	8,8	-10,5	-7,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	1,1	1,6	-3,7	-1,9	2,3	1,3	-1,2
Région flamande	6,3	14,0	7,3	-3,6	-10,8	1,5	-7,7	-3,6
Région wallonne	1,5	3,2	-0,0	-7,9	-3,8	5,0	-4,2	-2,8
6.3. Variation en pour cent								
Royaume	1,4	2,9	1,4	-2,3	-2,6	1,4	-1,4	-1,2
Région de Bruxelles-Capitale	0,7	1,0	1,4	-3,1	-1,7	2,4	1,2	-1,1
Région flamande	2,6	5,7	2,8	-1,3	-4,4	0,7	-2,4	-1,5
Région wallonne	0,5	1,2	-0,0	-2,8	-1,4	1,8	-1,4	-1,1
6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)								
Royaume	12,1	12,4	12,5	12,2	10,8	13,4	12,4	11,8
Région de Bruxelles-Capitale	20,7	20,8	20,9	20,1	18,4	19,9	20,6	19,7
Région flamande	8,0	8,4	8,6	8,5	7,0	9,7	8,2	8,1
Région wallonne	16,7	17,0	16,9	16,4	15,3	18,3	17,5	16,2
6.5. Taux de chômage hors chômeurs âgés (1)								
Royaume	10,8	11,2	11,5	11,3	9,9	10,8	10,8	10,9
Région de Bruxelles-Capitale	19,5	19,7	19,9	19,2	17,4	17,3	19,1	18,7
Région flamande	6,7	7,3	7,7	7,7	6,3	7,0	6,5	7,2
Région wallonne	15,3	15,6	15,8	15,3	14,2	15,9	15,8	15,1

(1) La valeur en fin de période, soit 2019, est présentée dans la colonne 2016-2019.

(2) Population active occupée / population 15-64 ans ; calcul à partir des sources administratives.

(3) Population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT, Eurostat).

4. Résultats détaillés par région

4.1. Région de Bruxelles-Capitale

4.1.1. Évolutions macroéconomiques

Le ralentissement de l'activité économique internationale qui a débuté dans le courant de l'année 2011, principalement sous l'effet de la crise de la dette en Europe, s'est prolongé en 2012. La défiance des marchés financiers et les efforts d'assainissement de leur bilan entrepris par les institutions bancaires ont pénalisé la croissance économique de la Région bruxelloise, notamment spécialisée dans la branche du crédit et des assurances. Cependant, le climat conjoncturel morose a également pesé sur la croissance de la valeur ajoutée des « autres services marchands » et entraîné un repli de l'activité de la branche « commerce et horeca ». Dans ce contexte, le PIB de la Région de Bruxelles-Capitale s'est inscrit en recul en 2012 (-0,2 %), les branches d'activité non-marchande et, dans une moindre mesure, la « construction » et la « santé et action sociale » apportant les seules contributions positives à la croissance régionale. Enfin, la dégradation des perspectives de la demande a rapidement grippé la reprise des investissements à Bruxelles, de sorte qu'après une quasi-stagnation en 2011, ceux-ci devraient s'être réduits (-1,1 %) en 2012.

Tableau 8 : Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		
						1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
1. Produit intérieur brut en volume (1)	-0,2	0,3	1,1	1,6	1,4	2,5	0,8	1,2
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	-0,3	0,4	1,1	1,6	1,4	2,5	0,9	1,2
3. Formation brute de capital fixe en volume (1)(2)	-1,1	0,8	1,5	1,9	3,0	3,7	-0,8	2,3
4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	-0,8	0,6	1,0	0,6	0,6	1,9	0,1	0,6
5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)	1,2	0,4	0,2	0,3	0,7	0,6	-0,1	0,6
6. Emploi et chômage								
6.1. Emploi intérieur								
6.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (4)	693,9	692,2	692,7	698,6	718,6	649,8	677,1	704,2
6.1.b. Différence en milliers	0,8	-1,7	0,5	5,9	5,0	5,9	4,6	3,5
6.1.c. Variation en pour cent	0,1	-0,2	0,1	0,9	0,7	0,9	0,7	0,5
6.2. Taux d'emploi (4)	57,8	57,3	57,1	57,4	58,5	59,0	58,5	57,7
6.3. Chômage								
6.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (4)	116,0	117,1	118,7	115,0	107,5	94,9	110,3	113,5
6.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (4)	107,8	109,4	111,9	108,5	100,3	80,0	100,4	106,5
6.3.c. Taux de chômage, concept BFP (4)	20,7	20,8	20,9	20,1	18,4	19,9	20,6	19,7
6.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (4)	19,5	19,7	19,9	19,2	17,4	17,3	19,1	18,7

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Coût salarial net de subventions salariales.

(4) La valeur en fin de période, soit 2019, est présentée dans la colonne 2016-2019.

En 2013, le rétablissement progressif de la confiance des marchés financiers devrait avoir débouché sur un regain des activités liées aux services financiers, qui auraient dès lors constitué, avec les services

non-marchands, le principal moteur de la croissance de la valeur ajoutée à Bruxelles. En l'absence de relais parmi les autres branches d'activité marchande, la hausse du PIB bruxellois serait toutefois demeurée faible (0,3 %) en 2013, avant de renouer, en 2014, avec un rythme de progression plus soutenu (1,1 %). La consolidation de la reprise cette année reposerait alors, comme en 2013, sur le dynamisme des services marchands, en particulier les activités financières mais aussi sur la branche « santé et action sociale ».

Précocement affectée par le retournement conjoncturel, la formation brute de capital fixe des entreprises bruxelloises se serait redressée plus rapidement que dans les deux autres régions, retrouvant dès 2013 une croissance positive (0,8 %). À moyen terme, la reprise de la croissance des investissements à Bruxelles pourrait être plus soutenue que la moyenne nationale (3,0 % de hausse moyenne à Bruxelles au cours de la période 2016-2019, contre 2,6 % dans le Royaume).

En 2012, la faiblesse de l'activité et l'arrivée à terme des mesures publiques de soutien à l'emploi, mises en œuvre lors de la récession de 2009, ont enrayé la dynamique de création d'emplois à Bruxelles, qui était pourtant encore forte l'année précédente. Pénalisée par les pertes d'emplois industriels, mais aussi par l'arrêt des créations d'emploi non-marchand (0,0 %), dans un contexte marqué par l'adoption de politiques budgétaires visant à limiter les déficits publics, Bruxelles a enregistré une quasi-stagnation de l'emploi intérieur (0,1 %).

L'atonie de l'emploi devrait se prolonger au cours de la période 2013-2014. Le redressement progressif de l'activité dans la Région de Bruxelles-Capitale, qui s'accompagnerait d'un raffermissement des embauches dans les « autres services marchands » et du secteur de la « santé et action sociale », y tarderait à se traduire par une reprise généralisée de l'emploi. Les programmes de restructuration des banques devraient en effet s'accompagner d'une réduction de leur personnel, tandis que l'orientation toujours restrictive des politiques budgétaires contribuerait à réduire l'emploi non-marchand dans la capitale. Enfin, l'érosion de l'emploi dans l'industrie et dans les activités liées au commerce et à l'horeca se serait accentuée. Globalement, l'emploi intérieur bruxellois devrait ainsi avoir reculé en 2013 (-0,2 %). Ce schéma sectoriel d'évolution de l'emploi se prolongerait encore en 2014, de sorte que la stabilisation attendue cette année des chiffres d'emploi intérieur à Bruxelles (0,1 %) résulterait essentiellement du raffermissement des embauches dans les « autres services marchands » et dans la branche « santé et action sociale ». La reprise de l'activité économique s'accompagnerait dès lors d'une restauration partielle de la productivité du travail dans les services marchands.

À moyen terme, la Région de Bruxelles-Capitale emprunterait un chemin de croissance en lien avec la consolidation de la reprise attendue dans le Royaume et, comme en Flandre et en Wallonie, en deçà des taux de progression du PIB régional qui prévalaient avant crise (1,4 % en moyenne sur 2016-2019 contre une progression moyenne de l'ordre de 2 % par an entre 2000 et 2008). L'évolution en fin de période reposerait notamment sur l'apport à la croissance des services financiers, d'une part, mais résulterait aussi, d'autre part, de la progression de l'activité des « autres services marchands » et de la branche « transports et communication ».

Entre 2016 et 2019, la croissance de la valeur ajoutée à Bruxelles (1,4 % par an en moyenne) se traduirait moins qu'au cours des périodes d'expansion économique précédentes par des gains de productivité réelle par tête (0,6 % par an en moyenne). Cette évolution bénéficierait à l'emploi intérieur régional qui

augmenterait de 0,7 % en moyenne annuelle, soit une création globale de 20 000 postes de travail entre 2016 et 2019. Parmi ces créations nettes, la croissance de l'emploi indépendant montrerait des signes d'essoufflement à moyen terme, enregistrant une hausse moyenne de 0,6 % par an au cours de la période 2016-2019, alors qu'elle devrait atteindre 1,7 % en début de période de projection, entre 2013 et 2015.

La reprise économique à Bruxelles pourrait être facilitée par la réduction marquée du coût du travail sur la période de projection. La baisse du coût salarial réel par unité produite²⁴ entre 2013 et 2015 (-0,6 % en moyenne par an pour les branches d'activité marchande) refléterait ainsi le redressement de la compétitivité de l'économie bruxelloise. Après un regain en 2006, le coût salarial par unité produite tendrait toutefois à se stabiliser. En revanche, la hausse des coûts salariaux par tête enregistrée dans les branches d'activité marchande (0,7 %) demeurerait, à moyen terme, supérieure aux gains de productivité (0,6 %).

Enfin, en ce qui concerne l'offre de travail et les perspectives de chômage à moyen terme, il faut d'emblée rappeler que l'évolution démographique de la Région bruxelloise se distingue des deux autres régions belges (cf. section 3.2.1). En effet, depuis le milieu des années nonante, sous l'impulsion d'une immigration nette largement positive et d'un taux élevé de fécondité, la croissance de la population et celle de la population d'âge actif y ont été relativement vives (moyennes de, respectivement, 1,9 % et 2,1 % par an sur 2006-2012). Contrairement au reste du Royaume, on assiste depuis 1991 à Bruxelles à un rajeunissement de la population, attribuable aux immigrations importantes en provenance de l'étranger²⁵.

Les présentes projections régionales d'offre de travail tablent sur un taux moyen de croissance de la population d'âge actif à Bruxelles légèrement inférieur à celui de la population totale, soit respectivement 0,8 % par an contre 0,9 % par an, durant la période 2013-2019 (cf. section 3.2.1.). Quant à la hausse de la population active, sa projection à moyen terme dessine une accélération jusqu'en 2017 avant de ralentir par la suite.

À l'horizon de projection, la population active, qui enregistrerait une croissance moyenne de 0,6 % par an entre 2016 et 2019 (notamment en raison des récentes réformes du marché du travail : cf. section 3.2.1), devrait augmenter moins rapidement que la population active occupée (en hausse de 1,1 % entre 2016 et 2019, contre 0,7 % dans le Royaume). Cette dernière bénéficierait d'une expansion rapide de la demande de travail régionale – l'emploi intérieur s'accroissant de 0,7 % par an en moyenne. L'emploi des résidents bruxellois s'accroîtrait davantage encore, en raison de la baisse des entrées nettes de navetteurs. Après la hausse sensible du chômage enregistrée en début de période de projection, la confrontation de l'évolution à moyen terme de la population active et de la population active occupée de la Région se traduirait par une diminution du taux de chômage bruxellois dans les années à venir, pour atteindre 18,4 % (définition BFP) en 2019, soit un niveau inobservé depuis 1995. Le taux d'emploi quant à lui devrait atteindre 58,5 % en 2019.

²⁴ Le coût salarial par unité produite est mesuré par le rapport entre le coût salarial et la productivité par tête.

²⁵ Bureau fédéral du Plan et DGSIE (2014).

4.1.2. Évolutions par branche d'activité

Le tableau 9 présente la structure sectorielle de l'économie bruxelloise en termes de valeur ajoutée et d'emploi intérieur. Vu la durée de la période de projection, la structure économique ne devrait pas connaître de changement majeur. Certaines évolutions méritent cependant d'être examinées plus attentivement.

La part des branches du secteur secondaire (à savoir l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) dans la valeur ajoutée totale de Bruxelles poursuivrait sa tendance à la baisse, passant de 9,9 % en 2012 à 9,4 % en 2019. Il en irait de même pour les services non marchands (principalement la branche « administration publique et éducation ») dont la part passerait de 18,0 % en 2012 à 17,4 % en 2019. En revanche, la part des services marchands progresserait en projection (de 72,0 % en 2012 à 73,1 % en 2019) en dépit du recul de la part la branche « commerce et horeca » (de 11,6 % en 2012 à 11,3 % en 2019). Par conséquent, la part du secteur tertiaire dans l'économie bruxelloise atteindrait 90,6 % en 2019 (contre 89,6 % en 2011).

Tableau 9 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent du total régional

	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2012	2019	1981	2012	2019
1. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
2. Énergie	2,8	4,4	4,2	1,8	1,1	1,0
3. Industries manufacturières	7,6	2,9	2,5	12,0	3,2	2,5
a. Biens intermédiaires	2,4	0,8	0,7	3,7	0,8	0,5
b. Biens d'équipement	2,0	0,7	0,6	3,5	0,9	0,7
c. Biens de consommation	3,4	1,4	1,3	4,8	1,5	1,2
4. Construction	3,9	2,6	2,6	4,6	3,0	3,0
5. Services marchands	64,5	72,0	73,1	58,1	66,3	68,1
a. Transports et communication	6,4	10,0	10,3	9,4	6,9	6,8
b. Commerce et horeca	26,8	11,6	11,3	19,1	14,2	13,6
c. Crédit et assurances	9,1	18,2	19,2	10,1	8,9	8,3
d. Santé et action sociale	4,2	5,0	5,2	5,3	9,2	9,9
e. Autres services marchands	24,3	27,0	27,0	14,1	27,1	29,6
6. Services non marchands	21,7	18,0	17,4	23,5	26,4	25,3
7. Total	100,5	99,9	99,9	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-) totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Outre le recul de la part du commerce et de l'horeca et des services non marchands, la part des branches suivantes fléchirait aussi – mais légèrement – en projection : « biens d'équipement » (de 0,7 % en 2012 à 0,6 % en 2019), « biens de consommation » (de 1,4 % à 1,3 %), « biens intermédiaires » (de 0,8 % à 0,7 %) et « énergie » (de 4,4 % à 4,2 %). La part de la branche « construction » se stabiliserait à 2,6 %.

En revanche, ce sont surtout les branches des services marchands qui verraient leur poids dans la valeur ajoutée brute progresser. La principale branche concernée est « crédit et assurances » qui voit sa part passer de 18,2 % en 2012 à 19,2 % en 2019. La part des branches « santé et action sociale » et « transports et communication » progresserait légèrement en projection (de respectivement 0,2 et

0,3 point de pourcentage jusqu'à respectivement 5,2 % et 10,3 %). Quant à la part de la branche « autres services marchands », elle se stabiliserait à 27,0 %.

En termes d'emploi aussi, la part du secteur secondaire diminuerait au cours de la période de projection, elle passerait de 7,3 % en 2012 à 6,5 % en 2019. Ce recul interviendrait principalement dans l'industrie manufacturière ; les parts des branches « énergie » et « construction » resteraient relativement stables au cours de la période étudiée (baisse respective de 0,1 point de pourcentage jusqu'à 1,0 % et stabilisation à 3,0 %). La part de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur bruxellois diminuerait de 0,7 point de pourcentage (de 3,2 % en 2012 à 2,5 % en 2019). Quant à la part de l'emploi dans les branches « biens de consommation » et « biens intermédiaires », elle baisserait de 0,3 point de pourcentage (à respectivement 1,2 % et 0,5 % en 2019), tandis que la part de la branche « biens d'équipement » fléchirait de 0,2 point de pourcentage (à 0,7 %).

Plusieurs branches tertiaires verraient également leur part dans l'emploi total diminuer. Il s'agit des branches suivantes : « transports et communication » (-0,1 point de pourcentage), « commerce et horeca » (-0,6 point de pourcentage), « crédit et assurances » (-0,6 point de pourcentage) ainsi que les services non marchands. Dans cette dernière branche, le recul serait marqué (-1,1 point de pourcentage pour atteindre 25,3 % en 2019). Toutefois, de manière globale, la part des branches tertiaires dans l'emploi en Région bruxelloise devrait augmenter et passer de 92,7 % en 2012 à 93,5 % en 2019. C'est surtout la part de la branche « autres services marchands » qui progresserait sensiblement (passant de 27,1 % en 2012 à 29,6 % en 2019). La part de la branche « santé et action sociale » devrait aussi croître en projection (passant de 9,2 % en 2012 à 9,9 % en 2019). Les « autres services marchands » devraient ainsi demeurer le principal pourvoyeur d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale.

Nous analysons ci-après plus en détail les contributions des différentes branches d'activité à la croissance économique de la Région bruxelloise (voir tableau 33 en annexe) ainsi que la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée brute par branche d'activité (voir tableau 10).

En 2013, la croissance de la valeur ajoutée brute en Région bruxelloise aurait atteint 0,4 %. Ce sont surtout les branches tertiaires qui auraient alimenté cette croissance. Toutes les branches secondaires auraient enregistré une croissance négative en 2013, de même que la branche tertiaire « transports et communication ». La branche « crédit et assurances » (0,3 point de pourcentage) et les services non marchands (0,2 point) ont été les principaux moteurs de création de valeur ajoutée. La branche « commerce et horeca » y aurait aussi contribué à concurrence de 0,1 point de pourcentage. Par contre, la branche « énergie » se démarque par une contribution négative (-0,1 point). Enfin, la contribution de l'industrie manufacturière à la croissance de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait que très légèrement négative (-0,1 point).

La croissance la plus rapide de la valeur ajoutée brute en volume serait enregistrée dans les branches tertiaires « crédit et assurances » (1,6 %) et « commerce et horeca » (1,3 %). Elle serait un peu moins soutenue dans la branche « soins de santé et action sociale » et dans les services non marchands (0,8 % dans les deux cas). Toutes les branches secondaires auraient enregistré une croissance négative de la valeur ajoutée, inférieure à -2,0 %. La valeur ajoutée de la branche « transports et communication » aurait légèrement reculé en 2013 (-0,4 %).

L'emploi se serait légèrement tassé en 2013 (-0,2 %). En termes absolus, il aurait diminué de 1 700 unités. Dans le secteur secondaire, l'emploi aurait continué de reculer (-1 100 unités), surtout dans l'industrie manufacturière (-4,3 % ou -900 unités). Il se serait également tassé dans le secteur tertiaire (-600 unités). La plupart des créations d'emploi concerneraient les branches « autres services marchands » (1,1 % ou 2 000 unités) et « santé et action sociale » (1,5 % ou 900 unités). Par contre, l'emploi dans la branche « services non marchands » aurait diminué de 0,2 % (soit -700 unités).

En 2014, la valeur ajoutée brute à Bruxelles augmenterait de 1,1 %. Pratiquement toutes les branches se caractériseraient par une contribution positive ou nulle. La branche « crédit et assurances » fournirait la contribution la plus élevée à la croissance (0,3 point de pourcentage). En outre, les branches « santé et action sociale », « commerce et horeca » et les services non marchands contribueraient à la croissance à hauteur de 0,2 point de pourcentage. Les services marchands dans leur ensemble contribueraient ainsi pour un peu plus de 80 % à la croissance de la valeur ajoutée brute (contribution de 0,9 point de pourcentage).

La valeur ajoutée brute créée dans l'industrie manufacturière reculerait de 1,3 % en 2014 ; le recul le plus marqué serait enregistré dans la branche d'activité « biens intermédiaires » (-1,9 % contre -1,2 % pour les biens d'équipement et les biens de consommation). Les autres branches secondaires enregistreraient une croissance positive. Elle s'établirait à 1,3 % dans les services marchands. Ce sont les branches « soins de santé et action sociale » (3,2 %) et « crédit et assurances » (2,5 %) qui afficheraient la croissance la plus élevée. La branche de la construction croîtrait aussi plus rapidement (1,7 %).

En 2014, l'emploi intérieur progresserait de 0,1 % (soit de 500 unités) et totaliserait environ 693 000 unités. Les créations d'emploi seraient les plus nombreuses dans les services marchands (2 000 unités) et plus particulièrement dans les branches « autres services marchands » (1,3 % ou 2 500 unités) et « santé et action sociale » (2,3 % ou 500 unités). Les autres catégories de services marchands et les services non marchands devraient quant à eux voir leur emploi diminuer. Les principales baisses du volume de l'emploi interviendraient dans les branches « commerce et horeca » (-1,2 % ou -1 100 unités) et « crédit et assurances » (-1,3 % ou -800 unités) ainsi que dans les services non marchands (-0,3 % ou -600 unités). L'emploi devrait par ailleurs continuer à baisser dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (4,1 % ou près de -900 unités).

En 2015, la croissance de la valeur ajoutée en Région bruxelloise atteindrait 1,6 %. Les services marchands constitueraient le principal moteur de cette hausse de l'activité économique. Leur contribution à la croissance s'établirait à 1,4 point de pourcentage, soit environ l'équivalent de 85 % de la croissance bruxelloise. Les principales contributions à la croissance seraient fournies par les branches « crédit et assurances » (0,5 point) et « autres services marchands » (0,4 point). En outre, les autres branches tertiaires (y compris les services non marchands) contribueraient chacune à hauteur de 0,1 voire 0,2 point de pourcentage à la croissance. De même, la branche « construction » y contribuerait à hauteur de 0,1 point. Ce sont les branches « crédit et des assurances » (2,6 %) et « construction » (2,1 %) qui afficheraient la croissance la plus forte, suivies par les branches « santé et action sociale » (1,9 %) et « transports et communication » (1,8 %). La valeur ajoutée brute n'enregistrerait un recul (-1,3 %) que dans l'industrie manufacturière. La baisse la plus nette de la valeur ajoutée interviendrait dans la branche « biens intermédiaires » (1,9 %).

L'emploi en Région bruxelloise progresserait de 0,9 % en 2015 (5 900 unités). Il devrait surtout croître dans les branches « autres services marchands » (2,5 % ou 4 800 unités) et « santé et action sociale » (1,9 % ou 1 200 unités). L'emploi continuerait à décliner dans l'industrie manufacturière (2,7 % ou 500 unités). C'est dans la branche « biens intermédiaires » que la croissance de l'emploi serait la plus négative (-5,6 %).

À moyen terme (2016-2018), la croissance économique en Région bruxelloise (valeur ajoutée brute en volume) atteindrait en moyenne 1,4 % par an. Elle serait principalement soutenue par les services marchands, et plus particulièrement par les branches « autres services marchands » (contribution de 0,4 point de pourcentage), « crédit et assurances » (0,3 point). En outre, la contribution de la branche « transports et communication » et des services non marchands serait plus soutenue (0,2 point de pourcentage dans les deux cas). Les autres branches tertiaires et la branche « construction » contribueraient chacune à la croissance de la valeur ajoutée à hauteur d'environ 0,1 point de pourcentage. Ces branches alimenteraient ainsi la croissance de la valeur ajoutée brute à hauteur environ de 83 % (contribution de 1,2 point de pourcentage). La croissance de l'industrie manufacturière resterait légèrement négative (-0,1 % par an pendant la période 2016-2018), tandis qu'elle serait plus soutenue dans les services marchands (1,6 % en moyenne par an). Enfin, des croissances annuelles moyennes élevées seraient enregistrées dans les branches « transports et communication » (2,3 %), « autres services marchands » (2,0 %) et « crédit et assurances » (1,8 %). Parmi les branches du secteur secondaire, c'est surtout la construction qui afficherait une bonne performance au cours de la période 2016-2019, alors que le branche « biens intermédiaires » serait toujours en recul.

Tableau 10 : Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale
taux de croissance annuel, en pour cent

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		2013- 2019
						1999- 2005	2006- 2012	
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	4,5	4,1	0,7	1,5	1,1	67,0	25,0	1,5
Formation brute de capital fixe en volume	9,4	-19,6	21,7	10,4	2,6	23,8	29,0	3,2
Emploi total	17,3	12,9	-9,0	-4,6	-1,7	1,4	-8,0	-1,1
Productivité réelle par tête	-10,9	-7,7	10,6	6,5	2,9	62,7	58,5	3,0
Coût salarial réel par tête (1)	86,4	-2,0	17,7	-4,3	0,9	8,1	45,8	2,2
2. Énergie								
Valeur ajoutée brute en volume	7,2	-2,4	0,8	1,1	0,8	7,9	2,4	0,4
Formation brute de capital fixe en volume	-6,5	-0,7	1,5	2,1	1,6	24,7	8,2	1,4
Emploi total	0,1	1,4	-1,9	-0,6	-0,7	1,0	2,6	-0,5
Productivité réelle par tête	7,1	-3,8	2,8	1,8	1,5	6,8	-0,1	1,0
Coût salarial réel par tête (1)	-2,5	2,5	2,3	0,6	1,0	0,4	-1,2	1,4
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	-6,9	-2,2	-1,3	0,6	-0,1	1,8	-6,2	-0,5
Formation brute de capital fixe en volume	-10,0	9,4	0,2	7,6	3,6	-5,6	-7,7	4,5
Emploi total	-2,7	-4,3	-4,1	-2,7	-2,3	-2,5	-6,0	-2,9
Productivité réelle par tête	-4,3	2,2	2,9	3,3	2,3	4,4	-0,2	2,5
Coût salarial réel par tête (1)	1,5	-0,5	1,7	0,4	0,7	1,3	0,5	0,7
a. Biens intermédiaires								
Valeur ajoutée brute en volume	-3,5	-2,4	-1,9	-1,3	-1,3	-1,1	-5,1	-1,6
Formation brute de capital fixe en volume	-4,1	13,9	-3,9	2,2	4,3	-5,8	2,0	4,2
Emploi total	-0,4	-7,1	-7,0	-5,6	-4,0	-3,1	-6,0	-5,1
Productivité réelle par tête	-3,1	5,0	5,5	4,5	2,7	2,1	0,7	3,7
Coût salarial réel par tête (1)	6,1	-1,6	2,2	0,7	0,4	1,8	0,3	0,4
b. Biens d'équipement								
Valeur ajoutée brute en volume	-9,7	-2,4	-1,2	0,1	1,0	5,0	-10,3	0,1
Formation brute de capital fixe en volume	12,4	-2,8	-0,4	-0,9	1,1	-3,8	2,5	0,0
Emploi total	-0,7	-4,5	-4,0	-0,8	-1,3	-2,2	-8,3	-2,0
Productivité réelle par tête	-9,1	2,2	2,9	1,0	2,3	7,4	-2,2	2,2
Coût salarial réel par tête (1)	-3,4	0,4	1,5	1,8	0,6	1,1	4,8	0,9
c. Biens de consommation								
Valeur ajoutée brute en volume	-7,3	-1,9	-0,9	2,2	-0,0	1,4	-2,0	-0,1
Formation brute de capital fixe en volume	-11,5	5,9	2,5	9,9	3,1	-0,9	-3,1	4,4
Emploi total	-5,1	-2,6	-2,6	-2,3	-2,2	-2,3	-4,0	-2,3
Productivité réelle par tête	-2,3	0,7	1,8	4,6	2,2	3,8	2,0	2,3
Coût salarial réel par tête (1)	0,9	0,6	2,3	-0,5	1,3	1,3	-0,1	1,1
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	2,4	-2,1	1,7	2,1	2,0	1,8	3,1	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	4,3	7,4	-1,8	0,8	7,7	25,9	-3,5	5,3
Emploi total	1,7	-1,4	0,5	1,2	0,5	-1,4	2,7	0,3
Productivité réelle par tête	0,7	-0,7	1,2	0,9	1,4	3,3	0,4	1,0
Coût salarial réel par tête (1)	0,2	3,1	-0,0	-0,6	0,9	0,6	0,1	0,8

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes 1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,0	0,7	1,3	1,9	1,6	2,3	1,0	1,5
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-1,4	1,3	2,4	1,5	3,0	4,1	-0,7	2,5
Emploi total	0,2	0,0	0,4	1,4	1,1	0,9	1,0	0,9
Productivité réelle par tête	-1,2	0,7	0,8	0,5	0,5	1,4	0,0	0,6
Coût salarial réel par tête (1)	1,4	0,2	0,1	0,4	0,8	0,5	-0,1	0,5
a. Transports et communication								
Valeur ajoutée brute en volume	0,5	-0,4	0,6	1,8	2,3	5,7	-0,7	1,6
Formation brute de capital fixe en volume	7,6	3,2	0,7	-3,0	2,7	1,2	0,1	1,7
Emploi total	-0,9	-1,6	-0,1	1,1	0,7	0,2	-1,1	0,3
Productivité réelle par tête	1,4	1,3	0,8	0,7	1,6	5,4	0,4	1,3
Coût salarial réel par tête (1)	4,7	-0,8	1,8	0,4	1,1	1,5	0,1	0,8
b. Commerce et horeca								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,4	1,3	0,9	1,4	0,7	-0,1	-0,6	0,9
Formation brute de capital fixe en volume	-4,0	-7,0	1,7	5,3	4,7	0,6	0,2	2,7
Emploi total	-0,6	-1,3	-1,2	-0,1	0,4	-0,3	-0,5	-0,1
Productivité réelle par tête	-1,8	2,6	2,1	1,5	0,3	0,3	-0,1	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	1,9	1,6	-0,6	-0,2	0,8	0,6	-0,0	0,6
c. Crédit et assurances								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,7	1,6	2,5	2,6	1,8	4,5	1,8	2,0
Formation brute de capital fixe en volume	-6,7	1,2	4,3	4,2	2,9	7,7	-0,6	3,0
Emploi total	-2,3	-1,4	-1,3	-0,2	-0,1	0,8	-1,6	-0,4
Productivité réelle par tête	0,6	3,0	3,9	2,8	1,9	3,6	3,5	2,5
Coût salarial réel par tête (1)	-1,7	1,6	2,5	2,6	1,8	4,5	1,8	2,0
d. Santé et action sociale								
Valeur ajoutée brute en volume	2,0	0,8	3,2	1,9	1,6	2,8	1,6	1,7
Formation brute de capital fixe en volume	10,7	0,9	3,3	4,3	2,6	2,4	1,9	2,7
Emploi total	1,9	1,5	2,3	1,9	1,3	2,5	2,0	1,6
Productivité réelle par tête	0,1	-0,7	0,9	-0,0	0,2	0,3	-0,4	0,2
Coût salarial réel par tête (1)	1,3	0,3	0,7	0,6	1,2	0,4	0,2	0,9
e. Autres services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,9	0,1	0,4	1,7	1,6	0,8	1,9	1,2
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-3,6	2,4	2,4	1,2	2,8	7,6	-0,3	2,5
Emploi total	1,2	1,1	1,3	2,5	1,9	1,4	3,2	1,8
Productivité réelle par tête	-2,1	-0,9	-0,9	-0,8	-0,2	-0,6	-1,3	-0,5
Coût salarial réel par tête (1)	0,9	0,2	0,1	0,7	0,8	0,4	-0,3	0,6
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,4	0,8	0,8	0,6	0,8	2,8	1,6	0,8
Formation brute de capital fixe en volume (1)	7,6	-7,8	-7,7	5,2	1,7	21,3	13,1	-0,5
Emploi total	0,0	-0,4	-0,3	-0,1	0,0	2,3	0,8	-0,1
Productivité réelle par tête	1,4	1,2	1,1	0,7	0,8	0,6	0,8	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	1,8	2,5	0,3	1,1	0,8	1,7	1,5	1,0
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,3	0,4	1,1	1,6	1,4	2,5	0,9	1,2
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-1,1	0,8	1,5	1,9	3,0	3,7	-0,8	2,3
Emploi total	0,1	-0,2	0,1	0,9	0,7	0,9	0,7	0,5
Productivité réelle par tête	-0,4	0,7	1,0	0,7	0,7	1,5	0,2	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	1,4	1,0	0,3	0,6	0,8	0,8	0,3	0,7

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

(2) Hors investissement résidentiel.

4.2. Région flamande

4.2.1. Évolutions macroéconomiques

En dépit du fléchissement de la conjoncture internationale en cours d'année, la Région flamande avait enregistré en 2011 une progression du PIB encore forte. Le net ralentissement mondial, qui s'est poursuivi en 2012, a finalement enrayé la reprise de la croissance économique flamande, la production industrielle s'inscrivant cette année-là en recul sous l'effet du tassement des débouchés extérieurs. La progression de la valeur ajoutée des branches de services marchands s'est, elle, nettement ralentie, dans un climat économique général redevenu incertain, notamment en raison de l'ampleur des politiques de restriction budgétaire menées à l'échelle européenne. Le tassement de la croissance et des perspectives de la demande mitigées, conjointement au resserrement du crédit bancaire à l'échelle européenne ont en outre eu pour effet un recul des dépenses d'investissements des entreprises flamandes. En 2013, la lenteur de la reprise économique en zone euro ne devrait pas avoir créé les conditions d'un retour de la croissance de l'activité en Flandre, qui n'interviendrait pas avant 2014. Le PIB régional, qui n'avait pas progressé en 2012 (0,0 %), se serait à peine accru (0,3 %) en 2013.

Tableau 11 : Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		
						1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
1. Produit intérieur brut en volume (1)	0,0	0,3	1,5	1,9	1,7	2,1	1,2	1,5
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	-0,1	0,5	1,4	1,9	1,7	2,1	1,3	1,5
3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)	-2,4	-0,2	1,8	3,8	2,5	2,8	1,1	2,2
4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	-0,7	0,4	1,0	1,1	0,9	1,3	0,3	0,9
5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)	1,1	0,9	0,4	0,4	0,8	0,6	-0,0	0,7
6. Emploi et chômage								
6.1. Emploi intérieur								
6.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (4)	2633,4	2631,4	2639,7	2660,0	2738,4	2398,4	2581,1	2681,0
6.1.b. Différence en milliers	7,1	-2,0	8,4	20,3	19,6	23,9	25,0	15,0
6.1.c. Variation en pour cent	0,3	-0,1	0,3	0,8	0,7	1,0	1,0	0,6
6.2. Taux d'emploi (4)	68,1	67,9	68,0	68,3	69,5	65,6	67,7	68,9
6.3. Chômage								
6.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (4)	245,5	259,4	266,7	263,2	219,9	278,3	246,9	251,0
6.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (4)	203,9	221,7	235,5	235,4	196,5	196,7	193,9	222,7
6.3.c. Taux de chômage, concept BFP (4)	8,0	8,4	8,6	8,5	7,0	9,7	8,2	8,1
6.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (4)	6,7	7,3	7,7	7,7	6,3	7,0	6,5	7,2

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Coût salarial net de subventions salariales.

(4) La valeur en fin de période, soit 2019, est présentée dans la colonne 2016-2019.

La rapide détérioration des perspectives de la demande, dès la fin 2011, et l'arrêt des mesures publiques de maintien de l'emploi devraient s'être traduits par un ralentissement du rythme moyen de création d'emploi en Flandre. La hausse de l'emploi intérieur n'a ainsi pas dépassé 0,3 % en 2012 et pourrait s'être inscrit en léger recul en 2013 (-0,1 %). La reprise graduelle de l'activité économique à partir de 2013 et surtout en 2014, pourrait en outre inciter les industries flamandes à chercher à restaurer d'abord leur productivité avant d'embaucher à nouveau. En 2014, le regain de croissance (1,5 %)

se traduirait ainsi par une progression nette de 8 400 emplois, correspondant à une hausse de l'emploi intérieur de 0,3 %. Les branches d'activité « autres services marchands » et « santé et action sociale » fourniraient l'essentiel de ces créations. À l'inverse, les forts gains de productivité enregistrés dans l'industrie manufacturière renforceraient la tendance baissière de l'emploi industriel.

L'évolution attendue des coûts salariaux réels par tête, qui progresseraient plus vite que la productivité *per capita*, devrait cependant encore peser sur la compétitivité de la Flandre en début de projection. Le coût du travail unitaire réel des branches d'activité marchande, en recul en 2010 et 2011 en raison notamment de la modération salariale prévue par les accords interprofessionnels, devrait s'être nettement accru en 2012 (1,8 %), avant de se stabiliser en 2013 (0,3 %).

En 2012, l'atonie des créations d'emplois, induite par le ralentissement conjoncturel, mais aussi le net reflux du solde des navettes interrégionales s'est traduite par un accroissement du nombre de demandeurs d'emploi (2,6 %). L'augmentation du chômage devrait s'être révélée plus importante encore en 2013 (5,7 %), en raison de la contraction de l'emploi intérieur, et se poursuivre en 2014 (2,8 %). Cette année, la hausse de l'offre de travail devrait demeurer supérieure au redressement de la population active occupée, à cause d'une réduction à nouveau marquée du solde des mouvements pendulaires. Sur l'ensemble des deux années 2013-2014, le nombre de demandeurs d'emploi pourrait s'accroître de 21 300 unités.

À partir de 2016, la progression de l'activité économique au nord du pays rejoindrait une trajectoire de croissance, autour de 1,7 % par an, en deçà de sa moyenne de long terme (hors 2009). Entre 2016 et 2019, la dynamique de croissance reposerait notamment sur une contribution à nouveau élevée de la branche « autres services marchands », apportant 0,6 point à la croissance de la valeur ajoutée, la contribution des industries manufacturières s'établissant à 0,3 point. Les investissements des entreprises flamandes, rassérénées quant au contexte économique général, progresseraient à un rythme moyen de 2,5 % par an sur la même période.

À moyen terme (2016-2019), l'emploi intérieur flamand retrouverait un taux de croissance stable, de l'ordre de 0,7 % par an, un taux certes inférieur à ceux observés avant crise, mais qui correspond néanmoins à un accroissement net de 19 600 emplois par an. En proportion, le contenu en emploi de la croissance économique flamande – ou encore le partage de celle-ci entre productivité et emploi – resterait équivalent à la tendance longue observée dans le passé (près de 11 500 emplois par point de croissance du PIB). Au sein de l'emploi flamand, le nombre d'indépendants afficherait une croissance positive mais modérée (0,2 % par an en moyenne au cours de la période 2016-2019), tandis que l'emploi salarié croîtrait plus rapidement (0,8 %), soutenu notamment par une progression très forte au sein des services marchands, en particulier dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ».

Enfin, à moyen terme, le marché du travail en Flandre pourrait être, plus que dans les deux autres régions, affecté par les récentes réformes structurelles initiées fin 2011 par le gouvernement fédéral. L'effet globalement expansif de ces réformes sur l'offre de travail devrait en effet contribuer au rebond de la population active à partir de 2014 (cf. section 3.2.1). Cette progression s'essoufflerait en fin de période de projection, à mesure que les réformes atteindraient leur vitesse de croisière et sous les effets du vieillissement de la population. Entre 2016 et 2019, la population active flamande croîtrait de 14 800

unités (soit 0,2 % par an). La population active occupée progresserait, elle, à un rythme croissant entre 2016 et 2018, reflétant l'accélération des créations d'emploi en Flandre à l'horizon de projection, évolution atténuée par le profil d'évolution du solde des navettes (cf. section 3.2.3). Dans ce contexte, la réduction du nombre de demandeurs d'emploi n'interviendrait qu'à partir de 2016, pour s'accélérer en fin de période de projection. À l'horizon 2019, le taux de chômage flamand (définition BFP) s'établirait à 7,0 %, un niveau historiquement bas. Parallèlement, le taux d'emploi se redresserait. Favorisé par le ralentissement de la progression de la population d'âge actif en fin de période, le taux d'emploi franchirait le seuil des 70 % en 2019.

4.2.2. Évolutions par branche d'activité

Le tableau 12 présente la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute et de l'emploi intérieur en Région flamande. Comme la période de projection ne couvre que sept années, on ne devrait pas noter de bouleversements dans la structure de l'économie flamande. Cependant, comme nous le verrons ci-après, certaines tendances observées par le passé devraient se poursuivre au cours de la période de projection.

En ce qui concerne la structure de la valeur ajoutée brute en volume (euros chaînés), la tendance à la baisse de la part des branches du secteur secondaire (soit l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) devrait se prolonger au cours de la période de projection. Le poids des branches secondaires diminuerait légèrement, de 26,4 % en 2012 à 26,0 % en 2019. En revanche, les branches tertiaires (services marchands et non marchands) gagneraient légèrement en importance et leur part progresserait de 72,4 % en 2012 à 72,9 % en 2019. Le poids des services marchands augmenterait de 1,0 point de pourcentage (passant de 61,4 % en 2012 à 62,4 % en 2019). Par contre, la valeur ajoutée brute des services non marchands (principalement « l'administration publique et éducation ») fléchirait (de 11 % en 2012 à 10,5 % en 2019).

Tableau 12 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande
en pour cent du total régional

	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2012	2019	1981	2012	2019
1. Agriculture	1,1	1,0	1,0	3,6	1,6	1,2
2. Énergie	5,6	3,4	3,1	2,5	1,1	1,0
3. Industries manufacturières	18,0	16,6	16,5	27,0	14,1	12,3
a. Biens intermédiaires	6,3	7,7	8,0	8,3	5,4	4,8
b. Biens d'équipement	4,2	2,8	2,8	6,6	3,1	2,7
c. Biens de consommation	7,9	6,4	5,9	12,1	5,6	4,8
4. Construction	7,8	6,4	6,3	7,6	6,6	6,4
5. Services marchands	50,7	61,4	62,4	41,3	61,3	64,4
a. Transports et communication	7,0	7,7	7,7	7,5	6,1	6,0
b. Commerce et horeca	22,9	15,7	15,6	17,7	16,9	16,4
c. Crédit et assurances	2,0	3,5	3,7	2,3	2,1	2,0
d. Santé et action sociale	5,6	7,1	7,3	5,6	12,3	13,6
e. Autres services marchands	15,8	27,3	28,0	8,1	24,0	26,5
6. Services non marchands	17,1	11,0	10,5	18,1	14,5	13,9
7. Total	100,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Les services non marchands, ainsi que la branche « biens de consommation », enregistreraient la plus forte baisse de leur poids relatif au cours de la période de projection (-0,5 point de pourcentage). En outre, les branches « énergie », « commerce et horeca » et « construction » seraient également en recul (un recul respectif de 0,3 point de pourcentage, 0,2 point et 0,1 point). La plus forte progression (0,7 point de pourcentage) serait à mettre à l'actif de la principale branche de l'économie flamande, à savoir les « autres services marchands » (sa part passant de 27,3 % en 2012 à 28,9 % en 2019). De même, la part des branches d'activité « biens intermédiaires », « santé et action sociale » et « crédit et assurances » progresserait en projection.

Au sein des services marchands, seule la part de la branche « commerce et horeca » se tasserait (de 0,2 point de pourcentage jusqu'à 15,6 % en 2019). La part de la branche « transports et communication » dans la valeur ajoutée brute flamande serait stable (7,7 %) en projection.

En ce qui concerne la structure de l'emploi (voir partie droite du tableau 12), la part des branches secondaires diminuerait en projection. Ainsi, en 2019, le secteur secondaire représenterait 19,7 % de l'emploi intérieur en Flandre, un pourcentage qui s'élevait à 21,8 % en 2012. L'emploi resterait stable, en termes relatifs, dans les branches « construction » et « énergie » et atteindrait respectivement 6,4 % et 1,0 % en 2019 (recul respectif de 0,2 point de pourcentage et 0,1 point). La part de l'industrie manufacturière diminuerait de 1,8 point de pourcentage à l'horizon 2019 (passant de 14,1 % en 2012 à 12,3 % en 2019).

Ce recul interviendrait dans les trois branches et serait le plus marqué dans la branche « biens de consommation » (recul de 0,8 point de pourcentage jusqu'à 4,8 % en 2019). Quant aux parts des branches « biens intermédiaires », « biens d'équipement », elles diminueraient respectivement de 0,6 et 0,4 point de pourcentage pour atteindre respectivement 4,8 % et 2,7 % en 2019.

Certaines branches du secteur tertiaire enregistreraient également une évolution négative de leur importance relative. Les parts dans l'emploi des branches « commerce et horeca », « crédit et assurances », « transports et communication » et des services non marchands diminueraient pendant la période de projection (pour atteindre respectivement 16,4 %, 2,0 %, 6,0 % et 14,7 % en 2019). Dans le secteur tertiaire, ce sont les services non marchands qui afficheraient le recul le plus marqué, de l'ordre de 0,7 point de pourcentage. Toutefois, l'emploi tertiaire progresserait et passerait de 76,7 % en 2012 à 79,1 % en 2019. Cette progression est à imputer aux branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ». Leurs parts respectives dans l'emploi en Région flamande devraient en effet progresser de 2,4 points de pourcentage et 1,3 point au cours de la période de projection. Celle de la branche « santé et action sociale » devrait atteindre 13,6 % en 2019 (contre 12,3 % en 2012). Quant à la part des « autres services marchands », qui est la première branche en termes d'emploi, elle devrait s'élever à 26,5 % en 2019 (contre 24,0 % en 2012).

À l'aide d'une analyse des contributions à la croissance (cf. tableau 34 en annexe), nous pouvons examiner le rôle des principales branches d'activité dans la faible croissance économique régionale en 2013 et la reprise progressive attendue au cours des années à venir.

En 2013, la valeur ajoutée brute totale aurait progressé de 0,5 %. La contribution du secteur tertiaire aurait été positive, contrairement à la contribution du secteur secondaire. Ainsi, la contribution à la

croissance de l'ensemble de l'industrie manufacturière, tout comme celle de la construction, se serait établie à -0,1 point de pourcentage. S'agissant du secteur tertiaire, il aurait contribué à la croissance à hauteur de 0,7 point de pourcentage, dont 0,6 point sont à mettre sur le compte des services marchands. La croissance des services marchands aurait atteint 0,9 %, contre -0,4 % pour l'industrie manufacturière (voir tableau 13). Ce sont les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands » qui auraient le plus contribué à la croissance économique, chacune à concurrence de 0,2 point de pourcentage.

Les branches ayant contribué négativement à la croissance en 2013 sont les « biens d'équipement », les « biens de consommation » et la « construction » (contribution de -0,1 point de pourcentage dans les trois cas). Ce sont ces branches qui, conjointement à la branche « énergie », ont affiché les taux de croissance les plus négatifs en 2013 (entre -1,1 % et -1,5 %). De même, la branche « transports et communication » aurait enregistré une croissance négative (- 0,5 %) en 2013. Par contre, la croissance de la valeur ajoutée en volume la plus élevée (2,6 %) aurait été enregistrée dans la branche « santé et action sociale ». Dans la branche « commerce et horeca », la valeur ajoutée aurait progressé de 1,4 %. La croissance dans les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands », de même que dans les services non marchands, aurait été modérée (de 0,8 % dans tous les cas).

En 2013, l'emploi intérieur en Région flamande aurait diminué de 0,1 % en 2013, ce qui représente un recul de près de 2 000 unités. La croissance la plus rapide de l'emploi aurait été enregistrée dans les branches « autres services marchands » (1,6 % ou 10 400 unités) et « santé et action sociale » (1,9 % ou 6 200 unités). En revanche, l'emploi aurait reculé de 2,0 % ou 7 500 unités dans l'industrie manufacturière. Dans les services marchands, il aurait progressé de 0,7 %, ou d'environ 11 000 unités. Les pertes d'emploi les plus importantes auraient été enregistrées dans la branche « biens intermédiaires » ; dans cette branche, l'emploi aurait diminué de 2,4 %, soit 3 400 unités.

Sous l'effet de la reprise économique générale, la valeur ajoutée créée en Région flamande aurait augmenté de 1,4 % en 2014. Ce sont les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands » qui contribueraient le plus à cette croissance (toutes deux à hauteur de 0,3 point de pourcentage), la première grâce à une croissance relativement élevée (1,8 %), la seconde par son poids relativement important en Flandre (combiné à une croissance modérée de 1,2 %). Toutes les contributions seraient positives en 2014, à l'exception de la contribution légèrement négative de la branche « énergie ». La contribution du secteur secondaire n'excéderait pas 0,2 point de pourcentage, contre 1,1 point pour le secteur tertiaire. Les branches enregistrant la plus forte croissance en 2014 seraient les suivantes : « santé et action sociale » (3,0 %) et « crédit et assurances » (3,0 %). La branche « énergie » est la seule à enregistrer un recul de sa valeur ajoutée (-0,6 %). Enfin, la valeur ajoutée augmenterait de 0,9 % dans l'industrie manufacturière et de 1,7 % dans les services marchands.

Dans la Région flamande, l'emploi progresserait modestement (0,3 %) en 2014. Les branches « industrie manufacturière », « commerce et horeca », « construction » et les services non marchands enregistreraient une croissance négative de leur emploi (respectivement 1,9 %, -0,3 %, -0,3 % et -0,2 %). Dans l'industrie manufacturière, les pertes d'emploi devraient avoisiner 6 900 unités. En revanche, une création nette de 17 500 emplois (1,1 %) devrait être enregistrée dans les services marchands, principalement dans les branches « autres services marchands » (+1,7 % ou 11 200 unités) et « santé et action

sociale » (+2,2 % ou 7 300 unités). Dans d'autres branches tertiaires, l'emploi baisserait aussi ; quelque 1 100 emplois seraient perdus à la fois dans la branche « commerce et horeca » ainsi que dans les services non marchands. L'emploi total dans l'ensemble du secteur tertiaire augmenterait de près de 16 600 unités.

En 2015, la croissance de la valeur ajoutée brute en volume devrait s'établir à 1,9 %. Les services marchands seraient le principal moteur de cette croissance ; leur contribution s'élèverait à 1,3 point de pourcentage. Ainsi, près de deux tiers de la valeur ajoutée brute régionale serait créée par les services marchands. Parmi ceux-ci, la branche « autres services marchands » générerait la plus forte contribution, soit 0,6 point de pourcentage. La contribution de l'industrie manufacturière serait également significative, de l'ordre de 0,4 point de pourcentage. À l'exception de la contribution élevée de la branche « autres services marchands », les autres contributions seraient réparties de manière relativement égale (entre 0,1 et 0,2 point de pourcentage). En 2015, les branches enregistrant la croissance la plus rapide de leur valeur ajoutée brute relèveraient de l'industrie manufacturière, à savoir les « biens d'équipement » (2,9 %) et les « biens intermédiaires » (2,8 %). Parmi les branches tertiaires, les branches « transports et communication », « santé et action sociale » et les « autres services marchands » afficheraient une croissance plus élevée (2,2 % et 2,3 %).

Toujours en 2015, l'emploi intérieur en Région flamande croîtrait de 0,8 %, ce qui représente en termes absolus une progression de 20 300 unités. En dépit d'une croissance relativement élevée de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, on enregistrerait à nouveau des pertes d'emploi dans ce secteur (-1,4 % ou -4 800 unités) et des créations dans les services marchands (1,5 %, soit 24 800 unités). L'emploi dans le secteur tertiaire diminuerait encore dans la branche « crédit et assurances » (-0,4 %) et se stabiliserait pratiquement dans les services non marchands (-0,0 %), alors que l'emploi dans le secteur secondaire se contracterait dans toutes les branches sauf dans celle de la « construction » (0,8 %). La plupart des emplois seraient générés par les branches « autres services marchands » (2,3 % ou 15 100 unités) et « santé et action sociale » (2,3 % ou 7 700 unités). Dans les branches du secteur secondaire, 3 500 emplois disparaîtraient, tandis que 16 600 autres seraient créés dans le secteur tertiaire.

À moyen terme (2016-2019), la croissance économique en Région flamande atteindrait 1,7 % par an en moyenne (valeur ajoutée brute en volume). À nouveau, ce sont les services marchands qui contribueraient le plus à cette croissance. Leur contribution moyenne par an devrait en effet s'élever à 1,2 point de pourcentage au cours de la période 2016-2019. Environ la moitié de cette contribution proviendrait des « autres services marchands » (0,6 point de pourcentage). Quant à la contribution de l'industrie manufacturière, elle serait importante et s'élèverait à 0,3 point de pourcentage. Les branches « biens intermédiaires », « commerce et horeca » et « santé et action sociale » devraient fournir des contributions relativement élevées (0,2 point de pourcentage chacune). Par ailleurs, les branches « biens intermédiaires » et « autres services marchands » afficheraient les plus fortes croissances au cours de la période 2016-2019 (respectivement 2,5 % et 2,2 % en moyenne par an). Au cours de la même période, la valeur ajoutée brute progresserait de 1,7 % en moyenne annuelle dans l'industrie manufacturière et de 1,9 % dans les services marchands.

Tableau 13 : Principaux résultats par branche d'activité : Région flamande
taux de croissance annuel, en pour cent

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		2013- 2019
						1999- 2005	2006- 2012	
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	1,3	2,3	1,5	1,1	0,8	-0,8	2,5	1,2
Formation brute de capital fixe en volume	-0,2	-2,3	3,0	3,5	2,0	2,4	11,4	1,7
Emploi total	-3,7	-2,4	-1,8	-2,3	-2,9	-1,3	-3,3	-2,6
Productivité réelle par tête	5,2	4,8	3,4	3,5	3,9	0,6	6,0	3,9
Coût salarial réel par tête (1)	4,8	1,9	0,8	0,2	0,8	0,9	1,6	0,8
2. Énergie								
Valeur ajoutée brute en volume	-7,4	-1,3	-0,6	1,1	0,8	-0,1	3,0	0,4
Formation brute de capital fixe en volume	-6,5	-0,7	1,5	2,1	1,6	-3,0	10,2	1,4
Emploi total	0,8	1,1	0,0	-0,4	-0,8	0,5	1,3	-0,4
Productivité réelle par tête	-8,2	-2,4	-0,6	1,5	1,7	-0,6	1,7	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	-3,6	2,7	-0,1	0,8	1,5	0,1	-0,9	1,3
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,9	-0,4	0,9	2,3	1,7	0,8	-0,9	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	-0,4	0,1	4,4	4,7	2,1	-2,4	-1,9	2,5
Emploi total	-1,1	-2,0	-1,9	-1,4	-1,1	-1,3	-1,7	-1,4
Productivité réelle par tête	-0,8	1,6	2,8	3,8	2,9	2,1	0,7	2,8
Coût salarial réel par tête (1)	1,4	1,6	1,9	0,3	1,0	0,8	0,2	1,1
a. Biens intermédiaires								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,9	0,7	1,4	2,8	2,5	0,8	-0,8	2,1
Formation brute de capital fixe en volume	-5,6	2,2	3,1	2,6	1,8	-1,7	-0,7	2,2
Emploi total	-0,9	-2,4	-1,5	-0,9	-1,0	-0,2	-1,2	-1,3
Productivité réelle par tête	-2,0	3,2	3,0	3,8	3,5	1,0	0,4	3,4
Coût salarial réel par tête (1)	2,2	1,8	2,3	-0,0	0,9	0,7	0,2	1,1
b. Biens d'équipement								
Valeur ajoutée brute en volume	-5,2	-1,5	1,1	2,9	1,7	2,0	-4,6	1,3
Formation brute de capital fixe en volume	15,6	-4,4	3,5	3,0	2,3	0,8	-2,9	1,6
Emploi total	-0,8	-1,6	-2,8	-1,4	-1,0	-2,1	-2,4	-1,4
Productivité réelle par tête	-4,5	0,1	4,0	4,3	2,8	4,2	-2,4	2,8
Coût salarial réel par tête (1)	-1,7	0,6	3,1	0,7	1,0	0,7	-0,4	1,2
c. Biens de consommation								
Valeur ajoutée brute en volume	1,9	-1,1	0,0	1,3	0,5	-0,1	1,7	0,3
Formation brute de capital fixe en volume	-0,1	-0,4	6,5	8,3	2,3	-3,3	-2,2	3,4
Emploi total	-1,5	-1,9	-1,8	-1,8	-1,4	-1,8	-1,7	-1,6
Productivité réelle par tête	3,5	0,8	1,8	3,2	2,0	1,7	3,5	1,9
Coût salarial réel par tête (1)	2,3	2,1	0,5	0,3	1,0	0,6	0,6	1,0
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	0,9	-1,5	1,4	2,1	1,7	3,5	2,7	1,3
Formation brute de capital fixe en volume	-12,0	2,1	3,0	5,6	2,8	7,1	3,5	3,2
Emploi total	0,3	-1,7	-0,3	0,8	0,6	0,3	2,0	0,2
Productivité réelle par tête	0,6	0,1	1,8	1,2	1,1	3,2	0,6	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	0,1	1,5	0,4	0,9	1,1	1,2	0,7	1,0

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes 1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	0,3	0,9	1,7	2,0	1,9	2,9	1,9	1,7
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-2,4	0,4	2,1	3,4	2,7	5,1	0,8	2,4
Emploi total	0,9	0,7	1,1	1,5	1,4	1,9	1,9	1,3
Productivité réelle par tête	-0,5	0,2	0,6	0,5	0,5	1,0	-0,1	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	1,4	0,6	0,1	0,6	1,0	0,8	0,1	0,7
a. Transports et communication								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,0	-0,5	1,1	2,3	1,9	1,4	1,4	1,5
Formation brute de capital fixe en volume	-9,6	0,1	3,3	3,1	1,8	9,0	-6,0	2,0
Emploi total	-1,3	-1,4	-0,0	1,1	0,7	0,4	0,1	0,4
Productivité réelle par tête	0,4	0,8	1,1	1,2	1,2	1,0	1,3	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	2,0	1,6	-0,2	0,7	0,9	0,9	0,4	0,8
b. Commerce et horeca								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,6	1,4	1,8	1,5	1,2	2,4	1,1	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	-3,1	-0,1	4,2	6,1	5,5	2,9	0,4	4,6
Emploi total	-0,3	-0,6	-0,3	0,1	0,3	0,7	0,3	0,1
Productivité réelle par tête	-0,4	2,1	2,1	1,4	0,8	1,7	0,9	1,3
Coût salarial réel par tête (1)	2,2	1,0	0,0	0,8	1,0	1,1	1,4	0,8
c. Crédit et assurances								
Valeur ajoutée brute en volume	2,6	2,6	3,0	2,0	2,0	2,6	2,0	2,2
Formation brute de capital fixe en volume (1)	-6,7	1,2	4,3	4,2	2,9	1,3	4,8	3,0
Emploi total	1,4	-1,0	0,2	-0,4	0,1	-1,8	0,6	-0,1
Productivité réelle par tête	1,2	3,7	2,8	2,4	1,9	4,6	1,3	2,3
Coût salarial réel par tête (1)	1,0	0,7	1,1	-0,2	1,1	0,6	0,1	0,9
d. Santé et action sociale								
Valeur ajoutée brute en volume	2,7	0,8	3,0	2,2	2,0	2,5	1,9	2,0
Formation brute de capital fixe en volume	10,1	-1,8	0,9	0,4	2,0	2,5	3,0	1,1
Emploi total	2,2	1,9	2,2	2,3	2,0	3,4	3,0	2,1
Productivité réelle par tête	0,5	-1,1	0,7	-0,1	-0,0	-0,8	-1,1	-0,1
Coût salarial réel par tête (1)	0,9	-0,3	0,3	0,9	1,1	-0,0	-0,3	0,8
e. Autres services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	0,3	0,8	1,2	2,2	2,2	3,8	2,4	1,9
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-0,7	1,3	0,7	2,9	1,7	5,9	5,9	1,7
Emploi total	1,6	1,6	1,7	2,3	2,0	3,4	3,3	2,0
Productivité réelle par tête	-1,3	-0,9	-0,5	-0,1	0,2	0,4	-0,9	-0,1
Coût salarial réel par tête (1)	1,1	0,9	0,5	0,6	1,1	1,8	-0,8	0,9
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,7	0,8	0,8	0,6	0,8	0,9	0,8	0,8
Formation brute de capital fixe en volume	7,6	-7,8	-7,7	5,2	1,7	7,5	3,2	-0,5
Emploi total	-0,5	-0,5	-0,2	-0,0	0,0	1,3	0,3	-0,1
Productivité réelle par tête	2,2	1,3	1,1	0,6	0,8	-0,4	0,5	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	1,9	2,6	0,3	1,1	0,8	1,0	1,3	1,0
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,1	0,5	1,4	1,9	1,7	2,1	1,3	1,5
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-2,4	-0,2	1,8	3,8	2,5	2,8	1,1	2,2
Emploi total	0,3	-0,1	0,3	0,8	0,7	1,0	1,0	0,6
Productivité réelle par tête	-0,3	0,6	1,1	1,1	0,9	1,1	0,3	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	1,3	1,2	0,4	0,5	0,8	0,7	0,2	0,8

(1) Coût salarial net de subventions salariales

(2) Hors investissement résidentiel.

4.3. Région wallonne

4.3.1. Évolutions macroéconomiques

En 2012, la poursuite du ralentissement économique en Europe aura eu raison de la reprise de la croissance de l'activité wallonne. Dans un environnement encore largement empreint des incertitudes liées à l'évolution de la crise financière au sein de la zone euro, la croissance du PIB de la Wallonie se serait inscrite en recul (-0,4 %). L'industrie manufacturière, dont l'activité dépend largement du commerce extérieur, aurait essuyé un recul de la valeur ajoutée, moins prononcé toutefois que l'année précédente. Cependant, la défiance des acteurs économiques, qui ne s'est résorbée que graduellement en fin d'année, aurait affecté l'ensemble de la structure productive wallonne, à l'exception de la branche d'activité « santé et action sociale » et du secteur de la construction. La faiblesse des débouchés extérieurs et intérieurs, mais aussi un nouveau resserrement des conditions d'octroi des crédits bancaires auraient en outre porté un coup d'arrêt aux projets d'investissement des entreprises wallonnes. La formation brute de capital fixe de la région, encore vive l'année précédente, aurait peu progressé en 2012.

Tableau 14 : Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		
						1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
1. Produit intérieur brut en volume (1)	-0,4	-0,2	1,3	1,7	1,6	2,0	1,0	1,3
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	-0,5	-0,0	1,2	1,6	1,6	1,9	1,0	1,3
3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)	0,4	-5,1	1,1	3,9	2,9	2,1	2,1	1,6
4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	-0,9	0,3	0,7	1,0	1,0	1,1	-0,2	0,9
5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)	1,2	0,6	-0,1	0,7	0,7	0,2	-0,1	0,6
6. Emploi et chômage								
6.1. Emploi intérieur								
6.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (4)	1228,1	1222,2	1227,0	1235,0	1264,6	1110,4	1197,9	1242,8
6.1.b. Différence en milliers	1,5	-5,9	4,8	8,1	7,4	11,0	12,1	5,2
6.1.c. Variation en pour cent	0,1	-0,5	0,4	0,7	0,6	1,0	1,0	0,4
6.2. Taux d'emploi (4)	58,7	58,4	58,6	58,9	60,2	57,3	58,3	59,2
6.3. Chômage								
6.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (4)	274,8	278,0	278,0	270,1	255,0	280,7	284,7	268,2
6.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (4)	247,5	252,6	256,0	249,4	233,3	236,7	252,0	246,2
6.3.c. Taux de chômage, concept BFP (4)	16,7	17,0	16,9	16,4	15,3	18,3	17,5	16,2
6.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (4)	15,3	15,6	15,8	15,3	14,2	15,9	15,8	15,1

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Coût salarial net de subventions salariales.

(4) La valeur en fin de période, soit 2019, est présentée dans la colonne 2016-2019.

Pénalisé par un acquis de croissance défavorable, le PIB wallon aurait encore marqué le pas (-0,2 %) en 2013. Les industries manufacturières (particulièrement la production de biens intermédiaires) auraient continué à souffrir de l'apathie des principaux marchés d'exportation wallons, tandis que le raffermissement très progressif du climat conjoncturel global n'aurait pas enclenché une véritable reprise de la dynamique de création de valeur ajoutée dans les services marchands. De même, l'amélioration très

graduelle de la demande globale et de la confiance des acteurs économiques n'aurait pas suffi à relancer les investissements productifs en Wallonie. Dans un contexte marqué par la restructuration des institutions financières européennes, les dépenses d'investissements des firmes wallonnes devraient s'être nettement réduites en 2013 (-5,1 %) avant de se redresser timidement à partir de 2014 (1,1 %).

En 2010 et 2011, le retour rapide de la croissance mais aussi le prolongement des dispositifs *anti-crise* mis en œuvre par les pouvoirs publics lors de la crise financière ont rendu possible une reprise précoce de l'emploi wallon. À partir de 2012, le fléchissement de la croissance économique, que vient renforcer l'arrêt des programmes publics de soutien à l'emploi, devrait avoir durablement enrayé cette dynamique de création d'emploi. Progressant à peine en 2012 (0,1 %), l'emploi intérieur wallon devrait s'être réduit en 2013 (-0,5 %), correspondant à une destruction nette de 4 400 postes sur les années 2012 et 2013. Cette décreue s'expliquerait principalement par une progression faible de l'emploi dans les autres services marchands, mais aussi par la réduction de l'emploi dans les services non-marchands, recul lié aux politiques de rigueur budgétaire. L'érosion de l'emploi industriel devrait s'être poursuivie, en Wallonie comme en Flandre, en raison des forts gains de productivité recherchés par l'industrie manufacturière, un mouvement accentué en 2012-2013 par le ralentissement des échanges commerciaux. En 2014, le raffermissement de la croissance économique wallonne devrait s'accompagner d'une hausse encore modérée des embauches (0,4 %), notamment dans les autres services marchands et surtout le secteur de la santé et de l'action sociale. En trois ans, entre 2012 et 2014, l'emploi intérieur wallon n'aurait quasiment pas progressé (400 créations nettes).

En 2012, l'évolution atone de l'emploi intérieur en Wallonie s'est inscrite dans une période de croissance relativement modérée de la population active régionale (cf. section 3.2.1), l'offre de travail progressant de 0,2 %. La morosité du marché du travail s'est dès lors traduite en une hausse relativement limitée du chômage. En 2013, la population active devrait s'être repliée (-0,2 %). Ainsi, en dépit des pertes nettes d'emploi qui auraient été enregistrées durant les années 2012-2013, le chômage n'aurait augmenté que modérément, de l'ordre de 1,7 % en deux ans (0,5 % en 2012 et encore 1,2 % en 2013), soit un accroissement global de 4 700 demandeurs d'emploi. Le taux de chômage wallon devrait dès lors avoir atteint 17,0 % en 2013. En 2014 et 2015, la langueur persistante de l'offre de travail devrait, avec le retour des embauches, favoriser une décreue du chômage.

À moyen terme (2016-2019), l'économie wallonne devrait retrouver un sentier de croissance de son PIB qui évoluerait autour de 1,6 % par an jusqu'à la fin de la période de projection. L'activité économique de la Wallonie progresserait ainsi, en moyenne, à un rythme analogue à la croissance nationale, et demeurerait également, à l'instar des autres régions, en deçà de celle observée avant la crise (1,9 % en moyenne entre 2005 et 2008) ou à la fin des années 1990 (2,0 % en moyenne entre 1999 et 2005).

Parallèlement au rétablissement des perspectives de la demande, les investissements wallons enregistreraient en moyenne des taux de progression annuels relativement élevés. Au cours de la période 2016-2019, la formation brute de capital fixe s'établirait ainsi autour de 2,9 % par an.

Le contenu en emplois de la croissance de l'économie wallonne devrait s'avérer plus faible sur la période de projection (en moyenne 4 600 unités par point de croissance par an, entre 2016 et 2019) que par

le passé, tant par rapport à la période 2006-2012 (12 100 unités par point de croissance²⁶), qu'au cours des années précédant la crise (entre 2002 et 2008). Ce sont les branches d'activité « autres services marchands » et « santé et action sociale » qui contribueraient majoritairement à la croissance de l'emploi à moyen terme. Dans l'industrie manufacturière, les forts gains de productivité, structurellement nécessaires pour ces activités plus exposées à la concurrence internationale, continueraient de jouer en défaveur de l'emploi (-0,9 % par an en moyenne entre 2016 et 2019). Comme au nord du pays, la tertiarisation de l'économie wallonne, tant en termes d'emploi que de valeur ajoutée, se poursuivrait toutefois à un rythme nettement ralenti par rapport à celui observé au cours des périodes précédentes. Enfin, l'emploi indépendant continuerait sa lente érosion, perdant globalement 3 200 unités entre 2016 et 2019.

Le redressement de l'activité coïncide en Wallonie, à l'image des autres régions, avec une croissance des coûts salariaux réels, alors qu'ils avaient globalement peu évolué au cours de la période 2006-2012. Dans les branches d'activité marchande, l'accroissement moyen du coût salarial réel par tête en Wallonie devrait atteindre 0,7 % au cours de la période 2016-2019. En dépit de cette hausse attendue des salaires, le coût réel du travail unitaire au sud du pays devrait toutefois baisser légèrement (-0,1 % par an), en raison des gains de productivité réelle par personne relativement importants attendus en fin de période de projection (1,0 %).

Enfin, au cours de la période 2016-2019, la population active wallonne devrait s'accroître en moyenne de 4 500 personnes par an (0,3 %), en partie sous l'effet des récentes réformes du marché du travail (cf. section 3.2.1). Cette hausse moyenne masque cependant une baisse du rythme de progression de la population active en fin de période, à mesure que les réformes atteignent leur vitesse de croisière et que l'impulsion démographique s'affaiblit. L'augmentation de l'emploi intérieur et le relèvement du solde des navettes wallonnes (en moyenne, 1 200 travailleurs par an) absorberaient alors l'accroissement de l'offre de travail, de sorte qu'à moyen terme, le nombre de chômeurs pourrait se réduire significativement (3 800 unités en moyenne, par an, entre 2016 et 2019). Le taux de chômage wallon (définition BFP) atteindrait 15,3 % en 2019, un taux certes encore élevé, mais que la Région n'avait pas enregistré depuis 1992. Quant au taux d'emploi wallon, il devrait reprendre sa lente progression, interrompue en 2009, pour s'établir à 60,2 % en fin de période de projection.

4.3.2. Évolutions par branche d'activité

Le tableau 15 présente la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute et de l'emploi intérieur en Région wallonne. Comme la durée de la période de projection est relativement courte, on ne devrait pas noter de bouleversements majeurs dans la structure économique wallonne.

En ce qui concerne la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute, il apparaît que le poids du secteur secondaire (énergie, industrie manufacturière et construction) devrait légèrement diminuer et celui du secteur tertiaire légèrement augmenter entre 2012 et 2019. La part du secteur secondaire diminuerait de 23,5 % en 2012 à 23,3 % en 2019, tandis que la part du tertiaire augmenterait de 75,1 % en 2012 à 75,5 % en 2019. Les services marchands verraient leur poids augmenter de 0,9 point de pourcentage (de 57,7 %

²⁶ Ce résultat élevé s'explique par la relative bonne tenue de l'emploi en 2009, alors que l'activité économique régionale enregistrait un fort recul.

en 2012 à 58,6 % en 2019). Enfin, la part des services non marchands (principalement l'administration publique et l'enseignement) diminuerait de 0,6 point pour atteindre 16,8 % en 2019.

Tableau 15 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne
en pour cent du total régional

	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2012	2019	1981	2012	2019
1. Agriculture	1,2	1,2	1,1	3,5	1,5	1,2
2. Énergie	2,9	3,3	3,1	1,8	1,2	1,1
3. Industries manufacturières	17,0	14,2	14,1	23,1	11,3	9,9
a. Biens intermédiaires	8,2	7,6	7,7	12,5	5,6	4,9
b. Biens d'équipement	4,3	2,2	2,2	4,2	1,9	1,7
c. Biens de consommation	4,7	4,4	4,2	6,4	3,7	3,4
4. Construction	7,7	6,1	6,1	7,9	7,1	6,9
5. Services marchands	48,5	57,7	58,6	41,1	57,7	60,3
a. Transports et communication	6,0	7,1	7,2	7,8	5,6	5,5
b. Commerce et horeca	17,6	12,5	12,3	17,4	16,3	15,8
c. Crédit et assurances	2,3	3,4	3,6	2,1	1,7	1,6
d. Santé et action sociale	7,6	9,5	9,8	6,5	14,0	15,6
e. Autres services marchands	16,6	24,7	25,3	7,4	20,2	21,7
6. Services non marchands	22,7	17,4	16,8	22,6	21,2	20,5
7. Total	99,9	99,8	99,9	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-) totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Dans le secteur secondaire, la part de l'industrie manufacturière devrait légèrement reculer au cours de la période de projection (de 14,2 % en 2012 à 14,1 % en 2019). La part des branches « énergie » (-0,2 point) et « biens de consommation » (-0,2 point) devrait également diminuer. Les « biens intermédiaires » resteraient la branche industrielle la plus importante tout au long de la période de projection.

Dans les services marchands, la branche « commerce et horeca » serait la seule à voir son poids diminuer, certes faiblement, en projection (baisse de 0,2 point pour atteindre 12,3 % en 2019). En revanche, la branche « autres services marchands » enregistrerait la plus forte progression (0,5 point) pour atteindre une part de 25,7 % en 2019. La part de la branche « santé et action sociale » (0,3 point) et, dans une moindre mesure, celle des branches « crédit et assurances » et « transports et communication » (toutes deux 0,1 point) devraient s'accroître. Quant à la part des services non marchands, elle reculerait de 0,6 point pour atteindre 16,8 % en 2019.

La part projetée du secteur secondaire dans la création de valeur ajoutée brute ne diminuerait que très faiblement, mais la part de ce secteur dans l'emploi intérieur wallon continuerait à s'enliser (voir partie de droite du tableau 15). Ainsi, en 2019, le secteur secondaire représenterait 18,0 % de l'emploi intérieur en Wallonie, alors que ce pourcentage était encore de 19,6 % en 2012. La part des branches « énergie » et « construction » ne baisserait que légèrement (-0,1 point chacune). Le recul de la part du secteur secondaire (-1,3 point) dans l'emploi total serait surtout imputable à l'industrie manufacturière, dont le poids fléchirait à 9,9 % en 2019. La part de la branche « biens intermédiaires » enregistrerait le recul le plus important (diminution de 0,7 point pour atteindre 4,9 % en 2019) et celle des branches « biens d'équipement » et « biens de consommation » diminuerait également de respectivement 0,2 point (pour atteindre 1,7 %) et 0,4 point (pour atteindre 3,4 %) en 2019.

La part de l'emploi du secteur tertiaire dans l'emploi total augmenterait de 1,9 point, passant de 78,9 % en 2012 à 80,8 % en 2019. Malgré cette évolution globalement positive, la part de certaines branches de services devrait se réduire. D'abord, et avant tout, la part des services non marchands baisserait de 0,7 point pour atteindre 20,5 % en 2019. Les parts des branches « commerce et horeca » (-0,4 point), « transports et communication » (-0,1 point) et « crédit et assurances » (-0,1 point) baisseraient aussi en projection (pour atteindre respectivement 15,8 %, 5,5 % et 1,6 %). La hausse de la part du secteur tertiaire proviendrait des branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ». La part de celles-ci progresserait sensiblement de respectivement 1,5 point et 1,7 point. En 2019, les « autres services marchands » devraient représenter 21,7 % de l'emploi intérieur wallon et ainsi constituer la plus grande branche en termes d'emploi dans l'économie wallonne, alors qu'il s'agissait encore des services non marchands en 2012 (21,2 % contre 20,2 % pour les « autres services marchands » en 2012). Par ailleurs, la part de la branche « santé et action sociale » devrait atteindre 15,6 % en 2019. Durant la période de projection, parmi toutes les branches d'activité, ce sont les « services non marchands » et les « biens intermédiaires » qui accuseraient le recul le plus marqué en termes de part dans l'emploi wallon (perte de 0,7 point pour chaque branche).

Nous consacrons les prochains paragraphes à l'étude de la croissance de la valeur ajoutée brute et de l'emploi par branche d'activité (voir tableau 16). Dans le cas de la valeur ajoutée, nous analysons les contributions à la croissance (voir tableau 35 en annexe) afin d'identifier les branches d'activité qui jouent le rôle de moteur de la croissance économique wallonne.

En 2013, la valeur ajoutée brute wallonne serait restée stable. Les branches tertiaires auraient apporté une contribution positive à la croissance de 0,4 point, mais cette progression serait annulée par une contribution négative de même ampleur des branches secondaires. Les « industries manufacturières » wallonnes, un peu plus que leurs homologues flamandes, n'auraient pas été épargnées par la faiblesse de la conjoncture et auraient, dans leur ensemble, contribué négativement à la croissance économique wallonne (contribution de -0,2 point). Parmi les branches tertiaires, la branche « transports et communication » aurait été la seule à contribuer négativement à la croissance en 2013 (-0,1 point). Durant cette même année 2013, la valeur ajoutée aurait enregistré la croissance la plus forte dans la branche « crédit et assurances » (2,0 %), puis dans les branches « commerce et horeca » (0,9 %) et « services non marchands » (0,8 %). Les taux de croissance les plus négatifs seraient ceux des branches « énergie » (-3,4 %) et « construction » (-1,9 %).

À l'image de la valeur ajoutée en volume, l'emploi intérieur en Région wallonne aurait reculé en 2013 (-0,5 %, soit environ -5 900 personnes). Cette baisse serait surtout intervenue dans le secteur secondaire (-5 400 personnes), mais également dans le secteur tertiaire (-400 personnes). Des emplois auraient uniquement été créés dans les branches « autres services marchands » (1,1 %, soit 2 800 personnes) et « santé et action sociale » (1,4 %, soit 2 300 personnes), mais ils seraient insuffisants pour compenser la destruction d'emplois constatée dans toutes les autres branches. Les pertes d'emplois les plus importantes auraient été enregistrées dans les branches « commerce et horeca » (-2,3 % ou -2 500 unités) et « biens intermédiaires » (-3,1 % ou -2 100 unités).

En 2014, la valeur ajoutée brute en volume devrait progresser de 1,2 % en Wallonie. Cette croissance serait surtout créée dans les services marchands (contribution à la croissance de 0,8 point). Ce sont

surtout les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » qui contribueraient le plus à la croissance (0,3 point chacune). Le secteur secondaire devrait de nouveau contribuer positivement à la croissance dans une mesure pratiquement équivalente à celle des services non marchands (0,2 point). Les branches « santé et action sociale » et « biens intermédiaires » devraient afficher la croissance la plus élevée (respectivement 2,8 % et 2,3 %).

L'emploi intérieur wallon devrait repartir à la hausse en 2014 (de 0,5 %, soit environ 4 800 personnes) à la faveur de la reprise économique en Wallonie. L'ensemble des branches secondaires subiraient encore des pertes d'emplois (-2 800 unités au total), mais les créations d'emplois dans le secteur tertiaire devraient être plus élevées (+ 7 900 unités). Les branches « santé et action sociale » (2,9 %, soit 4 900 personnes) et « autres services marchands » (1,4 %, soit 3 600 personnes) afficheraient l'accroissement le plus marqué en termes d'emplois.

En 2015, à l'image de l'évolution constatée dans les deux autres régions belges, la croissance économique wallonne continuerait à se redresser pour atteindre 1,6 % (valeur ajoutée brute en volume). Toutes les branches d'activité apporteraient une contribution positive à la croissance en Wallonie. Pratiquement deux tiers de la croissance économique seraient à mettre à l'actif des services marchands (1,1 point), tandis qu'une part importante du dernier tiers viendrait de l'industrie manufacturière (0,3 point). La branche « autres services marchands » contribuerait le plus à la croissance (0,4 point).

Parallèlement à la croissance économique plus soutenue, la croissance de l'emploi intérieur wallon se redresserait à 0,7 % en 2015, soit une création nette d'environ 8 100 emplois. Les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale » joueraient le rôle de moteur de l'emploi wallon (respectivement 1,9 %, soit 4 800 unités et 2,6 %, soit 4 700 unités). En outre, on observerait également un accroissement dans la branche « transports et communication » (1,0 %). L'emploi stagnerait dans les autres branches tertiaires et continuerait à diminuer dans presque toutes les branches secondaires (au total -1 500 unités), sauf dans la construction (+ 700 unités).

À moyen terme (2016-2019), la croissance économique wallonne atteindrait en moyenne 1,6 % par an, soutenue essentiellement par les services marchands (contribution à la croissance de 1,0 point) et, dans une moindre mesure, par les branches secondaires (contribution de 0,4 point). Le principal moteur de la croissance économique serait la branche « autres services marchands » (0,5 point), suivie des branches « santé et action sociale », « transports et communication » et « services non marchands » (0,2 point chacune).

Tableau 16 : Principaux résultats par branche d'activité : Région wallonne
taux de croissance annuel, en pour cent

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		
						1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	4,4	0,0	-0,1	1,8	1,7	-2,6	2,7	1,2
Formation brute de capital fixe en volume	2,1	-3,6	0,6	-0,1	2,2	3,0	12,2	0,8
Emploi total	-0,9	-1,2	-1,8	-2,8	-2,9	-2,3	-2,9	-2,5
Productivité réelle par tête	5,3	1,2	1,8	4,7	4,7	-0,3	5,7	3,8
Coût salarial réel par tête (1)	4,5	4,2	1,3	1,2	1,5	-0,9	2,1	1,8
2. Énergie								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,9	-3,4	0,0	1,3	1,1	2,7	2,2	0,3
Formation brute de capital fixe en volume	-6,5	-0,7	1,5	2,1	1,6	2,4	4,8	1,4
Emploi total	0,8	-0,0	-0,4	-0,7	-0,9	-1,2	3,1	-0,7
Productivité réelle par tête	-3,7	-3,3	0,4	2,0	2,0	4,0	-0,8	1,0
Coût salarial réel par tête (1)	-5,7	4,0	1,7	0,9	0,7	0,1	-2,3	1,3
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,4	-1,5	1,5	2,2	1,6	1,6	-0,7	1,2
Formation brute de capital fixe en volume	1,8	-4,3	2,4	4,4	3,4	-1,6	-0,1	2,3
Emploi total	-1,0	-2,6	-1,6	-1,6	-1,0	-0,8	-0,6	-1,4
Productivité réelle par tête	-1,5	1,2	3,1	3,8	2,6	2,4	-0,2	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	0,7	1,1	-1,6	1,3	0,8	0,4	0,4	0,6
a. Biens intermédiaires								
Valeur ajoutée brute en volume	-3,8	-1,7	2,3	2,0	2,0	2,7	-1,8	1,5
Formation brute de capital fixe en volume	-1,6	-7,8	3,0	0,8	3,3	-2,4	0,9	1,3
Emploi total	-1,0	-3,1	-1,5	-1,8	-1,2	-0,4	-0,7	-1,6
Productivité réelle par tête	-2,8	1,4	3,9	3,9	3,3	3,1	-1,1	3,2
Coût salarial réel par tête (1)	1,1	1,3	-2,5	1,6	1,0	0,8	0,6	0,6
b. Biens d'équipement								
Valeur ajoutée brute en volume	-3,3	-1,3	0,7	3,4	1,5	0,8	-0,5	1,2
Formation brute de capital fixe en volume	5,7	9,0	-9,7	11,1	1,4	3,3	1,3	2,3
Emploi total	-0,3	-2,4	-3,2	-2,1	-0,7	-1,1	-0,5	-1,5
Productivité réelle par tête	-3,0	1,1	4,1	5,6	2,2	1,9	-0,1	2,8
Coût salarial réel par tête (1)	-2,3	0,3	-0,6	1,8	0,8	0,0	-0,1	0,6
c. Biens de consommation								
Valeur ajoutée brute en volume	1,0	-1,0	0,3	1,7	0,9	-0,1	2,4	0,6
Formation brute de capital fixe en volume	8,9	-2,6	7,7	9,0	4,6	-0,5	-2,2	4,7
Emploi total	-1,4	-1,9	-0,8	-1,0	-0,8	-1,2	-0,5	-1,0
Productivité réelle par tête	2,5	1,0	1,1	2,7	1,7	1,2	2,9	1,7
Coût salarial réel par tête (1)	1,8	1,4	0,1	0,4	0,5	-0,2	0,2	0,5
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	0,8	-1,9	1,6	2,2	1,9	2,7	2,9	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	-15,6	-9,9	2,4	6,0	3,1	4,1	0,8	1,6
Emploi total	0,7	-2,0	-0,8	0,9	0,7	0,6	2,3	0,1
Productivité réelle par tête	0,1	0,2	2,4	1,4	1,2	2,1	0,6	1,2
Coût salarial réel par tête (1)	0,5	1,1	-0,0	0,4	0,8	0,5	0,6	0,7

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		
						1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,3	0,4	1,3	1,8	1,8	2,3	1,4	1,5
Formation brute de capital fixe en volume (2)	1,5	-5,2	1,9	3,8	3,2	4,6	2,2	1,9
Emploi total	0,6	0,1	1,2	1,4	1,2	1,7	1,7	1,1
Productivité réelle par tête	-0,8	0,3	0,1	0,4	0,6	0,6	-0,3	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	2,0	0,5	0,6	0,9	0,8	0,6	0,0	0,8
a. Transports et communication								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,8	-0,9	0,7	1,8	2,3	1,4	0,9	1,6
Formation brute de capital fixe en volume	-4,2	-5,7	1,3	3,7	2,1	0,1	-0,4	1,1
Emploi total	-2,5	-2,3	-0,3	1,0	0,7	0,1	-0,6	0,2
Productivité réelle par tête	0,7	1,4	1,0	0,8	1,7	1,3	1,5	1,4
Coût salarial réel par tête (1)	3,7	0,1	0,9	0,6	0,8	1,1	0,5	0,7
b. Commerce et horeca								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,5	0,9	1,0	1,7	1,0	1,4	0,6	1,1
Formation brute de capital fixe en volume	-2,4	-7,3	3,5	6,4	6,3	3,8	0,3	4,0
Emploi total	-0,4	-1,2	0,2	0,1	0,3	0,7	0,3	0,1
Productivité réelle par tête	-1,1	2,2	0,7	1,6	0,7	0,8	0,3	1,0
Coût salarial réel par tête (1)	2,2	0,9	0,4	1,0	0,9	0,6	1,0	0,9
c. Crédit et assurances								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,9	2,0	1,9	2,1	1,8	1,8	2,3	1,9
Formation brute de capital fixe en volume	-6,7	1,2	4,3	4,2	2,9	2,4	6,7	3,0
Emploi total	-0,4	-2,0	-0,3	-0,7	-0,2	-1,1	-0,0	-0,5
Productivité réelle par tête	-1,5	4,1	2,2	2,8	2,0	2,9	2,4	2,5
Coût salarial réel par tête (1)	2,2	1,8	-0,6	0,3	1,0	0,2	0,4	0,8
d. Santé et action sociale								
Valeur ajoutée brute en volume	2,6	0,7	2,8	2,0	1,7	2,5	2,5	1,8
Formation brute de capital fixe en volume	7,8	-0,4	1,1	0,4	2,0	2,0	2,5	1,3
Emploi total	2,0	1,4	2,9	2,6	1,9	2,9	2,7	2,1
Productivité réelle par tête	0,6	-0,7	-0,1	-0,6	-0,1	-0,5	-0,2	-0,3
Coût salarial réel par tête (1)	1,1	0,1	0,5	0,6	0,8	0,1	0,1	0,6
e. Autres services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,1	0,1	1,0	1,8	2,1	3,1	1,5	1,6
Formation brute de capital fixe en volume (2)	7,4	-6,4	1,4	3,5	2,4	15,9	5,6	1,1
Emploi total	1,3	1,1	1,4	1,9	1,5	2,7	3,1	1,5
Productivité réelle par tête	-1,4	-1,0	-0,4	-0,1	0,6	0,3	-1,6	0,1
Coût salarial réel par tête (1)	1,9	0,9	1,5	1,7	1,1	1,8	-0,9	1,2
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,1	0,8	0,8	0,6	0,8	1,4	0,4	0,8
Formation brute de capital fixe en volume	7,6	-7,8	-7,7	5,2	1,7	1,2	4,1	-0,5
Emploi total	-0,6	-0,4	-0,3	-0,0	0,0	1,1	0,1	-0,1
Productivité réelle par tête	0,6	1,2	1,1	0,6	0,8	0,2	0,3	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	1,8	2,5	0,3	1,1	0,8	0,8	1,5	1,0
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,5	-0,0	1,2	1,6	1,6	1,9	1,0	1,3
Formation brute de capital fixe en volume (2)	0,4	-5,1	1,1	3,9	2,9	2,1	2,1	1,6
Emploi total	0,1	-0,5	0,4	0,7	0,6	1,0	1,0	0,4
Productivité réelle par tête	-0,6	0,5	0,8	1,0	1,0	0,9	-0,0	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	1,4	1,2	-0,0	0,8	0,7	0,4	0,4	0,7

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

(2) Hors investissement résidentiel.

5. Comptes de revenus des ménages

5.1. Introduction

Ce chapitre présente les résultats des projections à moyen terme des principaux agrégats des comptes de revenus des ménages selon la région de résidence.

Ces projections se basent sur les comptes publiés par l'ICN pour la période 1995-2011²⁷ et rétrolés par nos soins jusqu'en 1985. Selon la comptabilité régionale en SEC 95, on distingue deux comptes pour les ménages. Le premier, le « compte d'affectation des revenus primaires » enregistre les revenus et charges des résidents d'une région qui résultent directement de l'activité économique, soit les rémunérations des salariés, le revenu mixte des indépendants, l'excédent d'exploitation et les revenus nets de la propriété. Son solde constitue le revenu primaire des ménages. Le second, le « compte de distribution secondaire du revenu », traite des transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (principalement les pouvoirs publics). En emplois, il enregistre les impôts courants, les cotisations sociales et d'autres transferts. Du côté des ressources, il comptabilise les prestations sociales dont bénéficient les ménages (notamment, allocations de chômage, prépensions²⁸, pensions, allocations familiales, indemnités de maladie-invalidité, revenus d'intégration, allocations aux personnes handicapées...²⁹). L'ajout de l'ensemble de ces transferts courants au solde des revenus primaires des ménages permet de calculer le revenu disponible.

Dans la suite de ce chapitre, nous présentons les évolutions passées et projetées des principaux postes des comptes de revenus des ménages, d'abord au niveau national et ensuite pour chacune des trois régions. Tous les montants présentés dans ce chapitre sont exprimés en termes nominaux (euros courants). L'ensemble des résultats détaillés par région est reproduit en annexe.

5.2. Contexte national

Au niveau national, en moyenne de période, la croissance du revenu disponible des ménages atteindrait 2,6 % par an entre 2013 et 2019, soit une progression nettement moins rapide par rapport à la période précédente (3,4 % de 2006 à 2012).

La croissance des revenus primaires enregistrerait de fait une décélération, passant de 3,2 % par an en moyenne entre 2006 et 2012 à 2,7 % durant l'actuelle période de projection. Ce ralentissement s'expliquerait uniquement par l'évolution historiquement faible des rémunérations perçues par les salariés (+2,7 % par an de 2013 à 2019, soit -1,1 point par rapport à la moyenne 2006-2012). La croissance de la masse salariale totale serait particulièrement basse en début de projection (+2,0 % par an seulement de 2013 à 2015) avant de se renforcer à moyen terme (+3,2 % entre 2016 et 2019). À l'inverse, toutes les autres composantes du revenu primaire progresseraient plus vite que durant la période

²⁷ Institut des Comptes Nationaux (2014).

²⁸ Désormais dénommées « chômage avec complément d'entreprise ».

²⁹ Notons que, selon le SEC, les remboursements de soins de santé sont considérés comme des prestations en nature, et non en espèces. Ils sont dès lors enregistrés en comptabilité nationale dans un troisième compte, celui de la « redistribution du revenu en nature », qui, à l'heure actuelle, n'est ventilé par région ni par l'ICN, ni dans ce modèle.

précédente (2006-2012). Les projections tablent sur une croissance de 3,9 % des revenus nets de la propriété chaque année entre 2013 et 2019, avec une accélération sensible en fin de période. L'excédent d'exploitation des ménages et le revenu mixte des indépendants connaîtraient également un rebond en projection avec une croissance de respectivement 0,9 % et 2,1 % par an en moyenne sur la période 2013-2019.

L'évolution des transferts enregistrés dans le compte de distribution secondaire du revenu contribuerait également au ralentissement projeté de la croissance du revenu disponible. Du côté des ressources en effet, le montant total de l'ensemble des prestations sociales augmenterait de 3,4 % chaque année entre 2013 et 2019, contre 4,4 % au cours de la période précédente. La quasi-totalité des postes de dépenses dans ce domaine enregistreraient un ralentissement de leur croissance par rapport à la période 2006-2012. Ce serait notamment le cas pour les allocations de chômage (+0,5 % par an en projection, contre +1,8 % précédemment), les allocations familiales (+2,5 %, contre +3,7 %) ou encore l'ensemble des prestations d'assistance sociale (+2,9 %, contre +4,2 %). Parmi ces dernières, on notera en particulier la croissance en nette baisse en ce qui concerne le revenu d'intégration sociale ainsi que la garantie de revenu aux personnes âgées. De même, du côté des pensions, les dépenses progresseraient sensiblement moins vite que durant la période précédente, aussi bien dans le secteur public (+2,5 % par an de 2013 à 2019) que dans le régime des indépendants (+3,7 %). Pour le poste le plus important, celui des pensions octroyées aux travailleurs salariés, le léger ralentissement de la croissance projetée sur l'ensemble de la période (+4,4 % en moyenne sur la période 2013-2019) serait essentiellement dû à la faible progression attendue en 2014.

Si l'on considère les postes comptabilisés en emplois, le montant total des impôts courants devrait croître à un rythme plus élevé que durant la période 2006-2012, avec une hausse de 4,0 % chaque année entre 2013 et 2019. On notera l'évolution différente en projection des impôts d'une part, dont la croissance s'accélère par rapport au passé, et des rémunérations des salariés d'autre part, dont le ralentissement a été commenté plus haut. L'accélération des impôts à charge des particuliers serait donc liée au redressement des revenus nets de la propriété, combiné à de nouvelles mesures fiscales instaurées par le gouvernement à propos du précompte mobilier, des voitures de société ainsi que de la taxation sur les revenus des dirigeants d'entreprise. À l'inverse, l'augmentation des cotisations sociales serait nettement moins soutenue entre 2013 et 2019 (+2,7 %) que durant les périodes précédentes, en ligne avec l'évolution des rémunérations des salariés, atténuant ainsi l'impact de l'augmentation plus rapide des prélèvements fiscaux sur la croissance du revenu disponible.

Ces résultats exprimés en moyenne de période masquent les évolutions annuelles du revenu disponible des ménages belges attendues en projection et que l'on peut regrouper en deux sous-périodes. En première partie de projection, la croissance nominale du revenu disponible se renforcerait progressivement, passant de 1,6 % en 2013 à 2,7 % en 2015, dans un contexte marqué par une reprise de l'activité économique en Belgique à partir de 2014. Malgré une progression moins rapide des revenus primaires (+1,5 %) et de l'ensemble des prestations sociales (+2,1 %) en 2014, le revenu disponible devrait enregistrer une accélération par rapport à 2013, en raison du net ralentissement de la croissance des impôts et cotisations sociales. Les revenus primaires devraient renouer avec une croissance plus soutenue dès 2015 (+2,8 %), mais l'impact positif sur le revenu disponible serait atténué par la forte hausse des prélèvements fiscaux (+4,9 %) et, dans une moindre mesure, parafiscaux (+2,4 %). En seconde partie de pro-

jection, l'évolution du revenu disponible se stabiliserait, avec une croissance de 3,1 % par an en moyenne entre 2016 et 2019. Ce retour à une progression plus rapide s'expliquerait par la bonne tenue des revenus primaires (en particulier les revenus nets de la propriété qui bénéficient du redressement des taux d'intérêt à moyen terme), permettant de soutenir le revenu disponible alors que le rythme de croissance des impôts et cotisations sociales se raffermirait également en moyenne durant les dernières années de la projection. En ce qui concerne les principaux postes de dépenses publiques liées aux prestations sociales, les montants consacrés aux pensions devraient croître plus fortement en seconde partie de projection, quel que soit le régime considéré. On notera en particulier que les dépenses de pensions destinées aux travailleurs salariés du secteur privé augmenteraient de 4,6 % chaque année entre 2016 et 2019, contre une hausse de 4,0 % par an sur la période 2013-2015. Dans le secteur public, ces valeurs seraient respectivement de 3,8 % et 0,7 %. Quant aux dépenses liées aux allocations de chômage, elles devraient encore avoir augmenté fortement en 2013 (+5,2 %), avant de ralentir nettement à la faveur de l'amélioration du contexte économique ainsi qu'en raison du maintien de certaines mesures d'économie (notamment la prolongation du stage d'insertion professionnelle, la dégressivité accrue des allocations, le renforcement des conditions d'accès, etc.). En moyenne sur la période 2016-2019, le montant des allocations versées aux chômeurs du pays ne progresserait que de 0,3 % sur base annuelle.

En termes de structure des comptes de revenus des ménages, le poids des revenus primaires dans le revenu disponible national resterait stable entre 2011 (dernière observation) et 2019 (dernière année de la projection), avec une part de 125,4 %. Les rémunérations des salariés qui constituent le poste principal gagneraient 0,2 point, pour représenter 96,1 % du revenu disponible en 2019. Du côté du compte de distribution secondaire du revenu, on observe depuis 2010 une augmentation du poids des impôts courants dans le revenu disponible, une tendance qui devrait se maintenir à moyen terme (+2,0 points entre 2011 et 2019). Suivant une tendance amorcée en 2009, la part de l'ensemble des prestations sociales se renforcerait encore en projection pour atteindre 37,7 % en 2019 (+2,2 points par rapport à 2011). Cette évolution serait pour l'essentiel due aux dépenses de pensions et d'indemnités maladie-invalidité dans le régime des travailleurs salariés. Enfin, la part des cotisations sociales resterait stable en projection, à hauteur de 37,0 %.

Tableau 17 : Comptes de revenus des ménages : Royaume

	Structure en % du revenu disponible			Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	2003	2011	2019	1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019	2016- 2019
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	18,4	15,6	14,1	2,0	0,6	1,7	1,7
Rémunérations des salariés (D.1)	91,8	95,9	96,1	4,0	3,8	2,7	3,2
Revenus nets de la propriété (D.4)	15,7	13,9	15,2	-0,6	2,2	3,9	4,5
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	126,0	125,4	125,4	3,0	3,2	2,7	3,2
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature(D.62)	32,9	35,5	37,7	3,7	4,4	3,4	3,6
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	23,4	23,5	25,5	3,7	2,8	4,0	4,1
Cotisations sociales (D.61)	35,0	36,9	37,0	3,6	4,1	2,7	3,2
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,6	0,5	0,5				
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	2,9	3,4	2,6	3,1

5.3. Structure et évolution par région

5.3.1. Considérations générales

Les salaires constituent le poste le plus important de la formation du revenu disponible des ménages. Or, dans un premier temps, le volet macroéconomique du modèle HERMREG produit des résultats régionaux selon le lieu de travail. Par conséquent, la modélisation des flux de navettes – qui rendent compte des mouvements de travailleurs entre les régions – joue un rôle non négligeable, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale, pour déterminer les salaires perçus au lieu de domicile. Les flux de navettes sont décrits au chapitre 3.

Une autre difficulté concerne les niveaux relatifs de rémunération des navetteurs et des résidents dans chaque région. L'hypothèse la plus simple, selon laquelle, en moyenne, un navetteur et un résident travaillant dans la même région perçoivent un salaire identique, est incompatible avec les observations. Le problème se pose essentiellement pour la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'emploi intérieur est, pour moitié environ, occupé par des travailleurs domiciliés dans les deux autres régions. Les premières analyses des bases de données de l'ONSS croisant lieu de domicile et lieu de travail permettent de confirmer la fragilité d'une telle hypothèse à Bruxelles. Même si ces données sont actuellement insuffisantes pour effectuer une modélisation complète, elles indiquent cependant clairement que les salaires des navetteurs wallons et, plus encore, flamands se rendant à Bruxelles sont supérieurs à ceux des Bruxellois qui travaillent dans leur propre région. Nous intégrons donc dans la modélisation un coefficient estimé qui rend compte du différentiel de salaire positif perçu par les navetteurs entrant à Bruxelles. À ce stade, nous supposons que ce « coefficient de sursalaire » est identique pour les navetteurs flamands et wallons qui travaillent à Bruxelles. Les estimations révèlent que ce paramètre augmente dans le temps, avec une évolution ralentie en fin de période d'observation. De ce fait, nous prolongeons donc une tendance évolutive à la hausse dans nos projections, qui s'estompe graduellement pour atteindre un palier en fin de projection. Les résultats en termes de salaires par tête obtenus selon cette méthode sont repris au tableau 18.

Tableau 18 : Évolution régionale des salaires par tête

	Taux de croissance (%) - Moyennes de période			
	1999-2005	2006-2012	2013-2019	2016-2019
1. Au lieu de domicile				
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	3,2	2,0	2,2
Région flamande	2,9	2,8	2,1	2,4
Région wallonne	2,7	2,9	2,1	2,3
2. Au lieu de travail				
Région de Bruxelles-Capitale	2,7	2,6	2,0	2,3
Région flamande	2,6	2,5	2,1	2,4
Région wallonne	2,3	2,6	2,0	2,2

5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale

Entre 2013 et 2019, la croissance du revenu disponible des ménages à Bruxelles s'élèverait à 2,8 % par an en moyenne, soit 0,2 point de plus que la valeur nationale. Par rapport à la période précédente, on remarque que cette croissance marquerait un net ralentissement (-1,1 point en moyenne). Selon les projections, le différentiel vis-à-vis de la Belgique se réduirait sensiblement en projection comparé à celui observé durant les dernières années. L'évolution de la masse totale du revenu disponible des Bruxellois suivrait une trajectoire similaire à celle projetée pour l'ensemble du pays, avec une accélération progressive en début de période, suivie d'une stabilisation en seconde partie de projection. Sur la période 2016-2019, Bruxelles enregistrerait une augmentation de son revenu disponible de 3,2 % sur base annuelle.

Toutes les composantes du revenu primaire progresseraient plus rapidement à Bruxelles qu'au niveau national. Cela se marquerait surtout pour les rémunérations des salariés qui gagneraient 3,0 % par an entre 2013 et 2019, soit 0,3 point de plus qu'à l'échelon de la Belgique. La masse salariale des résidents bruxellois devrait enregistrer une croissance modérée en 2013 et 2014 (+2,0 % et +1,4 % respectivement), dans un contexte marqué par un marché du travail peu dynamique, pour ensuite évoluer selon un rythme plus soutenu. Étant donné que les salaires par tête à Bruxelles évoluent à peine moins vite que dans le reste du pays, le différentiel de croissance des rémunérations en faveur de la Région bruxelloise s'expliquerait par une augmentation plus soutenue du nombre de travailleurs salariés domiciliés sur son territoire. La progression des revenus nets de la propriété des résidents bruxellois subiraient également un ralentissement en 2014 (+2,4 %), cependant moins marqué qu'au niveau national. Leur croissance devrait se raffermir par la suite, atteignant 4,5 % par an entre 2016 et 2019 (+0,2 point par rapport à la valeur belge). Enfin, les projections tablent sur une hausse du revenu mixte des indépendants et de l'excédent d'exploitation des ménages à raison de 1,8 % par an entre 2013 et 2019, un rythme plus soutenu que durant les périodes précédentes et proche de la moyenne nationale. Concernant les indépendants, le différentiel s'expliquerait davantage par une croissance élevée du nombre de travailleurs indépendants à Bruxelles plutôt que par l'évolution des montants moyens.

L'analyse du compte de distribution secondaire du revenu met en évidence le rôle joué par les différents mécanismes de transfert et de solidarité dans la formation du revenu disponible.

Du côté des ressources, le montant total des dépenses consacrées aux prestations sociales en Région de Bruxelles-Capitale devrait croître sensiblement moins vite qu'à l'échelle nationale, avec des valeurs respectives de 3,0 % contre 3,4 % en moyenne par an sur la période 2013-2019. L'écart serait particulièrement marqué au niveau des indemnités maladie-invalidité, ainsi que des pensions. Pour les pensionnés du secteur public, les dépenses comptabilisées à Bruxelles augmenteraient de 1,4 % par an en projection (-1,1 point par rapport à l'ensemble du pays). Dans le régime des travailleurs salariés du secteur privé, la croissance des dépenses de pension s'élèverait à 3,3 % chaque année, soit une différence de -1,1 point également par rapport de la valeur nationale. À l'inverse, la croissance des allocations versées aux chômeurs bruxellois serait nettement plus rapide qu'au niveau belge (respectivement 1,5 % et 0,5 % par an en projection). En 2013, la Région devrait pourtant parvenir à contenir la hausse des dépenses liées au chômage, avec une progression deux fois plus lente que la moyenne nationale. Toutefois, on attend ensuite une évolution bien plus favorable pour l'ensemble du pays que dans la

Région. En 2014, la Belgique verrait la masse des allocations de chômage diminuer, alors que ces dépenses augmenteraient encore à Bruxelles, bien que selon un rythme plus modéré que l'année précédente. L'écart défavorable à Bruxelles devrait être encore plus marqué à moyen terme puisque la masse des allocations de chômage augmenterait de 2,3 % par an sur la période 2016-2019 au niveau régional, contre une hausse de 0,5 % à l'échelon national.

En ce qui concerne les postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire du revenu, la croissance du montant global des impôts devrait s'élever à 4,1 % par an en moyenne sur l'ensemble de la projection. Le rythme serait un peu plus soutenu en fin de projection, atteignant 4,4 % entre 2016 et 2019, et creusant légèrement l'écart par rapport à l'évolution attendue au niveau belge. De même, la croissance des cotisations sociales connaîtrait une accélération en seconde partie de projection à Bruxelles, avec un taux de 3,5 % par an de 2016 à 2019, supérieur à la valeur nationale. L'évolution des prélèvements fiscaux et parafiscaux serait en ligne avec celle des revenus primaires évoquée plus haut qui en constituent le principal déterminant.

Au vu de ces résultats, la structure des comptes des ménages bruxellois enregistrerait quelques changements dans les années à venir.

Le poids des revenus primaires dans la formation du revenu disponible à Bruxelles se renforcerait à moyen terme, en raison de la croissance plus élevée des rémunérations des salariés (avec une part gagnant 1,7 point entre 2011 et 2019) et des revenus nets de la propriété (+1,4 point). À l'horizon 2019, la masse salariale perçue par les travailleurs bruxellois représenterait 95 % du revenu disponible régional, contre une part de 15,3 % pour les revenus nets de la propriété. Comme observé depuis le début des années nonante, on notera que le poids des salaires est inférieur à Bruxelles en comparaison de la Belgique (96,1 % en fin de projection), tandis que la part des revenus nets de la propriété est pratiquement identique. L'excédent d'exploitation des ménages et le revenu mixte des indépendants verraient par contre leur importance relative diminuer au fil de la projection pour atteindre 14,2 % en 2019 (-1,5 point par rapport à 2011).

Le montant total des prestations sociales dont bénéficient les ménages bruxellois représentait 34,1 % du revenu disponible de la Région en 2011 et cette part gagnerait 0,4 point à l'horizon 2019. Leur poids resterait néanmoins sensiblement inférieur à celui calculé pour la Belgique, lequel progresserait en outre davantage, passant de 35,5 % à 37,7 % sur la même période. Cela s'expliquerait essentiellement par la situation particulière de Bruxelles en matière de dépenses liées aux pensions. Ainsi, le poids des pensions du régime salarié, déjà inférieur à la moyenne belge, n'augmenterait que peu en projection pour s'établir à 7,8 % en 2019, alors que la progression serait plus soutenue au niveau national, pour atteindre 10,7 % en fin de période. De même, la part des dépenses destinées aux pensionnés du secteur public est plus basse à Bruxelles et se réduirait davantage à moyen terme que pour la Belgique (respectivement 3,3 % et 4,7 % à l'horizon 2019). À l'inverse, les allocations versées aux chômeurs bruxellois pèsent davantage dans le revenu disponible régional (5,2 % en 2011, contre 3,2 % pour le pays). Selon les projections, le poids des dépenses de chômage devrait se réduire dans les deux cas à moyen terme, passant à 4,7 % à Bruxelles en 2019 et à 2,8 % au niveau national. On peut également souligner que les parts des dépenses liées au revenu d'intégration sociale ainsi qu'à la garantie de revenu aux personnes âgées resteraient plus élevées à Bruxelles, se renforçant même encore en projection. Enfin, le

le poids des impôts dans le revenu disponible devrait s'inscrire en hausse, pour atteindre 22,7 % en 2019, une valeur qui resterait toutefois nettement inférieure à celle projetée pour l'ensemble du pays (25,5 %). En ce qui concerne les cotisations sociales, on attend plutôt une quasi-stagnation à moyen terme, tant au niveau national que régional.

Tableau 19 : Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale

	Structure en % du revenu disponible			Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	2003	2011	2019	1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019	2016- 2019
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	17,7	15,7	14,2	1,3	1,3	1,8	1,7
Rémunérations des salariés (D.1)	90,2	93,3	95,0	3,8	4,4	3,0	3,6
Revenus nets de la propriété (D.4)	17,3	13,9	15,3	-1,4	2,2	4,1	4,5
2. Solde des revenus primaires (B.5n)							
	125,2	122,9	124,5	2,6	3,7	3,0	3,5
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	33,6	34,1	34,5	3,1	3,8	3,0	3,3
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	21,9	20,8	22,7	2,8	2,9	4,1	4,4
Cotisations sociales (D.61)	34,4	35,3	35,4	3,1	4,4	2,9	3,5
Solde des autres transferts courants (D.7)	2,5	0,8	0,8				
4. Revenu disponible (B.6n)							
	100,0	100,0	100,0	2,7	3,9	2,8	3,2

5.3.3. Région flamande

Durant la période 2013-2019, la croissance des revenus primaires en Flandre serait de 2,7 % par an en moyenne, soit pratiquement le même taux que celui projeté au niveau de la Belgique. Cette progression s'inscrirait en retrait par rapport aux périodes précédentes où elle dépassait encore légèrement les 3 %. Comme à l'échelle nationale, ce ralentissement s'expliquerait uniquement par les rémunérations des salariés alors que les autres composantes enregistreraient une accélération par rapport à la période précédente. La masse salariale perçue par les travailleurs flamands augmenterait ainsi de 2,6 % par an entre 2013 et 2019, soit 1,1 point de moins que sur la période 2006-2012. À l'inverse, la croissance projetée de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte des indépendants gagnerait 1,2 point pour atteindre 1,8 % par an en moyenne sur la période de projection. Pour les indépendants, cette évolution reflèterait davantage une plus forte hausse du revenu mixte moyen que du nombre de travailleurs. Les revenus nets de la propriété devraient se redresser après les mauvais résultats enregistrés après la crise de 2009. Ils s'accroîtraient à un rythme de 4,0 % par an en moyenne de 2013 à 2019, contre 2,5 % durant la période antérieure. Pour chacune des principales composantes du revenu primaire, les différentiels de croissance par rapport à la Belgique seraient très faibles. À moyen terme, l'évolution de ces composantes serait plus vigoureuse, en particulier pour les revenus nets de la propriété (+4,6 % entre 2016 et 2019) et dans une moindre mesure pour les rémunérations des salariés (+3,1 % par an). Dès lors, la croissance du revenu primaire flamand devrait se raffermir en seconde partie de projection pour atteindre 3,2 % en moyenne de 2016 à 2019.

Les projections relatives au compte de distribution secondaire du revenu des ménages montrent que le montant total des prestations sociales augmenterait de 3,5 % chaque année entre 2013 et 2019 (+3,4 % pour le pays), en recul par rapport au passé. On notera surtout une croissance moins rapide que précédemment des dépenses liées aux pensions, tous régimes confondus. Dans le secteur public, le montant versé aux pensionnés résidant en Flandre augmenterait de 2,5 % par an sur la période 2013-2019 (-2,7 points par rapport à la période 2006-2012). La progression serait de 4,4 % en moyenne dans le régime des travailleurs salariés du secteur privé (-1,0 point). Le ralentissement devrait également concerner des postes dont le poids est moins important, comme les indemnités maladie-invalidité ainsi que les allocations familiales. Les projections tablent sur une croissance de la masse totale des allocations de chômage en Flandre de 1,1 % chaque année d'ici l'horizon 2019, un taux supérieur à celui attendu au niveau national (+0,5 %). Cet écart s'explique en grande partie par le bond de 7,4 % enregistré du côté flamand en 2014. À moyen terme, la Flandre verrait sa situation s'améliorer sensiblement en matière de dépenses de chômage, avec en particulier une diminution assez nette attendue durant les deux dernières années de la projection. En moyenne sur la période 2016-2019, les allocations versées aux chômeurs flamands baisseraient de 0,1 % par an (contre une hausse de 0,3 % à l'échelon belge). Parmi les différentes catégories de prestations sociales, il faut encore pointer la seule rubrique qui, du côté flamand, enregistrerait une accélération en projection par rapport à la période précédente, à savoir les allocations versées dans le cadre des fermetures d'entreprises. Ces dépenses devraient augmenter de 2,3 % par an en moyenne entre 2013 et 2019 et même de 3,5 % sur la période 2016-2019. Du côté des impôts courants pesant sur les revenus des ménages flamands, leur croissance serait plus rapide en projection que durant la période précédente. Les prélèvements fiscaux sur le revenu et le patrimoine des particuliers progresseraient ainsi de 3,9 % par an de 2013 à 2019, un rythme similaire à celui attendu au niveau national. Le montant des cotisations sociales devrait au contraire voir son évolution ralentir à 2,7 % par an sur le même intervalle, en ligne avec la croissance plus faible de la masse salariale au nord du pays.

En définitive, le revenu disponible total de la Région flamande augmenterait de 2,5 % chaque année sur la période 2013-2019, juste en-dessous de la valeur nationale. La première partie de la projection serait marquée par une croissance modérée qui se renforcerait progressivement, passant de 1,7 % en 2013 à 2,7 % en 2015. Durant la seconde moitié, la croissance se stabiliserait autour d'une moyenne de 3,1 % sur base annuelle entre 2016 et 2019.

Les évolutions décrites ci-dessus entraîneraient des changements dans la structure des comptes de revenus des ménages en Flandre à moyen terme.

Les rémunérations des salariés constituent l'élément le plus important dans la formation du revenu disponible, avec une part de 97,0 % en Flandre en 2011, soit 1,1 point de plus qu'au niveau national. Alors que cette part augmenterait très légèrement pour la Belgique, elle diminuerait de 0,4 point en Région flamande à l'horizon de projection. Le poids des deux autres composantes du revenu primaire évoluerait dans le même sens qu'au niveau belge : l'excédent d'exploitation des ménages et le revenu mixte des indépendants flamands perdraient 1,5 point en 2019 par rapport à 2011, tandis que les revenus nets de la propriété renforceraient leur position relative (surtout en seconde partie de projection) pour atteindre 16,4 % en 2019. Globalement, la part de l'ensemble des revenus primaires reculerait de 0,4 point entre 2011 et 2019, alors qu'elle resterait constante pour la Belgique.

En Région flamande, les dépenses publiques consacrées à l'ensemble des prestations sociales pèsent sensiblement moins dans le revenu disponible (33,7 % en 2011) qu'au niveau belge (35,5 %). D'après les projections, la part de ces dépenses augmenterait de façon marquée dans les deux cas à l'horizon 2019 (respectivement +2,4 point et +2,2 point). Cette progression s'expliquerait essentiellement par la hausse importante du poids des pensions du régime salarié qui attendrait 10,9 % du revenu disponible total en Flandre en fin de projection (+1,5 point par rapport à 2011). La part du montant consacré aux pensions du secteur public resterait pratiquement constante sur la totalité de la période de projection (4,6 % en 2019). Par rapport à la Belgique, le poids des allocations versées aux chômeurs flamands est plus faible puisque ces dépenses ne représentent que 2,2 % du revenu disponible de la Région en 2011, contre 3,2 % au niveau national. La part des dépenses liées au chômage reculerait de 0,2 point en Flandre au cours de la projection tandis qu'elle perdrait 0,4 point pour l'ensemble du pays. Cette évolution est cohérente avec celle attendue pour les taux de chômage respectifs (voir chapitre 3). La part des prestations d'assistance sociale au bénéfice des ménages flamands devrait stagner à hauteur de 1,6 % en projection, soit une valeur inférieure d'environ 0,5 point par rapport à la part nationale. Enfin, on remarque que les composantes fiscales et parafiscales du revenu disponible sont relativement plus importantes en Flandre que pour la Belgique, en ligne notamment avec la part plus élevée des rémunérations des salariés et des revenus nets de la propriété au nord du pays. Comme au niveau national, les impôts courants touchant les résidents flamands verraient leur poids se renforcer nettement à moyen terme, passant de 24,1 % en 2011 à 26,2 % en 2019. Du côté des cotisations sociales, on s'attend à une quasi stabilité de la part à moyen terme (37,3 % en fin de projection), tendance partagée par l'ensemble du pays.

Tableau 20 : Comptes de revenus des ménages : Région flamande

	Structure en % du revenu disponible			Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	2003	2011	2019	1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019	2016- 2019
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	19,2	16,3	14,8	2,4	0,6	1,8	1,8
Rémunérations des salariés (D.1)	93,4	97,0	96,6	4,0	3,7	2,6	3,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	16,4	15,1	16,4	-0,3	2,5	4,0	4,6
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	129,0	128,3	127,9	3,1	3,1	2,7	3,2
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	31,0	33,7	36,2	4,1	4,6	3,5	3,6
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	24,0	24,1	26,2	3,9	2,8	3,9	4,1
Cotisations sociales (D.61)	35,5	37,3	37,3	3,7	4,0	2,7	3,2
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,6	0,6	0,6				
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	3,0	3,3	2,7	3,1

5.3.4. Région wallonne

Selon les projections, le rythme de croissance du revenu disponible des ménages en Wallonie serait à peine inférieur à celui projeté au niveau de la Belgique, avec une progression de 2,5 % par an sur la période 2013-2019. Ce chiffre s'inscrirait en retrait par rapport à la performance de la Région durant la période précédente. On observerait un écart plus important par rapport à la valeur nationale uniquement en 2013, le revenu disponible wallon ne gagnant que 1,3 % cette année-là, contre une hausse de 1,6 % pour l'ensemble du pays. La croissance devrait ensuite se raffermir pour se stabiliser à hauteur de 2,9 % par an en moyenne sur la période 2016-2019, soit 0,2 point en dessous du résultat belge.

Le solde des revenus primaires en Région wallonne évoluerait également moins vite au cours de l'actuelle période de projection que durant la précédente. Le taux de croissance s'élèverait ainsi à 2,6 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2019 (-0,6 pp par rapport à 2006-2012). À la faveur du retour attendu d'une croissance de l'activité économique plus soutenue, la progression des revenus primaires wallons devrait s'accélérer graduellement en 2014 et 2015 pour évoluer ensuite autour d'une moyenne plus élevée en seconde partie de projection (+3,1 % par an sur la période 2016-2019).

Sur base d'une croissance projetée de 2,7 % par an en moyenne entre 2013 et 2019, l'augmentation des rémunérations perçues par les salariés qui résident en Wallonie serait sensiblement plus faible que durant la période précédente. Après le ralentissement prévu en 2014, la situation s'améliorerait à partir de 2015 dans un contexte marqué par une nette reprise de l'emploi salarié. Les projections tablent ainsi sur une progression de 3,1 % par an de la masse salariale wallonne de 2016 à 2019.

En ce qui concerne les deux autres composantes du revenu primaire, on s'attend en revanche à une évolution plus rapide que par le passé en Wallonie : +1,5 % par an pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte des indépendants entre 2013 et 2019 et +3,7 % pour les revenus nets de la propriété. L'accélération par rapport à la période antérieure serait particulièrement forte pour ces derniers ainsi que pour le revenu mixte des indépendants. Leur croissance respective resterait néanmoins inférieure à celle projetée pour la Belgique, comme c'était déjà le cas précédemment. Pour le revenu mixte, l'augmentation traduirait uniquement une hausse du montant moyen par travailleur dans la mesure où le nombre d'indépendants wallons devrait diminuer très légèrement en moyenne sur la période de projection. La progression des revenus nets de la propriété devrait encore s'accélérer à moyen terme puisqu'ils gagneraient 4,1 % annuellement de 2016 à 2019.

L'analyse du compte de distribution secondaire du revenu des ménages en Région wallonne permet d'apprécier l'impact des différents mécanismes de transfert et de solidarité sur l'évolution projetée de leur revenu disponible.

Côté ressources, la Wallonie devrait enregistrer une croissance de l'ensemble des prestations sociales de 3,3 % par an entre 2013 et 2019, juste en dessous du résultat national et en nette baisse par rapport à la moyenne de la période précédente (-1,1 point). Pour expliquer ce ralentissement, on peut notamment pointer la croissance moins rapide des pensions dans le secteur public (+2,7 % par an sur la période 2013-2019) ainsi que dans le régime des travailleurs indépendants. D'autres postes enregistreraient également une évolution plus lente en projection, en particulier les indemnités maladie-invalidité, les allocations familiales, de même que celles versées dans le cadre des fermetures d'entreprises, ou encore

les dépenses en matière d'assistance sociale (parmi lesquelles on retrouve la garantie de revenu aux personnes âgées ainsi que le revenu d'intégration sociale). Il faut surtout souligner la légère contraction à moyen terme du montant total des allocations versées aux chômeurs wallons. Ces dépenses devraient se réduire de 0,5 % par an en moyenne au cours de la période 2013-2019. En effet, après l'augmentation de 4,1 % prévue en 2013, les dépenses de chômage repartiraient à la baisse dès 2014 en Wallonie (contre 2015 au niveau national), perdant 2,4 % cette année-là et même 4,2 % l'année suivante. La diminution serait plus modérée en seconde partie de projection (-0,2 % par an entre 2016 et 2019, contre une hausse de 0,3 % pour la Belgique).

Du côté des postes enregistrés en emplois, l'évolution projetée des prélèvements fiscaux et parafiscaux sur les ménages wallons serait pratiquement identique en moyenne à celle attendue pour la Belgique. Entre 2013 et 2019, les impôts courants sur les résidents de la Région devraient augmenter de 4,1 % par année, un rythme sensiblement plus élevé que celui de la période précédente (+2,8 %). À l'inverse, les cotisations sociales progresseraient plus lentement que par le passé, en ligne avec le ralentissement des rémunérations des salariés en projection. La croissance des cotisations sociales wallonnes descendrait ainsi à 2,7 % chaque année sur la période 2013-2019, contre 4,2 % entre 2006 et 2012.

Les résultats présentés ci-dessus pour les différents agrégats se traduiraient à moyen terme par des modifications au niveau de la structure des comptes de revenus des ménages wallons.

On observe qu'en Wallonie, le solde des revenus primaires intervient moins qu'au niveau national dans la formation du revenu disponible, avec une part de 120,3 % en 2011, contre 125,4 % pour la Belgique. Dans les deux cas, cette part n'évoluerait quasiment pas à l'horizon de projection. On s'attend pourtant à ce que le poids des rémunérations des salariés wallons se renforce à moyen terme pour atteindre 95,4 % en 2019 (+0,8 point par rapport à 2011), alors qu'il gagnerait 0,2 point seulement au niveau belge. La part des revenus nets de la propriété devrait également se renforcer dans les années à venir (12,6 % du revenu disponible wallon en 2019), comme au niveau national, mais resterait toujours nettement inférieure à la valeur calculée pour l'ensemble du pays (15,2 % en 2019). Enfin, l'excédent d'exploitation des ménages et le revenu mixte des indépendants wallons verraient leur poids se réduire progressivement à moyen terme pour s'établir ensemble à 12,5 % à l'horizon 2019 (-1,7 point par rapport à 2011).

Du côté des prestations sociales, le montant total des dépenses en la matière pèse davantage dans le revenu disponible des Wallons en comparaison de la situation belge, avec respectivement 39,5 % et 35,5 % en 2011. Ces parts progresseraient fortement en projection, avec un gain de 2,4 points en Wallonie sur la période 2011-2019 (+2,2 points au niveau national).

La différence par rapport à l'échelon national se marque principalement au niveau du poids des pensions mais plus encore de celui des allocations de chômage. En effet, les montants versés aux pensionnés du secteur public et aux salariés retraités du secteur privé représentent une part plus élevée du revenu disponible global en Wallonie, totalisant respectivement 5,5 et 9,7 % en 2011. L'importance relative des pensions du régime salarié devrait en outre progresser fortement à moyen terme pour atteindre 11,3 % en 2019 (10,7 % pour la Belgique). L'écart observé en 2011 pour les dépenses de chômage était encore plus marqué puisque leur part atteignait 4,8 % pour la Région, contre 3,2 % au niveau national. Selon les projections, le poids des allocations de chômage devrait toutefois se contracter da-

vantage en Wallonie (3,8 % du revenu disponible en 2019), réduisant ainsi le différentiel par rapport au pays. On notera encore que les dépenses wallonnes en matière d'indemnité maladie-invalidité et d'assistance sociale (revenu d'intégration notamment) affichent aussi une part plus importante qu'au niveau national.

Enfin, les projections révèlent une augmentation du poids des impôts courants sur les résidents wallons qui passerait de 23,1 % en 2011 à 25,2 % en 2019. On observerait une évolution similaire pour le Royaume. Du côté des cotisations sociales, leur part devrait légèrement progresser en Wallonie alors qu'elle stagnerait pratiquement au niveau national, en ligne dans les deux cas avec l'évolution attendue des rémunérations des salariés. À l'horizon 2019, les cotisations sociales représenteraient 36,8 % du revenu disponible wallon, rapprochant ainsi la Région de la valeur projetée pour la Belgique.

Tableau 21 : Comptes de revenus des ménages : Région wallonne

	Structure en % du revenu disponible			Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	2003	2011	2019	1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019	2016- 2019
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	17,0	14,2	12,5	1,2	0,4	1,5	1,5
Rémunérations des salariés (D.1)	89,1	94,5	95,4	4,0	3,9	2,7	3,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	13,9	11,5	12,6	-1,1	1,4	3,7	4,1
2. Solde des revenus primaires (B.5n)							
	120,0	120,3	120,4	2,9	3,2	2,6	3,1
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	36,7	39,5	42,0	3,3	4,4	3,3	3,5
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	22,6	23,1	25,2	3,6	2,8	4,1	4,0
Cotisations sociales (D.61)	34,1	36,4	36,8	3,5	4,2	2,7	3,3
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,0	0,3	0,3				
4. Revenu disponible (B.6n)							
	100,0	100,0	100,0	2,7	3,3	2,5	2,9

5.4. Revenus par tête

Afin de mettre les résultats de nos projections en perspective, il est intéressant de présenter les deux grands soldes des comptes de revenus des ménages, toujours exprimés en termes nominaux, rapportés à la population de chaque région.

On a vu plus haut que la croissance attendue du solde des revenus primaires de l'ensemble des ménages résidant en Région de Bruxelles-Capitale devrait être plus rapide que dans les régions voisines. Compte tenu de la progression nettement plus forte de la population bruxelloise sur la période de projection (voir chapitre 3), ce différentiel par rapport aux deux autres régions deviendrait négatif si l'on compare les montants par tête. Ainsi, la croissance du solde des revenus primaires par habitant sur la période 2013-2019 serait moindre à Bruxelles (2,0 % par an) qu'en Flandre et en Wallonie (2,2 % chacune). La progression s'accélérait toutefois en Région bruxelloise en seconde partie de projection, ramenant la Région bruxelloise à hauteur de la Wallonie (2,6 % par an entre 2016 et 2019) mais toujours légèrement en dessous de la Flandre (2,7 %). On notera par ailleurs que le rythme de croissance du revenu primaire par tête en Régions flamande et wallonne sur l'actuelle période de projection serait inférieur à celui observé durant les deux périodes précédentes, alors que l'inverse prévaudrait à Bruxelles.

La Région bruxelloise enregistrerait également un différentiel de croissance négatif par rapport aux deux autres régions en termes de revenu disponible par habitant. Ce dernier augmenterait de 1,8 % en moyenne chaque année de 2013 à 2019, contre 2,2 % en Flandre et 2,0 % en Wallonie. Pour ces deux dernières régions, il s'agirait d'un net recul par rapport aux performances observées en moyenne au cours de la période précédente (2006-2012). Bruxelles aussi afficherait un ralentissement par rapport au passé mais de moindre ampleur. À moyen terme, les trois régions devraient renouer avec une croissance plus rapide du revenu disponible par tête, qui progresserait de 2,4 % par an à Bruxelles entre 2016 et 2019, 2,7 % en Flandre et 2,5 % en Wallonie.

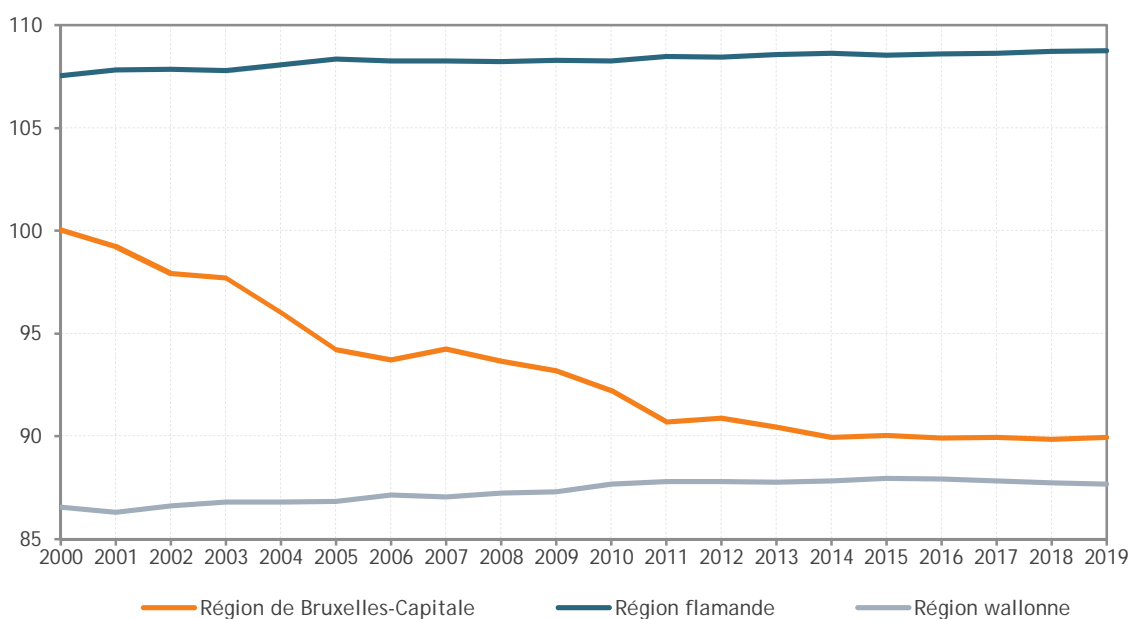
Tableau 22 : Évolutions des revenus primaire et disponible par tête

	Montants en euros courants			Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	2003	2011	2019	1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019	2016- 2019
1. Solde des revenus primaires (B.5n)							
Région de Bruxelles-Capitale	19011	21143	25005	1,7	1,9	2,0	2,6
Région flamande	20972	25292	30242	2,8	2,4	2,2	2,7
Région wallonne	16890	20467	24379	2,6	2,5	2,2	2,6
2. Revenu disponible (B.6n)							
Région de Bruxelles-Capitale	15187	17210	20091	1,8	2,0	1,8	2,4
Région flamande	16255	19707	23653	2,6	2,6	2,2	2,7
Région wallonne	14071	17017	20243	2,4	2,7	2,0	2,5

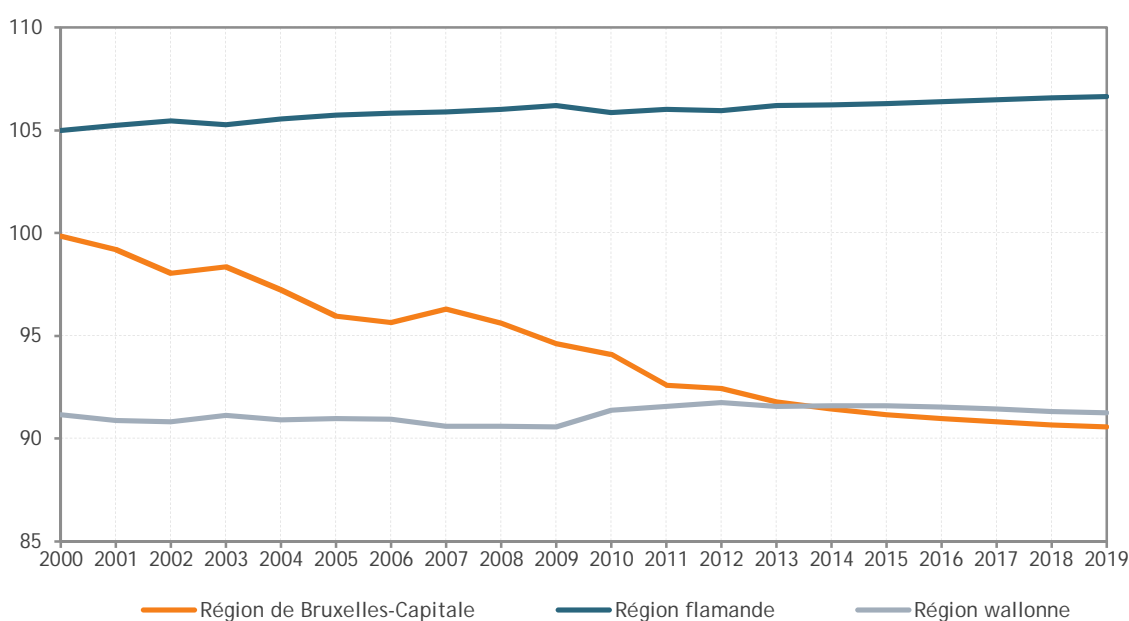
Le graphique 16 et le graphique 17 présentent l'évolution des deux variables de revenu par tête pour chaque région sous forme d'indice en prenant comme référence la valeur nationale. En ce qui concerne Bruxelles, on constate que la position relative de la Région en termes de revenu disponible par habitant continuerait de se détériorer en projection, prolongeant une tendance lourde observée depuis de nombreuses années déjà. On remarque toutefois que la tendance baissière serait moins marquée que

par le passé. Il y aurait même une stabilisation de la courbe bruxelloise en termes de revenu primaire. En Wallonie, la valeur de ces indicateurs serait pratiquement identique en début et en fin de projection, signifiant que la position wallonne resterait stable par rapport à la valeur nationale. Enfin, la Flandre enregistrerait une légère amélioration de sa position concernant le revenu disponible par habitant alors que la courbe du revenu primaire n'évoluerait pratiquement pas. Au vu de ces tendances, on s'attend à ce que le revenu disponible par habitant en Région bruxelloise passe pour la première fois sous celui de la Wallonie à partir de 2014. À l'horizon 2019, le revenu disponible par tête s'élèverait à 20 091 euros à Bruxelles, 20 243 euros en Wallonie et 23 653 euros en Flandre.

Graphique 16 Solde des revenus primaires par tête, indice Royaume = 100



Graphique 17 Revenu disponible par tête, indice Royaume = 100



6. Finances publiques

6.1. Introduction

Ce chapitre présente les principaux résultats des Perspectives régionales en matière de finances publiques pour les communautés et les régions. Ces projections ont été réalisées selon une approche *bottom-up* et une optique institutionnelle.

Le point 6.2 présente les projections³⁰ pour l'ensemble des communautés et des régions sur la période 2012-2019, telles qu'elles ressortent des Perspectives économiques 2014-2019 (nationales) de juin 2014. Les résultats obtenus sont l'agrégation des perspectives de chaque entité.

Le point 6.3 analyse les résultats par entité. Les différentes entités institutionnelles pour lesquelles une projection détaillée est exposée sont la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française. Une présentation succincte des finances de la Communauté germanophone et des Commissions communautaires (Commission communautaire flamande, Commission communautaire française et Commission communautaire commune, considérées conjointement) est également présentée. Notons que, dans le cadre du projet HERMREG, une analyse détaillée du comportement budgétaire de ces entités n'a pas encore été effectuée. Les estimations sont basées sur les informations disponibles à la mi-mai 2014.

L'évolution des dépenses (hors rémunérations) à court terme (2013 et 2014) se base sur une analyse comparative des budgets³¹ successifs les plus récents et sur les réalisations provisoires de 2013 des différentes entités. La projection intègre également les évolutions observées dans l'estimation provisoire des comptes publics 2013 d'avril 2014. Les dépenses liées aux rémunérations, pour leur part, ne reposent pas sur des sources budgétaires, mais sont déterminées par l'indexation des salaires, l'évolution de l'emploi, les revalorisations salariales appliquées dans le cadre des accords sectoriels actuels, une dérive salariale et la croissance des cotisations patronales.

À moyen terme (à partir de 2015), les projections sont établies à politique constante. Autrement dit, les tendances observées sur la période 2009-2014, corrigées des opérations ponctuelles, sont prolongées jusqu'en 2019. La plupart des transferts en provenance du pouvoir fédéral sont calculés sur la base de la loi spéciale de financement (LSF). Les autres recettes fiscales et non fiscales évoluent, quant à elles, en fonction de l'inflation et de la croissance économique.

³⁰ Dans ces Perspectives, les chiffres des communautés et régions pour 2012 sont cohérents avec les Comptes nationaux 2012 publiés en septembre 2013. En avril 2014, l'ICN a décidé d'élargir le périmètre des communautés et régions. L'impact de cet élargissement de périmètre se traduit dans les comptes par une adaptation des transferts en capital aux entreprises (autres transferts non sociaux aux entreprises) et aux pouvoirs locaux équivalente au solde de financement des entités faisant nouvellement partie du périmètre et non par l'adaptation de l'ensemble des recettes et dépenses. La décision de l'ICN a également eu des répercussions sur le niveau de la dette. Afin que cet élargissement du périmètre n'affecte pas le taux d'intérêt implicite de la dette régionale, l'on a adapté les charges d'intérêt des communautés et régions dès 2013. Une rupture de série est ainsi observée en 2013 dans ces Perspectives au niveau des charges d'intérêt, des autres transferts non sociaux aux entreprises et des transferts aux pouvoirs locaux.

³¹ Les provisions et les taux de sous-utilisation des budgets ne sont pas pris en considération pour calculer le taux de croissance des différentes catégories des dépenses.

La projection intègre à partir de 2015 la réforme de la loi spéciale de financement et les transferts de compétences décidés dans le cadre de la 6^e réforme de l'État. En projection, la notion de politique constante est interprétée de la façon suivante : les entités fédérées sont supposées exercer leurs nouvelles compétences en reprenant à leur compte les politiques et dispositions afférentes à ces compétences qui auraient été retenues dans un scénario sans réforme de l'État. La projection n'anticipe dès lors pas de modifications du comportement budgétaire des entités fédérées. Les hypothèses relatives à l'impact de la réforme de l'État sur le compte des communautés et régions sont présentées dans la section 6.2.1.

6.2. Communautés et régions

Cette section examine brièvement, dans un premier temps, la réforme de l'État et les hypothèses relatives à son impact budgétaires sur les entités fédérées. Elle expose ensuite les perspectives budgétaires pour l'ensemble des communautés et des régions.

6.2.1. La réforme de l'État

Ces Perspectives intègrent la sixième réforme de l'État qui transfère un important paquet de compétences du niveau fédéral vers les entités fédérées. Les principaux transferts de compétences concernent les domaines suivants.

Au niveau des communautés :

- Soins de santé (soins aux personnes âgées, allocations d'aide aux personnes âgées, santé mentale, prévention et organisation des soins de première ligne)
- Allocations familiales (allocations familiales, primes d'adoption et primes de rentrée scolaire)
- Maisons de la justice

Au niveau des régions :

- Marché du travail (plans emploi, politique des groupes cibles, chèques services, contrôle de la disponibilité des chômeurs, ...)
- Dépenses fiscales (crédit d'impôt pour les chèques services, réduction d'impôt pour la rénovation, déduction fiscale pour habitation unique, ...)
- Autres : fonds de sécurité routière, fonds des calamités, politique des grandes villes, ...

Les compétences transférées aux entités fédérées impliquent une augmentation considérable de leurs recettes et dépenses. Les nouvelles dépenses des entités fédérées sont principalement des dépenses primaires finales tandis que les nouvelles recettes sont constituées de transferts en provenance de l'entité I³² et de recettes propres, essentiellement fiscales. Les ressources budgétaires correspondant aux principales compétences transférées aux communautés et régions proviennent, pour l'essentiel, du pouvoir fédéral, même pour les compétences qui étaient, avant réforme, à charge de la sécurité sociale (en matière d'allocations familiales, de réductions de cotisations patronales, de subventions salariales et de dépenses de soins de santé).

³² Pouvoir fédéral et sécurité sociale.

Selon les règles comptables du SEC, certaines des compétences transférées pourraient rester comptabilisées dans le compte de la sécurité sociale. L'hypothèse posée ici est que les dépenses relatives aux compétences transférées sont comptabilisées dans les dépenses finales des communautés et régions, sauf les allocations familiales qui restent des dépenses finales de la sécurité sociale. Les entités fédérées sont alors supposées verser à la sécurité sociale un transfert équivalent aux allocations familiales et aux frais de fonctionnement de ce régime. La décision finale concernant le mode de comptabilisation des dépenses transférées reviendra à l'ICN et dépendra des dispositions administratives que prendront les différentes entités concernées pour exercer les compétences en question.

Tableau 23 : Hypothèses en matière d'impacts de la réforme de l'État sur le compte des communautés et régions
en millions d'euros sauf mention contraire

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	12361	11791	12183	12680	13164
Fiscales et parafiscales	7128	7488	7827	8216	8604
IPP régionalisé y.c. dépenses fiscales	8687	9078	9444	9866	10280
Cotisations sociales: réduction pour les groupes cibles	-1558	-1589	-1617	-1650	-1676
Non fiscales : amendes routières et autres	208	211	214	217	221
Transferts des administrations publiques	5393	4468	4527	4642	4745
Du pouvoir fédéral : impact sur les dotations de la LSF	5419	4494	4553	4669	4773
De la sécurité sociale : contrôle de disponibilité	-26	-26	-26	-27	-27
Cotisations imputées : afférentes aux allocations familiales du personnel des communautés et régions	-369	-377	-385	-395	-406
Dépenses	13643	14270	14766	15391	15980
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	7170	7661	7992	8406	8757
Frais de fonctionnement et investissement	681	692	703	751	766
Rémunération du personnel transféré	180	182	185	190	193
Cotisation sociale effective afférente aux allocations familiales du personnel des communautés et régions	368	374	380	390	398
Frais de fonctionnement liés à la gestion des compétences transférées, politique scientifique et autres achats de biens et services	133	135	137	172	175
Transferts non sociaux	2096	2173	2249	2326	2397
Chèques services et autres subsides à l'emploi	1973	2050	2126	2201	2272
Programmes de transition professionnelle et autres transferts aux entreprises	65	66	67	67	67
Transferts aux ménages : fonds des calamités et complément de revenu pour les chômeurs âgés	58	57	57	58	59
Prestations sociales	4393	4796	5040	5329	5594
Maisons de repos, santé mentale et autres dépenses de soins de santé	3951	4344	4575	4849	5098
Interruptions de carrière dans le secteur public	146	148	151	154	157
Allocations familiales du personnel des communautés et régions	-369	-377	-385	-395	-406
Allocation d'aide aux personnes âgées, congé éducation payé et autres prestations sociales	664	681	699	721	745
Transferts aux administrations publiques	6841	6953	7060	7205	7367
À la sécurité sociale : financement des allocations familiales	6630	6737	6839	6977	7134
Aux pouvoirs locaux : réinsertion des bénéficiaires d'un revenu d'intégration	211	216	221	227	233
Charges d'intérêt	0	32	99	176	262
Cotisations imputées : afférentes aux allocations familiales du personnel des communautés et régions	-369	-377	-385	-395	-406
Solde primaire	-1281	-2447	-2484	-2535	-2553
Solde de financement	-1281	-2479	-2583	-2711	-2816
Solde de financement (en pour cent du PIB)	-0,3	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6

Source : Perspectives économiques 2014-2019, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

D'autres hypothèses ont dû être posées. On a supposé que l'ensemble des services de gériatrie et services spécialisés de révalidation et de traitement isolés au 1^{er} janvier 2013 étaient régionalisés. Cela pourrait ne pas être le cas si certains de ces services se joignent à d'autres structures, ce qui impliquerait par ailleurs un recalcul des dotations de la LSF. Ensuite, même si le transfert de compétences a lieu pour l'essentiel au 1^{er} juillet 2014, il n'est imputé dans les comptes qu'en 2015. Le mécanisme de responsabilisation climat est supposé n'avoir aucune répercussion budgétaire.

Le tableau 23 reprend l'impact de la réforme sur les recettes, dépenses et soldes des communautés et régions (voir aussi section 6.2.2). Toutefois, n'apparaissent dans ce tableau (mais bien dans les autres tableaux présentés dans ce texte), ni le refinancement des institutions bruxelloises, ni la réforme de la contribution de responsabilisation pension entrés en vigueur avant 2015, ni la contribution d'assainissement de 250 millions de 2014.

Par contre, ce tableau d'impacts intègre la nouvelle cotisation sociale effective de certaines unités publiques pour les allocations familiales de leur personnel. Avant réforme, ces unités publiques payaient directement les allocations familiales à leur personnel, avec comptabilisation, en SEC, d'une cotisation sociale imputée. Ces allocations familiales seront dorénavant payées par l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS).

Pour rappel, en projection, la notion de politique constante est interprétée de la façon suivante : les entités fédérées sont supposées exercer leurs nouvelles compétences en reprenant à leur compte les politiques et dispositions afférentes à ces compétences qui auraient été retenues dans un scénario sans réforme de l'État.

6.2.2. Évolution des recettes et dépenses

Le solde de financement des communautés et régions était proche de l'équilibre en 2013 et le resterait en 2014 (voir tableau 24). Le transfert de charges organisé dans le cadre de la 6^e réforme de l'État conduit à une dégradation des finances en 2015 et 2016. À politique inchangée, le solde de financement s'améliore toutefois en fin de période de projection.

En 2013, la hausse des recettes est imputable à des facteurs ponctuels en matière de droits de succession, à savoir le produit des amendes découlant de la régularisation fiscale de 2013 et la réduction d'un mois du délai pour déposer la déclaration de succession décidée en 2012. Les recettes non fiscales sont stables en pour cent du PIB.

Les transferts en provenance du pouvoir fédéral comprennent essentiellement les moyens transférés dans le cadre de la LSF et le financement des pensions – en hausse en 2013 – d'agents statutaires des communautés et régions³³. Le recul des moyens issus de la LSF résulte du contrecoup de la correction en 2012 pour la sous-estimation de ces moyens en 2011 et d'un effet prix relatif défavorable, la croissance de l'indice national des prix à la consommation (servant à indexer les moyens transférés) étant infé-

³³ En SEC, les pensions des agents statutaires des communautés et régions (hors OIP) sont comptabilisées en dépenses des entités fédérées. Puisque ces pensions sont à charge du pouvoir fédéral dans la législation belge (hors entreprises publiques), un transfert du pouvoir fédéral aux communautés et régions est enregistré comme source de financement de ces pensions.

rieure à la croissance du déflateur du PIB. Par ailleurs, le pouvoir fédéral a rétrocedé aux communautés en 2013 une partie du produit de la vente aux enchères des licences de mobilophonie (72 millions).

En 2014, les recettes connaissent un recul sensible. Les moyens issus de la LSF pâtissent de la contribution ponctuelle à l'assainissement des finances publiques de 250 millions et d'un effet prix négatif comme en 2013. Cette baisse est toutefois atténuée par l'application du second volet du refinancement des institutions bruxelloises (117 millions). Par ailleurs, le caractère ponctuel de la vente aux enchères des licences de mobilophonie en 2013 contribue également à la contraction des transferts en provenance du pouvoir fédéral. Le recul des recettes non fiscales est dû à l'absence de paiement de dividende par KBC en 2014 à la Région flamande. Du côté des recettes fiscales, les droits de succession soutenus par des facteurs ponctuels en 2013 sont en recul même s'ils bénéficient encore du produit d'amendes liées à la régularisation fiscale de 2013 mais pour un montant moindre qu'en 2013. Cette réduction est accentuée par l'abaissement des droits de succession sur le logement familial pour le conjoint survivant décidé en Région bruxelloise et en Région wallonne. D'autres mesures fiscales décidées en Région wallonne (e.g. modifications des conditions d'obtention des taux réduits des droits d'enregistrement, taxe sur les mâts éoliens et GSM, etc.) permettent toutefois de limiter la baisse des recettes fiscales.

Les principales modifications de recettes enregistrées en 2015 sont dues à la 6^e réforme de l'État (voir section 6.2.1). En dehors de ces effets, on note que les droits de succession pâtissent du contrecoup de la régularisation fiscale tandis que le versement de dividende par KBC soutient les recettes non fiscales.

La réforme de l'État conduit à une hausse des recettes fiscales et parafiscales (régionalisation d'une partie de l'IPP et de certaines réductions de cotisations sociales), une hausse des transferts du pouvoir fédéral et une hausse des recettes non fiscales (amendes routières régionalisées). Du côté des recettes fiscales, l'IPP régional est supposé égal, avant prise en compte des dépenses fiscales transférées aux régions, à l'ancienne dotation IPP de base des régions, à une partie du terme négatif de l'actuelle LSF ainsi qu'à 40 % des dépenses fiscales transférées. Notons que les dépenses fiscales régionalisées tout comme les réductions de cotisations sociales sont comptabilisées en recettes négatives. Quant aux transferts du pouvoir fédéral, ils s'accroissent du fait du financement de la plupart des nouvelles compétences par de tels transferts, et ce malgré la suppression de certains transferts suite à la régionalisation partielle de l'IPP et la réduction des transferts de 1,25 milliard au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques.

En 2016, une réduction additionnelle des dotations de la LSF de 1,25 milliard au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques explique le recul des transferts du pouvoir fédéral. Par la suite, la liaison partielle de ces dotations à la croissance économique permet de modérer la hausse des transferts du pouvoir fédéral résultant de l'accroissement du financement des pensions d'agents statutaires des communautés et régions. Notons que la réforme de l'État accentue à partir de 2017 ce caractère partiel de la liaison à la croissance économique au titre de contribution des entités fédérées au coût du vieillissement. À législation inchangée, l'IPP régional est en expansion à moyen terme ; les dépenses fiscales régionalisées sont supposées croître moins vite que le PIB tandis que l'assiette de l'IPP régional (soit l'IPP fédéral duquel les dépenses fiscales fédérales sont retranchées) augmente en pour cent du PIB. Enfin, le remboursement progressif par KBC à partir de 2013 des aides obtenues de la Ré-

gion flamande lors de la crise financière conduit à un tassement des revenus de propriété à moyen terme³⁴.

L'évolution des dépenses primaires en 2013 et 2014 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des communautés et régions ainsi que sur les réalisations provisoires 2013³⁵. La projection intègre également les évolutions observées dans l'estimation provisoire des comptes publics 2013 d'avril 2014.

L'accroissement des dépenses en 2013 (voir tableau 24) est principalement attribuable à la hausse des transferts aux pouvoirs locaux résultant de l'élargissement du périmètre en 2013 et de la consolidation complète du " Centre Régional d'Aide aux Communes " (CRAC) avec la Région wallonne. Les dépenses primaires finales sont quant à elles stables en pour cent du PIB malgré quelques évolutions diverses au niveau des rémunérations, des pensions, des transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL ainsi que des autres transferts aux entreprises. Les rémunérations augmentent légèrement en pour cent du PIB. Cette évolution est due à un effet prix (moindre croissance du déflateur du PIB que celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations). Le recul des autres transferts aux entreprises est principalement attribuable au paiement anticipé en 2012 par la Région flamande d'une partie des subventions aux sociétés de distribution d'eau. Au niveau des transferts sociaux aux ménages et ISBL, la légère contraction résulte d'une politique de subventionnement davantage restrictive en matière de logement, d'énergie et de rénovation en Région flamande et en Région wallonne.

En 2014, ce sont principalement les rémunérations et les investissements qui contribuent à la réduction des dépenses en pour cent du PIB. L'évolution des rémunérations résulte de nouveau d'un effet prix (croissance du déflateur du PIB supérieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations) mais aussi de mesures d'économies comme l'accélération de la réduction du nombre d'employés dans l'administration de la Communauté flamande. La vente prévue d'actifs³⁶ par les trois régions et la Commission communautaire française (s'élevant à environ 175 millions en 2014) conduit à une baisse des investissements.

La projection des dépenses primaires sur la période 2015-2019 est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées sur la période 2009-2014, après correction des mouvements non récurrents. En outre, de nouvelles dépenses à hauteur d'environ 13 milliards résultant des transferts des compétences de l'entité I vers les communautés et régions sont intégrées dans la projection à partir de 2015.

³⁴ La projection retient l'hypothèse d'absence d'un dividende en 2016.

³⁵ Les chiffres pour 2013 sont basés sur le regroupement économique de la pré-clôture 2013 des Communautés flamande, française et germanophone, des Régions bruxelloise et wallonne et des Commissions communautaires commune, flamande et française. Les chiffres de 2014 sont obtenus par comparaison des budgets initiaux 2013 et 2014. Pour la Communauté germanophone, il a été tenu compte de son budget 2014 ajusté.

³⁶ Pour la Région flamande, il s'agit d'une nouvelle vente de terrains à Aquafin (28 millions) et de la vente d'un bâtiment et de terrains " Oostende Oosteroever " (40 millions). La Région wallonne vend par l'intermédiaire de la SOFICO un réseau de fibres optiques pour 65 millions tandis que la Région bruxelloise cède un bâtiment d'Actiris et des terrains à la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (30 millions). Enfin, la Commission communautaire française vend un bâtiment pour 6 millions en 2014 et pour le même montant en 2015.

Tableau 24 : Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2015- 2014	2019- 2015
Recettes	15,3	15,4	15,2	18,3	18,0	18,1	18,1	18,2	3,1	-0,1
Fiscales et parafiscales	2,4	2,5	2,5	4,2	4,2	4,2	4,2	4,3	1,7	0,1
Impôt sur le revenu des ménages	-0,0	-0,0	-0,0	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	0,1
Cotisations sociales patronales	0,0	0,0	0,0	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	0,0
Autres cotisations sociales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Autres impôts	2,4	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-0,0	-0,0
Non fiscales	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,1	-0,1
Ventes courantes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,0
Transferts externes	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	-0,0
Revenus de la propriété	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0
Transferts des administrations publiques	10,4	10,4	10,4	11,8	11,5	11,5	11,5	11,6	1,4	-0,2
Du pouvoir fédéral	10,4	10,3	10,3	11,7	11,5	11,5	11,5	11,5	1,4	-0,2
De la sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Des pouvoirs locaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
Cotisations imputées	1,4	1,4	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	-0,1	0,1
Dépenses	15,3	15,4	15,3	18,6	18,5	18,3	18,3	18,3	3,3	-0,3
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	11,2	11,2	11,0	12,8	12,8	12,7	12,7	12,7	1,7	-0,1
Frais de fonctionnement et investissement	6,9	7,0	6,9	7,0	6,9	6,8	6,7	6,6	0,1	-0,4
Rémunérations	4,6	4,7	4,6	4,7	4,6	4,6	4,5	4,5	0,1	-0,2
Achats de biens et services, impôts	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	-0,0	-0,1
Investissements	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,0	-0,0
Transferts non sociaux	1,9	1,8	1,8	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	0,5	0,0
Subsides à l'emploi	0,1	0,1	0,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,0
Autres transferts aux entreprises	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	-0,0
Transferts au reste du monde	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Prestations sociales	2,4	2,4	2,4	3,5	3,6	3,6	3,7	3,7	1,1	0,2
Pensions	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	0,0	0,1
Soins de santé	0,8	0,8	0,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,0	0,2
Chômage et prépensions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
Allocations familiales	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Autres	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	-0,0
Transferts aux administrations publiques	2,5	2,6	2,6	4,2	4,2	4,1	4,1	4,0	1,6	-0,2
Au pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Aux administrations de sécurité sociale	0,1	0,1	0,1	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	-0,1
Aux pouvoirs locaux	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	0,0	-0,1
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,0	0,0
Cotisations imputées	1,4	1,4	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	-0,1	0,1
Solde primaire	0,1	0,2	0,2	-0,1	-0,3	-0,1	-0,0	0,1	-0,2	0,1
Solde de financement	-0,0	-0,0	-0,0	-0,3	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2	0,1

Source : Perspectives économiques 2014-2019, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

Les dépenses augmentent de 3,3 % du PIB en 2015 (voir tableau 24), principalement en raison de l'intégration de la réforme de l'État ; les dépenses primaires finales et les transferts aux autres sous-secteurs augmentent respectivement de 1,7 pour cent du PIB et de 1,6 pour cent du PIB tandis que les cotisations sociales imputées diminuent (voir ci-dessous). Le tableau 23 présente l'impact (en millions d'euros) de

la réforme de l'État sur les différents postes des dépenses. Au niveau des dépenses primaires finales, ce sont principalement les subsides à l'emploi (+ 0,5 % du PIB), les dépenses de santé (+1 % de la PIB) et autres transferts sociaux (+0,2 % du PIB) qui augmentent le plus.

En 2015, les titres services, l'activation des allocations de chômage et le bonus jeunes dans le secteur non marchand sont régionalisés. Ces subsides à l'emploi viennent s'ajouter aux subventions salariales régionales existantes : subventions salariales flamandes pour les chômeurs âgés et primes à l'emploi wallonnes.

Les dépenses de soins de santé comprennent principalement jusqu'en 2014 les dépenses pour les soins aux personnes handicapées de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH), de la " Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap " (VAPH) et de " Personne handicapée autonomie recherchée " (PHARE) ainsi que les dépenses relatives à l'enfance et la famille. En 2015, s'ajoutent à ces dernières, les dépenses pour les soins de santé résidentiels (maisons de repos et maisons de repos et de soins), la santé mentale (soins psychiatriques), la prévention et l'organisation des soins de première ligne (vaccination, dépistage), et pour l'assistance aux personnes (aides à la mobilité).

Les autres transferts sociaux augmentent de 0,2 % du PIB suite à la régionalisation de l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA) et des congés d'éducation payés.

A partir de 2015, les allocations familiales sont transférées aux communautés et régions. Les entités fédérées³⁷ sont compétentes pour le financement de ces allocations. Toutefois, dans la projection, la prestation se situe par hypothèse dans la Sécurité sociale. Les transferts des entités fédérées à la Sécurité sociale augmentent ainsi de 1,6 % du PIB pour le financement des allocations familiales. Les allocations familiales des enfants des fonctionnaires qui étaient à charge des communautés et régions et qui étaient comptabilisées en SEC en transferts sociaux et en cotisations sociales imputées³⁸, deviennent également comptabilisées en Sécurité sociale. Ceci réduit, en 2015, les transferts sociaux de prestations familiales et les cotisations sociales imputées. Enfin, une nouvelle cotisation sociale effective est instaurée à partir de 2015 pour les allocations familiales des enfants du personnel de certaines institutions gouvernementales (voir section 6.2.1).

La réforme de l'État conduit également à un transfert de personnel en raison de la régionalisation de certaines institutions comme les maisons de justice. En conséquence, les rémunérations sont légèrement en hausse en 2015. Cette hausse résulte également du relèvement de la contribution de responsabilisation pension et de la création d'une cotisation sociale effective pour les allocations familiales.

En 2016, un nouveau transfert des compétences en matière de soins de santé a lieu (construction, rénovation et travaux de remise en état d'infrastructures hospitalières) ce qui implique une hausse des transferts sociaux (+ 0,1 % du PIB). Toutefois, les dépenses totales restent pratiquement inchangées en pour cent du PIB.

³⁷ Communauté flamande, Région wallonne, Communauté germanophone et Commission communautaire commune.

³⁸ Les cotisations sociales imputées sont comptabilisées en SEC 95 aussi bien en recettes qu'en dépenses.

L'hypothèse de politique inchangée retenue implique, en ce qui concerne les compétences actuelles, la poursuite d'une politique de dépenses assez restrictive. Cette dernière conduit à une tendance baissière à moyen terme de la plupart des postes de dépenses en pour cent du PIB, à l'exception des dépenses de pensions et de soins de santé qui connaissent une croissance plus rapide que le PIB surtout en raison du vieillissement démographique. L'évolution des dépenses de santé est en outre déterminée par les hypothèses de croissance des dépenses pour les soins aigus et de longue durée³⁹. En ce qui concerne les dépenses de pensions, leur hausse relativement soutenue résulte de la dynamique du nombre de pensionnés ; toutefois, la réforme instaurant un bonus de pension (en remplacement du complément pour âge) atténue quelque peu la progression de ces dépenses. Au niveau des nouvelles compétences, l'hypothèse de politique inchangée suppose que les entités fédérées exercent leurs nouvelles compétences en reprenant à leur compte les politiques et dispositions afférentes à ces compétences qui auraient été retenues dans un scénario sans réforme de l'État.

Les dépenses de rémunération connaissent une légère baisse annuelle en pour cent du PIB en fin de période de projection. D'abord, l'emploi dans l'enseignement progresse de manière plus modérée qu'au cours de la dernière décennie (taux de croissance de 0,4 % en moyenne annuelle sur 2016-2019 contre 1,3 % sur 2003-2013) en raison d'une hypothèse de taux d'encadrement constant. De plus, la méthodologie utilisée n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs.

6.2.3. Évolutions des soldes de financement des différentes entités

Le sous-secteur des « communautés et régions » devrait être confronté avec un déficit budgétaire sur l'ensemble de la période de projection. Si l'intégration de la réforme de l'État conduit à une détérioration du solde de financement des entités fédérées en 2015, les trajectoires budgétaires de ces entités ne sont toutefois pas identiques (voir tableau 25). Une analyse détaillée de chaque entité est effectuée dans les sections suivantes. Notons que le solde de financement de l'ensemble des communautés et régions diffère légèrement de celui qui a été publié dans les Perspectives économiques 2014-2019 (nationales) étant donné que les dotations de la LSF ont été recalculées sur base de la répartition régionale de l'impôt des personnes physiques publiée dans les présentes Perspectives régionales.

Tableau 25 : Solde de financement des communautés et régions
en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communautés et régions ⁴⁰	-46	-153	-944	-1739	-1116	-890	-557
Région de Bruxelles-Capitale	178	213	219	183	215	260	310
Région flamande (y.c. la Communauté flamande)	231	-12	-455	-1049	-650	-544	-377
Région wallonne	-260	-285	-644	-866	-843	-834	-809
Communauté française	-163	-45	-61	13	180	251	351
Communauté germanophone	-56	-22	1	2	6	8	12
Commissions communautaires ^a	30	11	8	-8	-9	-19	-31

a. Commission communautaire flamande, Commission communautaire française et Commission communautaire commune.

³⁹ La croissance réelle moyenne des dépenses de soins de santé est de 2,3 % à moyen terme.

⁴⁰ Le solde de l'ensemble des communautés et régions ne correspond pas à la somme des soldes des entités individuelles. Un ajustement statistique a en effet été introduit en raison d'imperfections dans le recensement des transferts entre les différentes entités.

6.3. Résultats par entité

6.3.1. La Région de Bruxelles-Capitale

Le solde de financement de la Région de Bruxelles-Capitale est positif sur l'ensemble de la période en raison, d'une part, d'une politique assez restrictive en matière de dépenses, et d'autre part, du refinancement qui a été attribué dans le cadre de la 6^e réforme de l'État.

L'évolution favorable du solde primaire en 2014 résulte principalement de l'intégration du 2^e volet du refinancement des institutions bruxelloises qui conduit à une hausse des transferts d'environ 150 millions d'euros. Cette hausse des transferts est modérée par une contribution de la Région bruxelloise à l'assainissement d'environ 18 millions. Les recettes fiscales et parafiscales et, en particulier, les droits de succession se tassent suite à un moindre impact de la régularisation fiscale en 2014 (37 millions d'euros en 2014, contre 55 millions en 2013), au contrecoup de la réduction d'un mois du délai d'introduction de la déclaration de succession (impact de 23 millions en 2013) et à la réduction des droits de succession sur la maison familiale pour le conjoint survivant (impact de 10 millions d'euros à partir de 2014).

L'intégration de la réforme de l'État en 2015 entraîne une forte hausse des recettes. L'augmentation des recettes fiscales et parafiscales s'explique par la régionalisation de l'impôt des personnes physiques mais est amoindrie par les réductions de cotisations de sécurité sociale qui sont comptabilisées en recettes négatives selon les règles du SEC95. Malgré de nouveaux transferts en vue de financer les nouvelles compétences régionales, les transferts des administrations publiques se contractent suite à une contribution croissante à l'assainissement des finances publiques et à la régionalisation d'une partie de l'impôt des personnes physiques.

Tableau 26 : Compte de la Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	3613	3750	4198	4230	4334	4468	4601
Fiscales et parafiscales	1542	1527	2119	2200	2280	2368	2455
Impôt sur le revenu des ménages	0	0	799	837	874	915	956
Cotisations sociales patronales	0	0	-216	-220	-223	-228	-231
Autres cotisations sociales	0	0	0	0	0	0	0
Autres impôts	1542	1527	1535	1582	1630	1681	1730
Non fiscales	456	456	458	465	471	479	487
Ventes courantes	373	393	382	387	393	399	406
Transferts externes	21	21	33	33	34	34	35
Revenus de la propriété	63	43	44	44	45	45	46
Transferts des administrations publiques	1576	1728	1585	1529	1544	1582	1618
Du pouvoir fédéral	1410	1560	1419	1361	1374	1409	1442
De la sécurité sociale	4	4	0	0	0	0	0
Des pouvoirs locaux	158	159	161	163	166	168	171
Des communautés et régions	4	5	5	5	5	5	5
Cotisations imputées	39	39	36	37	38	40	41
Dépenses	3435	3538	3979	4048	4120	4208	4291
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	2336	2427	2811	2865	2919	2986	3049
Frais de fonctionnement et investissement	1711	1730	1830	1856	1881	1917	1948
Rémunérations	873	877	905	918	930	951	967
Achats de biens et services, impôts	475	529	550	558	566	574	583
Investissements	363	324	375	380	386	392	398
Transferts non sociaux	503	566	827	851	875	900	926
Subsides à l'emploi	0	0	235	245	254	263	271
Autres transferts aux entreprises	258	283	297	303	309	316	322
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	244	282	294	302	311	321	331
Transferts au reste du monde	1	1	1	1	1	1	1
Prestations sociales	122	131	154	158	163	169	175
Pensions	36	36	37	38	39	41	42
Soins de santé	82	90	93	96	100	103	107
Chômage et prépensions	0	0	4	4	4	5	5
Allocations familiales	3	3	0	0	0	0	0
Autres	1	1	19	19	20	20	20
Transferts aux administrations publiques	945	961	1030	1050	1071	1096	1120
Au pouvoir fédéral	10	20	20	20	21	21	21
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0
Aux pouvoirs locaux	571	576	638	652	667	684	701
Aux communautés et régions	363	365	372	377	383	391	398
Charges d'intérêt	116	110	103	96	91	86	81
Cotisations imputées	39	39	36	37	38	40	41
Solde primaire	294	323	321	278	306	347	391
Solde de financement	178	213	219	183	215	260	310

En ce qui concerne les dépenses, elles connaissent une évolution très modérée en 2014, les investissements se contractant même. Ceci est principalement la conséquence d'une vente de terrains et de bâtiments pour un montant d'environ 30 millions. Les dépenses augmentent fortement en 2015 suite à la réforme de l'État. Notons que la réforme de l'État attribue certaines compétences en matière

d'allocations familiales et de soins de santé à la Commission communautaire commune et non à la Région de Bruxelles-Capitale. La hausse des dépenses se situe principalement au niveau des subsides à l'emploi (environ 230 millions) suite, entre autres, à la régionalisation des titres-services, au niveau des frais de fonctionnement suite au transfert de personnel et à la hausse de la contribution de responsabilisation pension, et au niveau des transferts aux pouvoirs locaux en raison de la régionalisation de la réinsertion des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sur le marché du travail (environ 50 millions).

À moyen terme, la politique constante conduit à une légère croissance des dépenses et à une hausse des recettes, ces dernières étant soutenues par le refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale prévu dans le cadre de la réforme de l'État. En conséquence, le compte de la Région de Bruxelles-Capitale présente un excédent budgétaire de plus en plus important. Le surplus se contracte uniquement en 2016, suite à une augmentation de la contribution à l'assainissement des finances publiques.

6.3.2. La Région flamande

Le compte de la Région flamande, qui présentait encore un excédent substantiel en 2013, devient déficitaire à partir de 2015 et pour la suite de la période de projection en raison de la prise en compte de la réforme de l'État. Le déficit maximal est atteint en 2016 et s'élève à environ 1 milliard.

Comme pour la Région de Bruxelles-Capitale, les recettes de 2014 subissent le contrecoup de mesures ponctuelles prises en 2013. Les droits de succession – qui ont connu une hausse significative en 2013 suite à la réduction d'un mois de la date limite pour la déclaration de succession (impact de 82 millions d'euros) et à la régularisation fiscale (impact de 90 millions d'euros en 2013 et de 60 millions en 2014) – se contractent, ce qui explique le ralentissement en 2014 de la croissance des recettes fiscales. Par ailleurs, la réduction des recettes non fiscales (revenus de la propriété) est imputable au fait que la Région flamande ne perçoit pas de dividende de KBC en 2014 (298 millions d'euros en 2013).

La faible croissance des dépenses en 2014 permet de maintenir le compte de la Région flamande en équilibre. Ce sont surtout les rémunérations et les investissements qui contribuent à cette modération de la croissance de dépenses. L'évolution des rémunérations résulte de la faible croissance de l'indice d'indexation des rémunérations mais aussi de mesures d'économies comme l'accélération de la réduction du nombre d'employés dans l'administration flamande. Le recul des investissements est imputable à la vente prévue d'actifs comme la vente de terrains à Aquafin (28 millions) et la vente d'un bâtiment et de terrains " Oostende Oosteroever " (40 millions).

En 2015, les recettes et les dépenses augmentent fortement en raison du transfert de compétences. Malgré la réduction de certains transferts suite à la régionalisation partielle de l'impôt des personnes physiques et la réduction des transferts de 750 millions au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques (cette contribution se monte à 1,5 milliard en 2016), les transferts du pouvoir fédéral connaissent une hausse sensible, ces transferts étant le mode de financement des différentes compétences régionales et communautaires transférées (voir section 6.2.1). En 2015, la Flandre perçoit de nouveau un dividende⁴¹ de KBC, ce qui conduit à une hausse des recettes non fiscales, et plus particu-

⁴¹ Selon les derniers communiqués de presse de KBC, aucun dividende ne sera payé en 2016. La projection n'intègre pas encore le fait que l'aide flamande à KBC serait totalement remboursée pour la fin 2017.

lièrement des revenus de la propriété. L'augmentation des recettes fiscales est entièrement attribuable à la régionalisation d'une partie de l'impôt des personnes physiques.

En ce qui concerne les dépenses, la hausse la plus importante se situe au niveau des transferts aux administrations publiques. Il s'agit, d'une part, d'un nouveau transfert aux pouvoirs locaux pour le financement de la réinsertion des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sur le marché du travail (environ 90 millions) et, d'autre part, de la forte augmentation des transferts à la sécurité sociale (3,5 milliards d'euros). En effet, les allocations familiales pour les familles flamandes sont transférées à la Communauté flamande qui devient compétente pour leur financement. Les transferts aux ménages restent toutefois, par hypothèse dans le cadre de HERMREG, en sécurité sociale. Pour rappel, les allocations familiales des fonctionnaires qui étaient auparavant à charge de la Communauté flamande (et repris en SEC à la fois en prestations sociales et en cotisations imputées⁴²), sont également intégrées dans le compte de la sécurité sociale. Ceci conduit à la fois à un tassement des prestations sociales et des cotisations imputées en 2015. Cependant, à partir de 2015, une nouvelle cotisation sociale pour les allocations familiales des enfants du personnel de certains organismes gouvernementaux est reprise dans les rémunérations qui augmentent fortement. Cette hausse est également due à l'accroissement de la contribution de responsabilisation pension et au transfert de personnel suite à la régionalisation de certaines institutions. Au total, ces trois facteurs conduisent à une hausse des rémunérations d'environ 380 millions.

Contrairement aux allocations familiales qui disparaissent en 2015, toutes les autres prestations sociales augmentent. Les soins de santé connaissent une hausse de plus de 2 milliards à la suite du transfert de compétences en matière de maisons de repos et de soins, de santé mentale, de soins de première ligne et de prévention. Les prestations de chômage et de prépension intègrent à présent les interruptions de carrière dans le secteur public tandis que l'ampleur des autres prestations sociales est accrue par l'intégration des congés éducation payés et des allocations d'aide aux personnes âgées (APA).

Le transfert de compétences dans le domaine des politiques du marché du travail (chèques-services, activation des allocations de chômage et bonus jeunes non marchand) conduit à une hausse des subsides à l'emploi de 1 milliard d'euros.

L'évolution des finances flamandes à moyen terme repose sur une hypothèse de politique constante qui prolonge les tendances des dernières années et ne prévoit pas de mesures en ce qui concerne les nouvelles compétences. En 2016, la projection intègre un transfert de compétences dans le domaine de la santé : la construction, la rénovation et le reconditionnement des infrastructures hospitalières flamandes sont pris en charge par la Communauté flamande. Dans ces Perspectives, il n'a pas été tenu compte de l'éventuel reclassement de PPP (partenariat public-privé), comme la construction et la rénovation d'écoles ou l'extension du réseau des trams.

⁴² Les cotisations sociales imputées sont à la fois comptabilisées en recettes et en dépenses.

Tableau 27 : Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)
en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	34378	34653	42976	43668	45248	46884	48539
Fiscales et parafiscales	5475	5491	10305	10710	11103	11546	11976
Impôt sur le revenu des ménages	0	0	5412	5656	5885	6150	6406
Cotisations sociales patronales	30	30	-675	-691	-704	-719	-730
Autres cotisations sociales	11	11	11	11	12	12	12
Autres impôts	5434	5449	5556	5733	5910	6103	6289
Non fiscales	2324	2034	2392	2242	2402	2411	2420
Ventes courantes	1494	1521	1532	1554	1577	1602	1628
Transferts externes	342	344	494	500	506	513	519
Revenus de la propriété	489	168	367	188	319	296	272
Transferts des administrations publiques	23189	23637	26926	27221	28126	29127	30150
Du pouvoir fédéral	23096	23544	26842	27136	28039	29039	30061
De la sécurité sociale	34	34	24	24	25	25	26
Des pouvoirs locaux	56	56	57	57	58	59	59
Des communautés et régions	4	4	4	4	4	4	4
Cotisations imputées	3390	3491	3352	3494	3617	3800	3993
Dépenses	34146	34665	43431	44716	45897	47427	48916
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	25410	25802	30950	31915	32782	33899	34959
Frais de fonctionnement et investissement	15743	15910	16729	17007	17289	17700	18053
Rémunérations	10439	10563	11181	11377	11574	11875	12134
Achats de biens et services, impôts	3625	3684	3789	3843	3900	3979	4043
Investissements	1679	1663	1759	1787	1815	1846	1876
Transferts non sociaux	3606	3665	5022	5210	5405	5610	5821
Subsides à l'emploi	261	267	1426	1481	1535	1588	1638
Autres transferts aux entreprises	1574	1587	1691	1767	1847	1933	2024
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	1678	1718	1811	1867	1926	1991	2059
Transferts au reste du monde	92	93	94	95	97	98	100
Prestations sociales	6061	6228	9200	9699	10089	10588	11084
Pensions	3235	3335	3484	3637	3769	3962	4165
Soins de santé	2261	2313	4777	5101	5334	5613	5876
Chômage et prépensions	0	0	103	104	106	108	111
Allocations familiales	201	203	0	0	0	0	0
Autres	364	376	836	857	879	905	932
Transferts aux administrations publiques	5190	5263	9028	9203	9373	9592	9817
Au pouvoir fédéral	6	6	6	6	6	6	7
Aux administrations de sécurité sociale	221	222	3801	3860	3916	3992	4078
Aux pouvoirs locaux	4888	4990	5176	5292	5406	5546	5685
Aux communautés et régions	75	44	45	45	46	47	47
Charges d'intérêt	156	109	101	104	125	137	147
Cotisations imputées	3390	3491	3352	3494	3617	3800	3993
Solde primaire	388	97	-354	-945	-525	-407	-230
Solde de financement	231	-12	-455	-1049	-650	-544	-377

6.3.3. La Région wallonne

La Région wallonne a enregistré un déficit de l'ordre de 250 millions en 2013. Ce déficit résulte essentiellement des conséquences de l'élargissement du périmètre de consolidation décidé par l'ICN en avril 2014. Concernant l'impact budgétaire de cet élargissement de périmètre pour les années 2014 et suivantes, les informations budgétaires n'étaient pas disponibles lors de la clôture des Perspectives, le dernier budget connu étant le budget 2014 initial voté fin 2013. L'on a dès lors retenu l'hypothèse conservatrice d'un impact identique à celui de 2013 pour l'ensemble de la période de projection.

En 2014, la faible évolution des recettes et des dépenses conduit à une stabilisation du solde de financement. L'évolution des transferts de la LSF (compris dans les transferts du pouvoir fédéral) est modérée par la faible inflation et par la réduction des dotations au titre de contribution d'assainissement (53 millions). Du côté des recettes fiscales, les droits de succession sont en recul par rapport à 2013 en raison de moindres amendes découlant de la régularisation fiscale, du contrecoup de la réduction d'un mois du délai pour déposer la déclaration de succession (décidée en 2012) et de l'abaissement des droits de succession sur le logement familial pour le conjoint survivant. Les mesures fiscales prises au niveau des autres impôts (e.g. modifications des conditions d'obtention des taux réduits des droits d'enregistrement, taxe sur les mâts éoliens et GSM, etc.) permettent de compenser cette baisse des droits de succession. Au niveau des dépenses, on note le tassement des investissements suite à la vente d'un réseau de fibres optiques et celui des rémunérations en raison de la politique de non remplacement de tous les départs dans la fonction publique wallonne. Le contrecoup du versement d'une dotation exceptionnelle de 8 millions à la Communauté française en 2013 permet de limiter la hausse des transferts aux autres sous-secteurs publics, et en particulier celle du fonds des communes.

La 6^e réforme de l'État et les accords intra-francophones (i.e. les transferts de compétences essentiellement en matière d'allocations familiales et de soins de santé de la Communauté française à la Région wallonne (et à la Commission communautaire française)) modifient de manière substantielle le compte de la Région wallonne. La régionalisation d'une partie de l'impôt des personnes physiques et les réductions de cotisations sociales octroyées à la Région wallonne conduisent à une hausse de ces recettes fiscales. Les transferts reçus du pouvoir fédéral se contractent malgré le financement de nouvelles compétences par de tels transferts étant donné la réduction des dotations au titre de contribution d'assainissement et le remplacement d'une partie des transferts par un IPP régional. Le financement des accords intra-francophones s'effectuent par une hausse des transferts versés par la Communauté française. Au total, les recettes augmentent d'environ 4 milliards. La hausse des dépenses, principalement localisée au niveau des subsides à l'emploi, des dépenses de soins de santé et des transferts à la Sécurité sociale pour le financement des allocations familiales, excède l'accroissement des recettes et conduit à une détérioration sensible des finances wallonnes. Cette détérioration résulte également du contrecoup des mesures ponctuelles de 2014. En 2016, le déficit serait en hausse à politique constante suite à une nouvelle réduction des transferts reçus par la Région wallonne, toujours au titre de contribution d'assainissement. Par contre, à partir de 2017, le déficit de la Région wallonne se contracterait très lentement à politique constante pour atteindre environ 800 millions en 2019.

Tableau 28 : Compte de la Région wallonne
en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	7540	7583	11712	11827	12152	12521	12906
Fiscales et parafiscales	2631	2652	4498	4680	4853	5046	5239
Impôt sur le revenu des ménages	0	0	2476	2585	2685	2801	2918
Cotisations sociales patronales	0	0	-638	-648	-658	-671	-682
Autres cotisations sociales	0	0	0	0	0	0	0
Autres impôts	2631	2652	2660	2744	2826	2916	3003
Non fiscales	394	385	432	439	445	452	459
Ventes courantes	244	245	251	255	259	263	267
Transferts externes	95	83	124	126	128	130	132
Revenus de la propriété	56	57	57	58	59	60	61
Transferts des administrations publiques	4388	4416	6665	6589	6730	6892	7072
Du pouvoir fédéral	3997	4027	2855	2671	2713	2775	2845
De la sécurité sociale	12	12	0	0	0	0	0
Des pouvoirs locaux	0	0	0	0	0	0	0
Des communautés et régions	379	377	3810	3918	4016	4117	4227
Cotisations imputées	126	130	116	120	124	130	136
Dépenses	7800	7868	12355	12694	12995	13354	13715
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	4867	4923	7098	7349	7552	7789	8017
Frais de fonctionnement et investissement	2525	2497	2693	2733	2773	2827	2875
Rémunérations	1201	1190	1272	1291	1310	1340	1365
Achats de biens et services, impôts	955	973	1016	1030	1044	1060	1076
Investissements	370	334	405	412	419	426	434
Transferts non sociaux	1651	1722	2384	2449	2517	2589	2662
Subsides à l'emploi	172	174	764	791	818	846	872
Autres transferts aux entreprises	596	633	659	668	678	689	701
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	879	911	957	986	1016	1050	1085
Transferts au reste du monde	4	4	4	4	4	4	4
Prestations sociales	690	704	2022	2167	2262	2373	2480
Pensions	111	114	120	124	129	135	142
Soins de santé	443	451	1590	1724	1807	1904	1996
Chômage et prépensions	0	0	26	27	27	27	28
Allocations familiales	15	15	0	0	0	0	0
Autres	122	123	286	292	298	306	314
Transferts aux administrations publiques	2453	2464	4792	4862	4932	5018	5111
Au pouvoir fédéral	1	1	1	1	1	1	1
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	2226	2259	2289	2332	2381
Aux pouvoirs locaux	2282	2300	2400	2435	2472	2512	2554
Aux communautés et régions	169	163	165	168	170	173	176
Charges d'intérêt	354	351	350	362	387	417	451
Cotisations imputées	126	130	116	120	124	130	136
Solde primaire	94	66	-294	-504	-456	-417	-358
Solde de financement	-260	-285	-644	-866	-843	-834	-809

6.3.4. La Communauté française

La Communauté française a enregistré en 2013 un déficit relativement stable (de l'ordre de 160 millions d'euros) par rapport à celui de 2012. Ce résultat a été en partie obtenu suite à des éléments non récurrents favorables, comme le versement par le pouvoir fédéral d'une partie du produit de la vente aux enchères de licences de mobilophonie (28 millions) et par le versement d'une dotation exceptionnelle par la Région wallonne (8 millions). Malgré le contrecoup de ces éléments et malgré une réduction des dotations de la loi spéciale de financement au titre de contribution à l'assainissement (25 millions), le solde de financement s'améliorerait significativement en 2014. Outre les mesures du budget 2014 initial, cette amélioration est essentiellement due à un effet prix favorable. En effet, le paramètre d'inflation retenu pour déterminer les moyens issus de la LSF qui représentent l'essentiel des recettes de la Communauté française excède la croissance de l'indice d'indexation des catégories de dépenses les plus importantes, à savoir les rémunérations et les transferts aux pouvoirs locaux pour l'enseignement subsidié.

En 2015, si la réforme de l'État et les accords intra-francophones modifient significativement le total des recettes et des dépenses de la Communauté française, ils ont, par contre, peu d'effets sur ses dépenses primaires finales et sur son solde de financement. En effet, la Communauté française a transféré la majorité des compétences qui lui avaient été attribuées à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (allocations familiales, partie importante des soins de santé, ...). En conséquence, les principales modifications apportées à son compte concernent les transferts entre les sous-secteurs publics. Les transferts en provenance du pouvoir fédéral augmentent pour financer les compétences théoriques de la Communauté française, cette dernière finançant les compétences transférées à la Région wallonne et à la Commission communautaire française au moyen de transferts à ces entités. Rappelons que la hausse des rémunérations en 2015 découle en partie du relèvement de la cotisation de responsabilisation pension et de la création d'une cotisation sociale effective pour les allocations familiales.

La légère détérioration du solde de financement en 2015 provient de l'impact de la contribution d'assainissement sur les dotations de la LSF reçues. La dynamique des dépenses afférentes aux compétences actuelles de la Communauté française qui prolonge le comportement budgétaire restrictif observé sur la période 2009-2014 permet toutefois de limiter la dégradation du solde de financement. À politique constante, les finances de la Communauté française renoueraient avec l'équilibre en 2016 et dégageraient des surplus à politique inchangée. L'impact de la réforme de l'État sur la trajectoire budgétaire est assez limité, sauf en 2016 où une nouvelle contribution à l'assainissement des finances publiques est demandée à la Communauté française.

Tableau 29 : Compte de la Communauté française
en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	13735	14066	17953	18476	19101	19781	20468
Fiscales et parafiscales	1	1	1	1	1	1	1
Non fiscales	793	800	809	820	831	843	856
Ventes courantes	672	677	685	695	705	717	728
Transferts externes	113	114	115	116	117	118	119
Revenus de la propriété	8	8	8	9	9	9	9
Transferts des administrations publiques	10982	11249	15215	15649	16176	16724	17270
Du pouvoir fédéral	10820	11095	15057	15489	16013	16559	17102
De la sécurité sociale	14	14	16	16	16	17	17
Des pouvoirs locaux	2	2	2	2	2	2	2
Des communautés et régions	145	138	140	142	144	146	149
Cotisations imputées	1958	2016	1928	2006	2093	2212	2340
Dépenses	13897	14111	18013	18464	18921	19529	20117
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	9319	9467	9882	10118	10360	10699	11009
Frais de fonctionnement et investissement	6412	6469	6845	6965	7086	7266	7409
Rémunérations	5147	5198	5538	5640	5741	5887	6008
Achats de biens et services, impôts	1069	1073	1105	1121	1137	1169	1187
Investissements	196	198	201	204	207	211	214
Transferts non sociaux	747	774	774	792	812	832	853
Autres transferts aux entreprises	103	116	108	108	109	110	111
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	643	658	666	683	702	721	742
Prestations sociales	2161	2224	2263	2360	2463	2600	2747
Pensions	1826	1882	1984	2068	2161	2286	2421
Soins de santé	129	133	192	203	211	221	232
Chômage et prépensions	0	0	12	12	12	13	13
Allocations familiales	132	134	0	0	0	0	0
Autres	74	75	76	77	78	79	81
Transferts aux administrations publiques	2444	2454	6035	6174	6307	6463	6620
Aux pouvoirs locaux	1952	1965	2005	2036	2068	2124	2170
Aux communautés et régions	492	489	4030	4139	4239	4340	4451
Charges d'intérêt	176	175	169	165	162	155	147
Cotisations imputées	1958	2016	1928	2006	2093	2212	2340
Solde primaire	14	130	108	178	341	407	498
Solde de financement	-163	-45	-61	13	180	251	351

6.3.5. La Communauté germanophone et les Commissions communautaires

La réforme de l'État et les accords intra-francophones transfèrent un certain nombre de compétences, essentiellement en matière d'allocations familiales et de soins de santé, à la Communauté germanophone et aux Commissions communautaires (principalement à la Commission communautaire commune). Les tableaux ci-dessous présentent une version très synthétique du compte de la Communauté germanophone et du compte consolidé des trois commissions communautaires (Commission communautaire commune, Commission communautaire flamande et Commission communautaire française).

La Communauté germanophone enregistre un déficit en début de période en raison d'un plan d'investissement. En 2015, le compte serait en équilibre malgré la réduction des dotations au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques. À moyen terme, un léger surplus se dégagerait à politique inchangée.

Tableau 30 : Compte de la Communauté germanophone
en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	252	257	319	328	339	350	362
Dépenses, dont :	308	279	319	326	333	342	350
Soins de santé	0	0	22	24	26	27	29
Transferts aux administrations de sécurité sociale	0	0	34	35	35	36	36
Solde de financement	-56	-22	1	2	6	8	12

Le compte des Commissions communautaires, en surplus en début de période, deviendrait déficitaire à partir de 2016. Ce déficit résulte de l'impact de la contribution d'assainissement sur les dotations reçues et de la dynamique des dépenses de soins de santé retenue dans la projection (y compris pour les compétences de la Commission communautaire française antérieures à la réforme de l'État). Notons que la loi spéciale de financement et les accords intra-francophones prévoient une adaptation des flux financiers relatifs au financement des compétences de soins de santé pour les Communautés flamande et française et pour les Commissions communautaires commune et française si, sur le territoire bruxellois, l'appartenance à une communauté ou à une commission communautaire de certaines institutions exerçant ces compétences s'est modifiée entre 2013 et 2015. Une telle adaptation modifierait les perspectives budgétaires de ces entités.

Tableau 31 : Compte des Commissions communautaires
en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	647	631	1843	1896	1947	2001	2054
Dépenses, dont :	617	620	1834	1904	1956	2020	2084
Soins de santé	155	161	543	582	608	640	670
Transferts aux administrations de sécurité sociale	0	0	794	812	831	853	878
Solde de financement	30	11	8	-8	-9	-19	-31

7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

7.1. Méthodologie

Le modèle HERMREG inclut un module destiné à calculer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau de chaque région. Les résultats obtenus avec ce module sont présentés ci-dessous.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie ont été calculées en appliquant des coefficients d'émission⁴³ aux consommations d'énergie régionalisées. Ces dernières ont été obtenues en appliquant une méthodologie décrite dans le Working Paper 5-05 (voir Bracke et Vandille (2005)). La méthodologie se base sur une clé de répartition régionale datant de 2001 ; pour les évolutions postérieures, on suppose qu'il n'y a pas de différences régionales dans l'évolution des intensités énergétiques par branche et vecteur énergétique⁴⁴. La même hypothèse est adoptée pour les ménages. Les résultats qui en découlent pour 2012 ont été comparés avec ceux des bilans énergétiques provisoires de 2012. On notera que les clés de répartition ont été légèrement adaptées dans le cas du secteur électrique, pour les transports et pour l'industrie, afin d'arriver à un résultat plus réaliste. L'évolution des émissions de GES non liées à l'énergie a été calculée sur base d'une méthode « sharing-out » : les parts qui ont été utilisées pour répartir les émissions calculées au niveau national sont supposées rester constantes et identiques aux parts fournies par l'inventaire des émissions de 2012.

7.2. Contexte

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'était engagée à réduire ses émissions de GES de 7,5 % sur la période 2008-2012, par rapport au niveau atteint durant l'année de référence⁴⁵. Cela signifie que les émissions de GES belges ne pouvaient pas dépasser le niveau de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. La clé de répartition des efforts que devaient consentir les trois régions et le pouvoir fédéral, afin d'atteindre l'objectif, a été fixée dans l'accord du Comité de concertation sur le partage des charges nationales de 2004. En vertu de cet accord, la Région wallonne devait réduire ses émissions de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990. L'effort demandé à la Région flamande était de 5,2 %, tandis que pour la Région bruxelloise, une hausse de 3,4 % était admise. On notera donc que les droits d'émission octroyés aux régions excédaient, au total, l'objectif assigné à la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto. En vue d'effacer cet écart, le pouvoir fédéral pouvait acheter des permis d'émission sur le marché international.

⁴³ Les facteurs d'émission relatifs aux rejets de CO₂ sont liés aux produits et sont identiques pour les différentes régions, secteurs et ménages. Les facteurs d'émission pour le CH₄ et le N₂O sont des facteurs implicites calculés en divisant les émissions du secteur ou des ménages par leur consommation respective d'énergie. Les valeurs obtenues pour 2012 sont utilisées comme facteur d'émission implicite en projection. Les facteurs d'émission peuvent, dans ce cas, être différents entre les régions.

⁴⁴ L'intensité énergétique par branche et produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie par branche et produit énergétique et la valeur ajoutée par branche. L'intensité énergétique des ménages par produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie des ménages par produit énergétique et le revenu disponible des ménages.

⁴⁵ Il s'agit de l'année 1990 pour tous les gaz à effet de serre, sauf pour les gaz fluorés pour lesquels l'année de référence est 1995.

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait être portée à 30 % si un nouvel accord international intervient.

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au Système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système⁴⁶ (secteurs ETS), un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005. On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système ETS.

En ce qui concerne les secteurs non ETS⁴⁷, un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). La Commission européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque État membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est de 15 % de baisse des émissions des secteurs non ETS.

On notera qu'il n'y a pas encore, à l'heure actuelle, d'accord politique portant sur la répartition régionale de l'objectif national assigné aux secteurs non ETS pour 2020.

7.3. Évolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre⁴⁸

Les sections suivantes présentent les résultats de la ventilation régionale (calculée à l'aide du modèle HERMREG) des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre (calculées à l'aide du modèle HERMES). On notera que ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les régions pour des raisons techniques (différences de modélisation et d'hypothèses).

7.3.1. Royaume

Les émissions de gaz à effet de serre nationales ont baissé de 3,2 % en 2012, en liaison avec une activité économique au ralenti. Elles se sont situées largement en-dessous du niveau atteint en 2008, soit 116,3 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂ en 2012 (contre 135,9 Mt en 2008). Selon notre projection, les émissions devraient continuer à baisser sur la période 2013-2019 (de 0,5 % en moyenne par an). En 2019, elles seraient même inférieures de plus de 20 % au niveau de l'année de base et n'atteindraient plus que 112 Mt d'équivalent CO₂.

Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie, grâce aux modifications structurelles intervenues dans la consommation d'énergie en faveur de produits moins polluants et/ou renouvelables. La baisse des émissions de CH₄ et de N₂O, ainsi que celles de

⁴⁶ Les secteurs qui participeraient au marché de permis d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO₂ et N₂O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

⁴⁷ Il s'agit des secteurs suivants: la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.

⁴⁸ On trouvera sur le site internet le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2012, 2015 et 2019.

gaz fluorés, contribueraient également à ce résultat. Par contre, les émissions de CO₂ non énergétique continueraient à augmenter chaque année en projection

En 2012, les émissions du secteur de la transformation d'énergie ont baissé de 4 % en dépit de la mise à l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires. Cette baisse est liée à la réduction du recours aux centrales électriques fonctionnant avec des énergies fossiles et s'explique également par le développement de la production à partir d'énergies renouvelables et par une hausse importante des importations nettes d'électricité. Les centrales nucléaires ont été remises en service en 2013 et les émissions ont enregistré une diminution encore plus marquée (-13 %). Cette tendance devrait se poursuivre en 2014 avec une baisse des émissions d'environ 7 %. En 2015, les émissions devraient toutefois augmenter d'environ 4 % suite à la fermeture de deux centrales nucléaires et compte tenu de la reprise de la production à partir de combustibles fossiles (surtout le gaz naturel). En moyenne, les émissions ne devraient toutefois connaître qu'une légère augmentation au cours de la période 2014-2019. Elles atteindraient ainsi pour le secteur 20,3 mt en 2019 contre 30,1 mt en 1990.

Les émissions de l'industrie sont en baisse depuis le début des années deux mille. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées (qui ont notamment eu pour effet de réduire considérablement la part des combustibles solides dans les processus industriels, principalement dans la sidérurgie), mais aussi par le recours massif à des technologies économes en énergie et moins "émissives". Les accords sectoriels et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial à cet égard. La réduction des émissions de l'industrie a été particulièrement sensible ces dernières années et est notamment liée à la chute de la production industrielle observée en 2009 (baisse des émissions de plus de 20 %). En projection, les émissions baisseraient légèrement, notamment en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émission à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ devraient contribuer à réduire les émissions générées par l'industrie. Ces émissions atteindraient 19,5 mt en 2019, contre 33 mt en 1990.

Le recul des émissions générées par le secteur des transports, constaté depuis le début des années 2000, devrait se poursuivre au cours de la période de projection. Comme au cours des dernières années, cette baisse serait due au renouvellement du parc de véhicules avec l'introduction de voitures moins polluantes du fait des normes de CO₂⁴⁹, mais serait également imputable au recours aux biocarburants, fût-il limité. Les émissions du secteur atteindraient 24,3 mt en 2019, contre 20,5 mt en 1990.

Les émissions du secteur résidentiel et tertiaire devraient légèrement diminuer au cours de la période considérée. Cette évolution favorable peut s'expliquer par une stabilisation de la consommation d'énergie et une répartition plus favorable de celle-ci. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale. Les émissions du secteur représenteraient 25,2 mt en 2019, contre 27,6 mt en 1990.

Les émissions issues des processus industriels ont fortement baissé en 2012 (baisse de 4,4 %). En projection (période 2013-2019), ces émissions baisseraient encore légèrement. Les émissions issues de

⁴⁹ L'objectif fixé par l'Europe est de limiter les émissions des véhicules à 130 grammes de CO₂ par kilomètre en 2015. En 2020, les émissions des nouveaux parcs automobiles des constructeurs devront satisfaire à une norme CO₂ de 95 grammes par kilomètre. Le parc automobile entier ne devra satisfaire à cette norme qu'en 2021.

l'agriculture seraient en légère hausse en projection, alors que les émissions en provenance du traitement des déchets seraient en baisse (baisse moyenne de 2,1 % par an).

Selon les Perspectives, le niveau moyen des émissions de GES aurait atteint 125,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de la période 2008-2012. Toutefois, ce niveau ne doit pas être comparé au montant maximum d'émissions fixé pour la Belgique par le Protocole de Kyoto. En effet, une partie appréciable de la baisse des émissions serait à mettre à l'actif des secteurs gros consommateurs d'énergie (faisant partie des secteurs dit ETS, émergeant au système des permis d'émission), qui ont été particulièrement touchés par la crise. Pour les secteurs ETS, ce sont les quotas alloués aux entreprises (et non les émissions) qui, dans le cadre de cette projection, doivent être pris en compte pour l'évaluation du respect de l'objectif Kyoto pour la Belgique⁵⁰. Pour les autres secteurs (dits non ETS), l'objectif Kyoto implicite correspondrait à un niveau d'émissions de 76,3 millions de tonnes. Selon nos calculs, les émissions moyennes de ces secteurs pour la période 2008-2012 auraient atteint 76,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Par conséquent, l'objectif Kyoto pour les secteurs non ETS aurait été respecté.

7.3.2. Région de Bruxelles Capitale

En 2012, les émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale ont atteint environ 4 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représente 3 % du total des émissions nationales. Elles provenaient en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport.

Durant la période 2013-2019, les émissions totales de GES seraient en légère baisse (-0,4 % en moyenne par an). En 2019, le niveau de l'ensemble des émissions de la Région devrait atteindre 3,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit un peu moins que durant l'année de référence. Sur ce total, 2,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ seraient imputables au chauffage des bâtiments (même montant que lors de l'année de référence) et 0,9 million de tonnes au transport (un niveau également identique à celui de l'année de référence). Les émissions issues du chauffage des bâtiments seraient en légère baisse sur la période 2013-2019 ; pour les émissions dues au transport, on enregistrerait une baisse de 0,7 % en moyenne par an pour la même période.

L'objectif assigné à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Protocole de Kyoto consistait en une augmentation maximale de ses émissions de 3,475 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES bruxelloises se sont élevées à 4 millions de tonnes au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élevait donc à 4,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne pour la période 2008-2012.

Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région de Bruxelles-Capitale auraient atteint 4,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012, soit juste en dessous de l'objectif. Selon le Plan National d'Allocation, la Région de Bruxelles-Capitale s'est vue octroyer des droits d'émission de 33 ktonnes par an pour les secteurs ETS sur la période 2008-2012. Par solde, l'objectif Kyoto implicite pour les secteurs non-ETS aurait donc été de 4,17 Mt d'équivalent CO₂

⁵⁰ Selon notre projection, les émissions des secteurs ETS auraient atteint en moyenne 49,2 millions de tonnes durant la période 2008-2012 et auraient donc été inférieures au plafond de quotas alloués (58,5 millions de tonnes).

par an. Selon nos calculs, les émissions des secteurs ETS se seraient élevées en moyenne à 300 kilotonnes pour la période 2008-2012, ce qui correspondrait à un dépassement par rapport à la quantité de permis d'émission octroyés. Par contre, en ce qui concerne les secteurs non-ETS, l'objectif de Kyoto aurait été respecté car le niveau moyen d'émissions aurait été de 3,8 Mt d'équivalent CO₂, ce qui serait en deçà du plafond d'émission octroyé.

7.3.3. Région flamande

En 2012, les émissions de GES de la Région flamande ont atteint environ 74 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui correspond à une baisse de plus de 10 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Les émissions représentaient 64 % du total des émissions nationales. En Flandre, ce sont surtout les secteurs de la transformation d'énergie, du transport, de l'industrie en ce qui concerne les émissions d'origine énergétique et le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) qui ont influencé l'évolution des émissions de GES.

Pendant la période 2013-2019, les émissions totales de GES de la Région flamande diminueraient légèrement (de 0,4 % par an en moyenne). Leur niveau devrait s'élever à 72,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2019, et être ainsi inférieur de près de 15 Mt par rapport à l'année de référence.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie ont baissé sensiblement en 2012 et 2013 en raison de la hausse de la production d'énergie renouvelable, de la diminution de la production à partir du charbon et des importations nettes élevées d'électricité. La croissance des émissions sur la période 2014-2019 ne dépasserait toutefois pas 0,9 % par an en moyenne. En 2019, les émissions s'élèveraient à 16,7 Mt, contre 23,2 Mt durant l'année de référence.

Les émissions énergétiques issues de l'industrie ont baissé de plus de 10 % en 2012, suite à une faible activité industrielle. Après une progression d'environ 1 % en 2013, les émissions ne seraient qu'en légère hausse sur la période 2014-2019 (0,1 % par an en moyenne), grâce à l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie, à la pénétration de sources d'énergie renouvelables et aux objectifs 2020 pour les installations appartenant au système des permis d'émission. Les émissions du secteur atteindraient 12,3 millions de tonnes en 2019, contre 15,1 millions de tonnes durant l'année de référence.

Les émissions liées au chauffage des bâtiments diminueraient en moyenne de 0,1 % entre 2013 et 2019 en raison de modifications structurelles dans la consommation d'énergie (hausse de la part du gaz naturel et percée des renouvelables) et s'élèveraient à 16 millions de tonnes en 2019 (contre 16,5 millions en 1990). Les émissions du secteur du transport se sont stabilisées en 2012, mais diminueraient à un rythme moyen de 0,5 % par an pendant la période 2013-2019, grâce au renouvellement du parc de voitures et au recours plus important (bien que limité) aux biocarburants. Les émissions du secteur s'élèveraient à 15,6 millions de tonnes en 2019, contre 12,5 Mt en 1990. Les émissions générées par les processus industriels seraient en baisse au cours de la période de projection, à l'instar des émissions provenant du traitement des déchets. Enfin, celles liées à l'agriculture seraient en hausse légère.

L'objectif assigné à la Région flamande dans le cadre du Protocole de Kyoto consistait en une diminution de ses émissions de 5,2 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les

émissions de GES de la région se sont élevées à 87 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 82,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région flamande ont atteint 79,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012. Lorsque les secteurs ETS ne sont pas pris en compte, les émissions atteignent environ 47,2 Mt d'équivalent CO₂⁵¹. Ce chiffre doit en outre être comparé avec un objectif implicite de 45,6 Mt d'équivalent CO₂ pour les secteurs non-ETS. L'objectif assigné à la Région flamande dans le cadre du Protocole de Kyoto ne serait donc pas respecté dans le cadre de ces perspectives, le plafond serait en moyenne dépassé de 1,6 Mt d'équivalent CO₂ par an).

7.3.4. Région wallonne

En 2012, les émissions de GES de la Région wallonne ont atteint environ 38 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui correspond à une baisse de plus de 15 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Les émissions wallonnes représentaient 33 % du total des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par les émissions du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et tertiaire). En 2012, les émissions totales de la région ont baissé de près de 4 %.

Au cours de la période 2013-2019, les émissions totales de GES de la Région wallonne diminueraient légèrement (de 0,9 % par an en moyenne) pour finalement atteindre 35,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2019 (contre 54,7 Mt durant l'année de référence). Les émissions liées à l'énergie générées par l'industrie ne dépasseraient plus 7,1 millions de tonnes (contre 17,7 millions de tonnes en 1990). Cette baisse spectaculaire est liée aux importantes restructurations industrielles (et notamment la fermeture des hauts fourneaux).

Les émissions émanant du transport seraient en baisse de 0,7 % en moyenne par an sur la période 2013-2019, alors que les émissions issues du chauffage des bâtiments se réduiraient de 0,5 % en moyenne par an. Les émissions de ces deux secteurs atteindraient respectivement 7,9 et 6,5 millions de tonnes en 2019 (contre respectivement 7,1 et 8,5 Mt durant l'année de référence). Les émissions générées par les processus industriels devraient augmenter de 0,3 % en moyenne par an sur la période 2013-2019 pour atteindre 5,9 millions de tonnes en 2019 (contre 6,5 millions de tonnes en 2009). Les émissions issues du traitement des déchets seraient en baisse au cours de la période de projection. En revanche, les émissions de l'agriculture seraient en hausse légère.

L'objectif assigné à la Région wallonne dans le cadre du Protocole de Kyoto consistait en une diminution de ses émissions de 7,5 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES wallonnes se sont élevées à 54,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élevait donc à 50,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Selon les présentes perspectives, les émissions auraient atteint 41,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne au cours de cette période. Si l'on tient compte des secteurs ETS et du quota d'émission qui leur est octroyé

⁵¹ Selon notre projection, les émissions du secteur ETS auraient atteint en moyenne 32,1 millions de tonnes sur la période 2008-2012 et seraient donc inférieures au quota d'émissions octroyé pour cette période.

dans le cadre du Plan national d'allocation 2008-2012, l'objectif implicite pour les secteurs non-ETS serait de 29 millions de tonnes⁵². Selon les présentes perspectives, les émissions des secteurs non-ETS wallons auraient atteint 25 millions de tonnes en moyenne sur la période 2008-2012 et se seraient inférieures par rapport à l'objectif fixé. L'objectif assigné à la Région wallonne dans le cadre du Protocole de Kyoto aurait donc été respecté selon les présentes perspectives.

Tableau 32 : Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur
en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	1990[1]	2012[2]	2013[3]	2015[3]	2019[3]	Croiss. annuelle	
						moyenne 2013-2019[3]	Moyennes 2008-2012[2]
Royaume							
1. Énergie	112,2	94,2	91,3	89,7	89,8	-0,7	101,9
1.A. Combustion	111,3	93,7	90,8	89,2	89,4	-0,7	101,4
1.A1. Transformation d'énergie	30,1	22,4	19,5	19,0	20,3	-1,4	25,3
1.A2. Industrie	33,0	20,3	20,4	20,2	19,5	-0,6	22,6
1.A3. Transport	20,5	25,4	24,9	24,5	24,3	-0,6	25,8
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	27,6	25,5	26,0	25,5	25,2	-0,2	27,5
1.A5. Autres	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
1.B. Émissions fugitives	0,9	0,5	0,5	0,5	0,4	-0,8	0,5
2. Processus industriels	17,1	11,2	11,0	11,0	11,1	-0,1	12,1
3. Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,2
4. Agriculture	12,6	9,3	9,3	9,4	9,5	0,4	9,4
5. Déchets	3,5	1,5	1,5	1,4	1,3	-2,1	1,6
Total	145,7	116,3	113,2	111,6	112,0	-0,5	125,2
Région de Bruxelles-Capitale							
1. Énergie	3,9	3,7	3,7	3,6	3,6	-0,3	3,9
1.A. Combustion	3,9	3,7	3,7	3,6	3,6	-0,3	3,8
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	-6,7	0,3
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	2,3	0,1
1.A3. Transport	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,7	0,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,6	2,6	2,7	2,6	2,6	-0,1	2,6
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,8	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	-2,1	0,2
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Total	4,0	4,0	4,0	3,9	3,9	-0,4	4,1

⁵² Selon notre projection, les émissions du secteur ETS auraient atteint en moyenne 16,7 millions de tonnes sur la période 2008-2012 et seraient donc inférieures au quota d'émissions octroyé pour cette période.

	1990[1]	2012[2]	2013[3]	2015[3]	2019[3]	Croiss. annuelle	Moyennes
						moyenne	2008-2012[2]
	2013-2019[3]						
Région wallonne							
1. Énergie	40,3	27,7	26,8	26,0	25,3	-1,3	30,3
1.A. Combustion	40,1	27,6	26,7	25,9	25,2	-1,3	30,2
1.A1. Transformation d'énergie	6,6	4,2	3,5	3,3	3,5	-2,5	4,4
1.A2. Industrie	17,7	8,2	8,1	7,9	7,1	-1,9	9,5
1.A3. Transport	7,1	8,4	8,2	8,0	7,9	-0,7	8,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,5	6,8	6,9	6,7	6,5	-0,5	7,5
1.A5. Autres	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
1.B. Émissions fugitives	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,8	0,1
2. Processus industriels	8,4	5,7	5,6	5,7	5,9	0,3	6,7
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
4. Agriculture	4,8	4,0	4,0	4,1	4,2	0,5	4,1
5. Déchets	1,2	0,5	0,5	0,5	0,4	-3,6	0,5
Total	54,7	38,0	37,0	36,3	35,8	-0,9	41,8
Région flamande							
1. Énergie	68,0	62,8	60,8	60,0	60,9	-0,4	67,7
1.A. Combustion	67,3	62,4	60,4	59,7	60,6	-0,4	67,3
1.A1. Transformation d'énergie	23,2	18,1	15,9	15,6	16,7	-1,1	20,6
1.A2. Industrie	15,1	12,1	12,2	12,3	12,3	0,3	13,0
1.A3. Transport	12,5	16,2	15,8	15,7	15,6	-0,5	16,2
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,5	16,0	16,5	16,1	16,0	-0,1	17,4
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,7	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,8	0,4
2. Processus industriels	8,7	5,2	5,1	5,1	5,1	-0,4	5,1
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
4. Agriculture	7,9	5,2	5,3	5,3	5,4	0,4	5,3
5. Déchets	2,2	0,9	0,9	0,9	0,9	-1,4	1,1
Total	87,0	74,2	72,2	71,4	72,3	-0,4	79,3

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2012 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2010 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux, excepté pour les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2012 dans HERMES et HERMREG.

(3) Perspectives économiques régionales 2014-2019.

8. Conclusions

Pour répondre à la demande croissante de disposer d'outils de prévisions économiques qui intègrent la dimension régionale, le Bureau fédéral du Plan et les services d'études des trois régions belges (IBSA, IWEPS et SVR) ont entamé fin 2005 le développement d'un modèle multirégional et multisectoriel, le modèle HERMREG. Dans sa version actuelle, le modèle HERMREG peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de projection de moyen terme de type *top-down* et s'articule entièrement avec le modèle national HERMES, qui lui fournit les points de départ nationaux et internationaux.

Le modèle HERMREG produit des projections régionales à moyen terme à l'horizon 2019 en matière de PIB, d'emploi, de population active, de navettes, de chômage, de salaires et de productivité. Cette version incorpore également un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui permet de régionaliser les perspectives nationales en matière de GES, ainsi qu'un module de finances publiques qui fournit une projection des dépenses et des recettes des différentes régions et communautés et, enfin, un bloc destiné à calculer les revenus des ménages dans chaque région.

Les projections régionales présentent l'avantage d'être parfaitement cohérentes avec les perspectives nationales publiées en juin 2014, qui sont elles-mêmes basées sur l'information économique disponible à la fin mai 2014. Celle-ci tient notamment compte d'un contexte international marqué par une reprise progressive de l'activité économique dans la zone euro. Dans cet environnement de plus en plus favorable, la croissance de l'économie belge qui n'avait pas dépassé 0,2 %, en 2013, devrait s'accélérer pour atteindre 1,4 % en 2014, puis 1,8 % en 2015. Par la suite, le PIB belge croîtrait à un rythme moyen de l'ordre de 1,6 % par an.

En 2013, la croissance économique en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale (+0,3 %) n'aurait pas été significativement plus forte que la moyenne nationale (0,2 %), selon nos estimations, tandis qu'elle aurait été très légèrement négative en Wallonie.

Vu les fortes interdépendances économiques entre les régions belges, le redressement de la demande intérieure belge prévu pour 2014 devrait stimuler l'activité de chacune d'entre elles. La progression des PIB régionaux devrait ainsi s'accélérer nettement pour atteindre 1,1 % à Bruxelles, 1,3 % en Wallonie et 1,5 % en Flandre. En 2015, la croissance économique s'intensifierait encore dans les trois régions et le plus fortement en Flandre. La reprise des investissements régionaux serait également très nette.

À moyen terme (2016-2019), la Flandre conserverait un léger surplus de croissance économique de 0,1 point de pourcentage par rapport à la moyenne belge (+1,6 %) ; la croissance wallonne égalerait celle-ci tandis qu'un léger différentiel défavorable de 0,2 point perdurerait en Région bruxelloise.

En 2014, l'emploi intérieur repartirait modérément à la hausse dans les trois régions. La Flandre enregistrerait dès 2014 un niveau d'emploi intérieur supérieur à ce qu'il était en 2012. En Wallonie et à Bruxelles, les pertes d'emploi enregistrées en 2013 seraient entièrement effacées à partir de 2015.

Entre 2016 et 2019, en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, le rythme d'augmentation de l'emploi en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale serait identique à la moyenne nationale (0,7 % par an), tandis que la Wallonie se situerait légèrement en retrait (0,6 % par an). Ainsi, sur la période 2016-2019, les créations nettes d'emploi atteindraient 19 600 personnes par an en Flandre, 7 400 en Wallonie et 5 000 à Bruxelles. Dans chacune de ces régions, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » (y compris les emplois titres-services) maintiendraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé récent.

Cette année, et en dépit de l'embellie conjoncturelle, les taux de chômage bruxellois et flamands devraient augmenter légèrement (à 20,9 % et 8,6 %) ; le taux wallon serait en très légère baisse et atteindrait 16,9 % de la population active en 2014. En 2015-2016, le recul du chômage serait plus important en Région bruxelloise et en Wallonie, et de façon plus prononcée en 2015, sous l'effet de la mesure de limitation dans le temps des allocations d'insertion. Ainsi, en 2016, le taux de chômage bruxellois s'établirait à environ 19,8 %, soit 1,1 point de moins qu'en 2014, le taux wallon quant à lui diminuant de 0,6 point par rapport à 2014, pour atteindre 16,3 % de la population active. En Flandre la baisse du taux de chômage sur la même période serait modeste (-0,3 point), à un niveau, il est vrai, nettement plus faible de 8,4 %. À partir de 2017, la croissance de l'offre de travail fléchirait au fur et à mesure que les réformes des régimes de prépension et de mise en disponibilité atteignent leur vitesse de croisière et que les impulsions démographiques disparaissent totalement. Le chômage devrait alors diminuer à un rythme relativement soutenu dans les trois régions. À l'horizon 2019, le taux de chômage atteindrait ainsi 7,0 % en Flandre, 15,3 % en Wallonie et 18,4 % en Région bruxelloise. Dans les trois régions, ce taux en fin de période de projection serait plus bas qu'avant l'éclatement de la crise financière en 2008.

En Région bruxelloise, les gains de productivité réelle projetés dans les branches d'activité marchande seraient les moins élevés des trois régions, soit 0,6 % par an, tant sur l'ensemble de la période de projection que sur 2016-2019, et ceci en fort contraste avec ce qui avait été observé avant la crise. En particulier, la productivité dans les branches « crédit et assurances » et « transports et communication » (deux branches représentant 28 % de valeur ajoutée totale locale) y croîtrait encore nettement plus faiblement qu'avant crise. De 2016 à 2019, la Flandre et la Wallonie enregistreraient des gains de productivité réelle de 0,9 % à 1 % par an. Dans le cas wallon, ceci constituerait un rattrapage d'une évolution nettement moins favorable observée avant 2012.

En comparaison de la productivité, l'évolution des salaires par tête projetée à moyen terme, relativement homogène parmi les trois régions, apparaît comme modérée. Partant, le coût salarial réel par unité produite serait en légère baisse dans les branches d'activité marchande des trois régions sur la période 2013-2019.

Sur l'ensemble de la période de projection, la progression du revenu disponible des ménages devrait être légèrement plus rapide à Bruxelles (2,8 % par an en moyenne, en termes nominaux), qu'en Flandre et en Wallonie (respectivement 2,7 % et 2,5 %). Malgré une progression du total des prestations sociales relativement plus lente en Région de Bruxelles-Capitale, le revenu disponible bruxellois augmenterait, en moyenne, plus vite que son homologue flamand ou wallon en raison d'une croissance plus soutenue de la principale composante (rémunérations des salariés) de son revenu primaire. La croissance des

revenus primaires flamand et wallon serait quasiment identique ; le revenu des indépendants progresserait un peu plus rapidement en Flandre qu'en Wallonie, l'inverse étant de mise pour les rémunérations des salariés. Le rythme d'augmentation du total des prestations sociales serait légèrement plus soutenu en Flandre qu'en Wallonie au cours de la période 2013-2019.

Ces évolutions attendues de revenus sur la période de projection font toutefois apparaître une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant en Flandre (2,2 %) et en Wallonie (2,0 %) qu'à Bruxelles (1,8 %), étant donné la progression plus forte de la population bruxelloise à moyen terme (2013-2019).

Par ailleurs, le modèle HERMREG génère une projection régionalisée des émissions de gaz à effet de serre (GES). Durant la période 2008-2012 et dans le cadre de la répartition régionale des objectifs du Protocole de Kyoto, la Wallonie aurait ainsi rencontré les objectifs qui lui avaient été assignés, alors que pour la Flandre et Bruxelles, ceux-ci n'auraient pas été pleinement respectés. Selon les projections, les émissions de GES seraient en très légère baisse entre 2013 et 2019, tant au niveau national que pour les trois Régions, en raison d'une augmentation modérée de la consommation finale d'énergie et de modifications structurelles de cette consommation en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable.

En ce qui concerne les finances publiques, la projection à politique inchangée indique que le compte de l'ensemble des communautés et régions se dégraderait en 2015 et 2016 en raison du transfert de charges organisé dans le cadre de la 6^e réforme de l'État (0,3 % du PIB en 2015 et 0,6 % du PIB en 2016). Ce sont surtout la Région flamande et la Région wallonne qui verraient leurs finances se détériorer. À partir de 2017, les soldes de financement de différentes entités s'amélioreraient.

Le compte de la Région flamande, qui est en surplus en début de période, deviendrait déficitaire en 2015 et le resterait à moyen terme. À l'inverse, le compte de la Communauté française, déficitaire à court terme, renouerait avec l'équilibre en 2016. La Région de Bruxelles-Capitale serait en surplus et la Région wallonne en déficit sur l'ensemble de la période.

Dans les années à venir, d'autres développements sont également envisagés comme la modélisation de fonctions de production régionales et la mise en place progressive d'une architecture *bottom-up* dans le modèle.

9. Bibliographie

- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, avril 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K. et Hoorelbeke, D. (2008c), Perspectives économiques régionales 2007-2013, septembre 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B. et Meunier, O. (2010), Perspectives économiques régionales 2010-2015, juillet 2010.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2011), Perspectives économiques régionales 2011-2016, juin 2011.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2012), Perspectives économiques régionales 2012-2017, mai 2012.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2013), Perspectives économiques régionales 2013-2018, juillet 2013.
- Bracke, I. et Vandille, G. (2005), Regionale emissievooruitzichten, Working Paper 5-05, BFP, mars 2005.
- Bureau Fédéral du Plan, Direction générale Statistique et Information économique (2014), Perspectives démographiques 2013-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2014.
- Bureau Fédéral du Plan (2014), Perspectives économiques 2014-2019, juin 2014.
- Commission Nationale Climat (2011), Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress, mai 2011.
- Gentil, Gina (2008), Regionalisering van de rekening van de Gemeenschappen en Gewesten: methodologie en resultaten, Bureau Fédéral du Plan, REPO 2706, décembre 2008.
- Institut des Comptes Nationaux (2014), Comptes régionaux 2003-2012, janvier 2014.
- Laloy, L. (2009), Rémunérations et pensions des salariés des administrations publiques : hypothèses et méthodologies de projection dans les Perspectives économiques 2009-2014 de mai 2009, Bureau fédéral du Plan, note ADDG 6934, décembre 2009.
- United Nations Framework Convention on Climate Change (2007), Report of the Review of the Initial Report of Belgium, décembre 2007.

10. Annexes

10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

Tableau 33 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi :
Région de Bruxelles-Capitale
en points de la croissance annuelle régionale

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		
						1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2. Énergie	0,29	-0,11	0,03	0,05	0,03	0,26	0,09	0,02
1.3. Industries manufacturières	-0,21	-0,06	-0,03	0,01	0,00	0,09	-0,26	-0,01
a. Biens intermédiaires	-0,03	-0,02	-0,02	-0,01	-0,01	-0,02	-0,07	-0,01
b. Biens d'équipement	-0,09	-0,02	-0,01	0,00	0,01	0,08	-0,15	0,00
c. Biens de consommation	-0,09	-0,02	-0,01	0,02	0,00	0,03	-0,04	0,00
1.4. Construction	0,07	-0,06	0,05	0,05	0,05	0,04	0,07	0,04
1.5. Services marchands	-0,71	0,49	0,90	1,35	1,16	1,63	0,71	1,05
a. Transports et communication	0,04	-0,04	0,06	0,16	0,21	0,59	-0,09	0,15
b. Commerce et horeca	-0,28	0,15	0,10	0,16	0,08	-0,02	-0,08	0,10
c. Crédit et assurances	-0,33	0,31	0,47	0,48	0,34	0,72	0,31	0,37
d. Santé et action sociale	0,10	0,04	0,17	0,10	0,09	0,12	0,08	0,10
e. Autres services marchands	-0,25	0,03	0,10	0,44	0,45	0,22	0,49	0,34
1.6. Services non marchands	0,25	0,16	0,16	0,12	0,16	0,45	0,29	0,15
a. Administration publique et éducation	0,27	0,17	0,15	0,12	0,16	0,45	0,31	0,15
b. Services domestiques	-0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
1.7. Total	-0,31	0,44	1,10	1,58	1,40	2,47	0,89	1,25
2. Emploi								
2.1. Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2. Énergie	0,00	0,02	-0,02	-0,01	-0,01	0,01	0,03	0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,09	-0,14	-0,13	-0,08	-0,06	-0,15	-0,26	-0,09
a. Biens intermédiaires	0,00	-0,06	-0,05	-0,04	-0,03	-0,05	-0,07	-0,04
b. Biens d'équipement	-0,01	-0,04	-0,03	-0,01	-0,01	-0,05	-0,12	-0,02
c. Biens de consommation	-0,08	-0,04	-0,04	-0,03	-0,03	-0,06	-0,08	-0,03
2.4. Construction	0,05	-0,04	0,01	0,03	0,02	-0,04	0,07	0,01
2.5. Services marchands	0,14	0,01	0,29	0,92	0,76	0,56	0,65	0,61
a. Transports et communication	-0,07	-0,11	-0,01	0,07	0,05	0,02	-0,09	0,02
b. Commerce et horeca	-0,08	-0,18	-0,16	-0,01	0,05	-0,06	-0,08	-0,02
c. Crédit et assurances	-0,21	-0,12	-0,11	-0,02	0,00	0,08	-0,16	-0,04
d. Santé et action sociale	0,17	0,14	0,21	0,18	0,13	0,19	0,17	0,15
e. Autres services marchands	0,33	0,29	0,36	0,70	0,54	0,32	0,79	0,50
2.6. Services non marchands	0,00	-0,09	-0,09	-0,02	0,01	0,56	0,20	-0,03
a. Administration publique et éducation	0,08	-0,03	-0,11	-0,01	0,01	0,55	0,34	-0,02
b. Services domestiques	-0,08	-0,06	0,02	-0,01	-0,01	0,01	-0,14	-0,01
2.7. Total	0,11	-0,25	0,07	0,85	0,71	0,93	0,69	0,50

Tableau 34 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande
en points de la croissance annuelle régionale

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes		
						1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	-0,01	0,02	0,01
1.2. Énergie	-0,23	-0,04	-0,02	0,03	0,02	-0,01	0,09	0,01
1.3. Industries manufacturières	-0,30	-0,06	0,14	0,36	0,27	0,18	-0,16	0,21
a. Biens intermédiaires	-0,21	0,05	0,10	0,20	0,18	0,08	-0,07	0,16
b. Biens d'équipement	-0,19	-0,05	0,04	0,09	0,05	0,11	-0,19	0,04
c. Biens de consommation	0,10	-0,06	0,00	0,07	0,03	-0,01	0,10	0,02
1.4. Construction	0,06	-0,10	0,09	0,14	0,11	0,21	0,17	0,08
1.5. Services marchands	0,21	0,56	1,05	1,26	1,18	1,61	1,12	1,08
a. Transports et communication	-0,07	-0,04	0,08	0,17	0,14	0,10	0,11	0,11
b. Commerce et horeca	-0,10	0,23	0,29	0,25	0,18	0,35	0,18	0,21
c. Crédit et assurances	0,10	0,10	0,11	0,07	0,07	0,09	0,07	0,08
d. Santé et action sociale	0,20	0,06	0,23	0,18	0,16	0,16	0,13	0,16
e. Autres services marchands	0,08	0,21	0,34	0,60	0,63	0,90	0,63	0,53
1.6. Services non marchands	0,20	0,10	0,10	0,07	0,10	0,11	0,09	0,09
a. Administration publique et éducation	0,22	0,10	0,10	0,07	0,10	0,10	0,10	0,09
b. Services domestiques	-0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	-0,01	0,00
1.7. Total	-0,06	0,48	1,38	1,88	1,68	2,08	1,32	1,49
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,06	-0,04	-0,03	-0,03	-0,04	-0,03	-0,06	-0,04
2.2. Énergie	0,01	0,01	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,01	0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,16	-0,29	-0,26	-0,18	-0,15	-0,24	-0,26	-0,19
a. Biens intermédiaires	-0,05	-0,13	-0,08	-0,05	-0,05	-0,01	-0,07	-0,06
b. Biens d'équipement	-0,02	-0,05	-0,08	-0,04	-0,03	-0,09	-0,09	-0,04
c. Biens de consommation	-0,09	-0,11	-0,10	-0,10	-0,07	-0,14	-0,11	-0,09
2.4. Construction	0,02	-0,11	-0,02	0,05	0,04	0,02	0,13	0,01
2.5. Services marchands	0,54	0,42	0,67	0,94	0,88	1,06	1,12	0,79
a. Transports et communication	-0,08	-0,08	0,00	0,07	0,04	0,03	0,01	0,02
b. Commerce et horeca	-0,04	-0,11	-0,04	0,02	0,06	0,12	0,05	0,01
c. Crédit et assurances	0,03	-0,02	0,00	-0,01	0,00	-0,04	0,01	0,00
d. Santé et action sociale	0,26	0,24	0,28	0,29	0,26	0,33	0,34	0,27
e. Autres services marchands	0,38	0,39	0,43	0,57	0,52	0,63	0,72	0,49
2.6. Services non marchands	-0,08	-0,07	-0,04	-0,01	0,01	0,21	0,05	-0,01
a. Administration publique et éducation	0,00	-0,01	-0,06	0,00	0,01	0,17	0,13	0,00
b. Services domestiques	-0,08	-0,06	0,02	-0,01	-0,01	0,04	-0,08	-0,01
2.7. Total	0,27	-0,08	0,32	0,77	0,73	1,02	0,99	0,56

Tableau 35 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne
en points de la croissance annuelle régionale

	2012	2013	2014	2015	2016- 2019	Moyennes 1999- 2005	2006- 2012	2013- 2019
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,04	0,00	0,00	0,02	0,02	-0,04	0,03	0,01
1.2. Énergie	-0,10	-0,11	0,00	0,04	0,03	0,09	0,07	0,01
1.3. Industries manufacturières	-0,33	-0,19	0,19	0,28	0,20	0,28	-0,12	0,16
a. Biens intermédiaires	-0,29	-0,12	0,16	0,14	0,14	0,26	-0,19	0,11
b. Biens d'équipement	-0,08	-0,03	0,02	0,07	0,03	0,02	-0,02	0,03
c. Biens de consommation	0,04	-0,03	0,01	0,06	0,03	0,00	0,09	0,02
1.4. Construction	0,05	-0,12	0,10	0,14	0,12	0,14	0,16	0,08
1.5. Services marchands	-0,15	0,22	0,77	1,06	1,04	1,23	0,80	0,89
a. Transports et communication	-0,12	-0,06	0,04	0,12	0,15	0,11	0,06	0,10
b. Commerce et horeca	-0,19	0,11	0,12	0,22	0,13	0,17	0,08	0,14
c. Crédit et assurances	-0,07	0,07	0,07	0,07	0,06	0,06	0,07	0,06
d. Santé et action sociale	0,26	0,07	0,28	0,21	0,18	0,19	0,22	0,18
e. Autres services marchands	-0,03	0,03	0,26	0,45	0,52	0,71	0,37	0,40
1.6. Services non marchands	-0,01	0,16	0,16	0,11	0,16	0,25	0,08	0,15
a. Administration publique et éducation	0,00	0,17	0,15	0,12	0,16	0,25	0,10	0,15
b. Services domestiques	-0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00
1.7. Total	-0,50	-0,03	1,21	1,65	1,57	1,94	1,02	1,30
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,01	-0,02	-0,03	-0,04	-0,04	-0,05	-0,05	-0,03
2.2. Énergie	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,03	-0,01
2.3. Industries manufacturières	-0,12	-0,29	-0,17	-0,17	-0,11	-0,11	-0,07	-0,15
a. Biens intermédiaires	-0,06	-0,17	-0,08	-0,10	-0,06	-0,03	-0,04	-0,09
b. Biens d'équipement	-0,01	-0,05	-0,06	-0,04	-0,01	-0,03	-0,01	-0,03
c. Biens de consommation	-0,05	-0,07	-0,03	-0,04	-0,03	-0,05	-0,02	-0,04
2.4. Construction	0,05	-0,15	-0,06	0,06	0,05	0,04	0,16	0,01
2.5. Services marchands	0,32	0,05	0,71	0,83	0,69	0,89	0,94	0,62
a. Transports et communication	-0,14	-0,13	-0,02	0,05	0,04	0,00	-0,03	0,01
b. Commerce et horeca	-0,06	-0,20	0,04	0,02	0,05	0,12	0,05	0,01
c. Crédit et assurances	-0,01	-0,03	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	0,00	-0,01
d. Santé et action sociale	0,27	0,19	0,40	0,38	0,29	0,34	0,35	0,30
e. Autres services marchands	0,27	0,23	0,29	0,39	0,32	0,45	0,58	0,31
2.6. Services non marchands	-0,13	-0,08	-0,06	-0,01	0,01	0,26	0,02	-0,02
a. Administration publique et éducation	-0,06	-0,02	-0,08	0,00	0,01	0,26	0,12	-0,01
b. Services domestiques	-0,08	-0,06	0,02	-0,01	-0,01	0,00	-0,11	-0,01
2.7. Total	0,12	-0,48	0,39	0,66	0,60	1,01	1,03	0,42

10.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés

Tableau 36 : Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	3051	3071	3128	3176	3256	3320	3383	3439	3488
Rémunérations des salariés (D.1)	18122	18990	19369	19635	20308	21047	21784	22585	23371
Revenus nets de la propriété (D.4)	2697	2837	2964	3035	3161	3283	3441	3616	3770
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	23870	24898	25462	25845	26725	27650	28608	29640	30629
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	6622	6918	7106	7240	7455	7686	7922	8197	8486
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	4046	4227	4470	4475	4706	4893	5098	5337	5584
Cotisations sociales (D.61)	6853	7139	7296	7377	7602	7875	8126	8434	8720
Solde des autres transferts courants (D.7)	164	150	189	170	200	197	201	201	201
4. Revenu disponible (B.6n)	19429	20300	20613	21064	21673	22371	23105	23864	24610

Tableau 37 : Comptes de revenus des ménages : Région flamande
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	20309	20317	20615	20931	21412	21827	22252	22641	23028
Rémunérations des salariés (D.1)	120968	125211	127683	129440	132697	136916	140989	145760	150110
Revenus nets de la propriété (D.4)	18788	19436	20140	20540	21340	22160	23243	24449	25524
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	160065	164964	168438	170911	175449	180903	186484	192849	198661
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	42066	44117	45878	46862	48695	50345	52073	54038	56183
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	30101	31008	32706	33042	34610	35917	37295	38969	40643
Cotisations sociales (D.61)	46572	48177	49351	49956	51073	52746	54236	56209	57945
Solde des autres transferts courants (D.7)	738	704	820	770	856	848	862	868	873
4. Revenu disponible (B.6n)	124720	129194	131440	134004	137606	141737	146165	150842	155383

Tableau 38 : Comptes de revenus des ménages : Région wallonne
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	8545	8387	8464	8586	8757	8900	9048	9171	9298
Rémunérations des salariés (D.1)	56886	58931	59991	60832	62596	64648	66550	68771	70859
Revenus nets de la propriété (D.4)	6940	7229	7531	7681	7953	8201	8566	8975	9333
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	72371	74547	75986	77099	79307	81749	84163	86917	89489
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	23780	24916	25797	26296	27205	28075	28977	30021	31173
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	13878	14183	15102	15225	16012	16620	17235	17979	18741
Cotisations sociales (D.61)	21919	22666	23194	23512	24083	24901	25600	26531	27377
Solde des autres transferts courants (D.7)	184	156	237	191	249	240	242	238	234
4. Revenu disponible (B.6n)	60171	62459	63250	64467	66167	68063	70064	72188	74309

10.3. Glossaire

- **La population active (ou l’offre de travail)** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l’ensemble des demandeurs d’emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut les chômeurs âgés.
- **La population active occupée** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail.
- **Le taux d’activité** d’une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d’âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L’emploi intérieur** d’une région recouvre tous les travailleurs salariés ou indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence.
- **Le solde des navettes** d’une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d’actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d’actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d’une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l’étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l’étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, l’on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » tels que les employés des institutions internationales ou le personnel des ambassades.
- **Le taux d’emploi** d’une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d’âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l’ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d’emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l’emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l’offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique. Il est donc préféré à celui des enquêtes sur les forces de travail.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les chômeurs bénéficiaires du statut de chômeur âgé dispensés de l’inscription comme demandeur d’emploi. Considérant que ces derniers font toutefois partie de l’offre de travail, c’est ce concept élargi qui est retenu dans la présente projection.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail »** est établi sur base des réponses d’un échantillon de population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par la DGSIE (ex-INS) et transmises à EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d’un emploi.

- **Le taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- **La productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût du travail (en euros chaînés) d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- **Le bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Énergie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Edition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non-marchands	
a. Administration publique et éducation	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)